



Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en Agro-Management

ETAT DE LA SECURISATION FONCIERE DANS LA COMMUNE RURALE DE MANDIALAZA :

*Cas des Nouvelles Aires Protégées du Corridor Forestier
d'Anjozorobe-Angavo et des Forêts Plantées*

Présenté par : BUI VAN DINH Tovo Antenaina Claude

Membres du jury

Président : Jean de Neupomuscène RAKOTOZANDRINY, Professeur Titulaire
Rapporteur : Professeur Sigrid AUBERT GILON
Co-Rapporteur : Docteur Jules RAZAFIARIJAONA
Examineurs : Romaine RAMANANARIVO, Professeur Titulaire
: Sylvain RAMANANARIVO, Professeur Titulaire
: Professeur Rolland RAZAFINDRAIBE
Invitée : Tantely RAVELOJAONA

Promotion AVANA

05 SEPTEMBRE 2012



Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en Agro-Management

ETAT DE LA SECURISATION FONCIERE DANS LA COMMUNE RURALE DE MANDIALAZA :

*Cas des Nouvelles Aires Protégées du Corridor Forestier
d'Anjozorobe-Angavo et des Forêts Plantées*

Présenté par : **BUI VAN DINH Tovo Antenaina Claude**

Membres du jury

Président : Jean de Neupomuscène RAKOTOZANDRINY, Professeur Titulaire
Rapporteur : Professeur Sigrid AUBERT GILON
Co-Rapporteur : Docteur Jules RAZAFIARIJAONA
Examineurs : Romaine RAMANANARIVO, Professeur Titulaire
: Sylvain RAMANANARIVO, Professeur Titulaire
: Professeur Rolland RAZAFINDRAIBE
Invitée : Tantely RAVELOJAONA

Promotion AVANA

05 SEPTEMBRE 2012

"Fa ny fahasoavan'Andriamanitra no nahatoy izao ahy"

IKOR : 15 AND : 10

REMERCIEMENTS

Au terme de ce présent travail, nous tenons à apporter nos chaleureux remerciements et notre réelle reconnaissance aux entités et personnes ci-après :

- A l'École Supérieure des Sciences Agronomiques, et au Département Agro-Management qui a permis cette étude ;
- Au projet PARRUR et au collectif SYLVA TERRA pour le soutien matériel et financier ;
- A Monsieur Jean de Neupomuscène RAKOTOZANDRINY, Professeur Titulaire, Directeur Scientifique de la Formation Doctorale à l'École Supérieure des Sciences Agronomiques, qui nous a fait l'honneur de présider ce mémoire ;
- A Monsieur Sylvain RAMANANARIVO, Professeur Titulaire, Chef du Département Agro-Management de l'ESSA, Membre du Jury ;
- A Madame Romaine RAMANANARIVO, Professeur Titulaire, Responsable de la Formation Doctorale au sein du Département Agro-Management, Membre du Jury ;
- A Madame Josélyne RAMAMONJISOA, Professeur Titulaire, Coordonateur du projet PARRUR ;
- Au Professeur Sigrid AUBERT GILON, notre tuteur qui a apporté de précieux conseils techniques et méthodologiques permettant à l'aboutissement de ce présent travail ;
- Au Docteur Jules RAZAFIARIJAONA, Enseignant Chercheur au Département Agro-Management à l'École Supérieure des Sciences Agronomiques, notre Co-Tuteur pour ses conseils et orientations pour la finalisation des travaux ;
- Au Professeur Rolland RAZAFINDRAIBE, Enseignant Chercheur au Département Agro-Management, Chef du Département Recherche et Développement du FOFIFA, Membre du Jury ;
- A Madame Tantely RAVELOJAONA, Directeur Général des Services fonciers, Membre du Jury ;
- Au Docteur Rado RANAIVOSON, Enseignant Chercheur au Département Agro-Management à l'École Supérieure des Sciences Agronomiques pour les conseils et appuis en matière de statistiques ;
- A l'ONG FANAMBY qui nous a permis d'effectuer la conduite des travaux de terrains ;
- A l'Administration forestière de Moramanga pour les informations pertinentes nécessaires pour la recherche ;
- A l'Administration domaniale et topographique de Moramanga pour la consultation des documents fonciers ;
- A la famille de BEZAKA Rivolala (Monsieur Petera, enseignant retraité) qui nous a hébergés lors des travaux de terrain ;
- A la police municipale et au conseil municipal de Mandialaza ;
- A notre famille, pour son soutien et appuis moraux ;
- Au personnel de l'Agro-Management ;
- A toutes les personnes sans exception qui ont apporté leur contribution dans la réalisation de ce mémoire.

A VOUS TOUS, RECEVEZ NOS SINCERES ET INFINIS REMERCIEMENTS !

RESUME

Le foncier forestier de Madagascar dénote la complexité d'une situation condamnée à l'innovation. Les différentes conjonctures politiques qui se sont succédées ont abouti aujourd'hui à la certification foncière, allant du code des 305 Articles de Rainilaiarivony au Torrens act. En outre, sur le plan forestier, la Politique des Nouvelles Aires Protégées est entrée en vigueur. La combinaison de ces contextes entraîne des questionnements sur le problème du foncier forestier. Deux situations se rapportant aux questions foncières se présentent dans le contexte de la commune rurale de Mandialaza : d'une part, un foncier forestier relatif aux plantations de pins issu du contrat entre la commune et Fanalamanga et d'autre part, un foncier forestier faisant référence à l'intégration au corridor forestier d'Anjozorobe Angavo parmi les Nouvelles Aires Protégées. Les tenants et aboutissants de la sécurisation foncière de la zone ainsi que la dépendance de la population par rapport à l'utilisation des terres apparaissent alors déterminants. L'étude se propose de cerner les opportunités et limites de la sécurisation foncière actuelle au niveau de la commune. Deux actions se sont révélées ainsi capitales : l'appréhension de la localisation des terroirs avec leur mode d'appropriation et le système d'information relatif au mode de sécurisation actuelle. Une approche par typologie combinée à une approche systémique dans le traitement des variables retenues conduit à l'opérationnalisation des modes de garantie requis pour une sécurisation foncière.

Mots clés : Foncier forestier, sécurisation foncière, Nouvelles Aires Protégées, Corridor forestier d'Anjozorobe-Angavo, Commune rurale de Mandialaza, Forêts plantées.

ABSTRACT

The forest land of Madagascar denotes the complexity of a situation doomed to innovation. Different political situations have succeeded: land tenure have been characterized by Rainilaiarivony's code of 305 articles in the beginning, next by Torrens act, and now there is land tenure certificate. Moreover, the New Protected Areas Policy came into effect on the forest plan. The combination of these contexts leads to questions on the issue of forest land. Two cases related to land issues arise in the context of the rural municipality of Mandialaza: On the one hand, there's the pine forest land from the contract between the municipality and Fanalamanga company. On the other hand, there's the forest land which refers to the integration of Anjozorobe Angavo forest corridor among the New Protected Areas. The ins and outs of securing land of the area as well as the dependence of population related to the land use seem decisive. The present study wants to determine the opportunities and limits of land tenure security. Two actions are necessary: first, the localisation and capture of land; second, a diagnostic about actual land tenure security. This work needs typology and systemic approach in order to obtain forms of surety necessary for a land tenure security.

Keys words: forest land, land security, new protected areas, forest corridor of Anjozorobe Angavo, Rural district of Mandialaza, Planted forest.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

RESUME

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES, SCHEMAS, FIGURES

GLOSSAIRE

INTRODUCTION

I MATRIELS ET METHODES

I.1 MATRIELS

I.2 METHODES

I.3 DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE

I.4 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

II RESULTATS

II.1 TENURE ET APPROPRIATION DES TERRES DANS LA ZONE

II.2 ETAT DE LA SECURISATION FONCIERE DANS LA ZONE

III DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

III.1 DISCUSSIONS

III.2 RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : LES ARCHIVES	6
TABLEAU N°2 : LES DOCUMENTS GENERAUX	7
TABLEAU N°3 : POURCENTAGE DES 38 DOSSIERS PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES PLAINTES	8
TABLEAU N°4 : REPARTITION DE CONTRIBUABLE PAR FOKONTANY	10
TABLEAU N°5 : REPARTITION DES MENAGES ENQUETES	13
TABLEAU N°6 : CODIFICATION DES VARIABLES	15
TABLEAU N°7 : EXPLICATION DES CODIFICATIONS	15
TABLEAU N°8 : LES VARIABLES DE CARACTERISATION	16
TABLEAU N°9 : LES VARIABLES DES DOSSIERS FISCAUX	17
TABLEAU N°10 : MODALITES DE VARIABLES DE LA ZONE	18
TABLEAU N°11 : CHRONOGRAMME	20
TABLEAU N°12 : LES VARIABLES LIES AU TYPE DE CONTESTATION	28
TABLEAU N°13 : RESULTAT DU TEST DE KHI ²	30
TABLEAU N°14 : RESULTAT DES TESTS DE CORRELATION	32
TABLEAU N°15 : CARACTERISATION DE LA POSSESSION DE TERRAIN SELON LES ROLES FISCAUX	32

LISTE DES GRAPHES, FIGURES, SCHEMAS

FIGURE N° 1 : CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE RURALE DE MANDIALAZA	5
FIGURE N° 2 : CIRCUIT DES INFRACTIONS AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION FORESTIERE	11
FIGURE N° 3 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON ACCOMPLI	12
FIGURE N° 4 : APPROPRIATION FONCIERE ET TYPE DE DROIT DES INDIVIDUS CENTRAUX	22
FIGURE N° 5 : CARACTERISTIQUE DE LA POSSESSION DES INDIVIDUS CENTRAUX	22
FIGURE N° 6 : CARACTERISTIQUE DE LA POSSESSION DE TERRES DES INDIVIDUS AU NORD DE LA NAP	24
FIGURE N° 7 : APPROPRIATION FONCIERE ET TYPE DE DROIT DES INDIVIDUS AU NORD DE LA NAP	24
FIGURE N° 8 : CARACTERISTIQUE DE LA POSSESSION DES TERRES DES INDIVIDUS PROCHES DES PLANTATIONS DE PINS	26
FIGURE N° 9 : APPROPRIATION FONCIERE ET TYPE DE DROIT DES INDIVIDUS PROCHE DES PLANTATIONS DE PINS ..	26
FIGURE N° 10 : NOMBRE DE PLAINTES DEPOSEES AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE	27
FIGURE N° 11 : PROPORTION DES CONFLITS DECELES AU NIVEAU DE LA POLICE MUNICIPALE	28
FIGURE N° 12 : CARACTERISATION DES CONTESTATIONS AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE	28
FIGURE N° 13 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ACTES AUTHENTIFIEES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DOSSIERS TOTAL LIES AU FONCIER	29
FIGURE N° 14 : CARACTERISATION DES TROIS DOCUMENTS AU NIVEAU DU DELEGUE DE L'ETAT	30
FIGURE N° 15 : EVOLUTION DES TERRAINS TITRES ET DE LEUR STATUT	33
FIGURE N° 16 : CONTENANCE DES TERRAINS TITRES	33
FIGURE N° 17 : CARACTERISTIQUE DE LA SUPERFICIE DES TERRAINS TITRES	33
FIGURE N° 18 : TENDANCE DES CONTENTIEUX DANS LE DISTRICT DE MORAMANGA	35
FIGURE N° 19 : POURCENTAGE DU CONTENTIEUX EN REFERENCE A LA COMMUNE DE MANDIALAZA	35
FIGURE N° 20 : PROPOSITION DE SECURISATION FONCIERE	45

LISTE DES ABREVIATIONS

ACM	: <i>Analyse de Correspondance Multiple</i>
AFC	: <i>Analyse Factorielle des Correspondances</i>
AFD	: <i>Analyse Factorielle Discriminante</i>
BF	: <i>Surface de terre sur bas fonds</i>
BFF	: <i>Surface destinée à une riziculture irriguée en forêt NAP</i>
CAH	: <i>Classification Ascendante Hiérarchique</i>
CONT	: <i>Contenu ou utilisation de la terre</i>
GPS	: <i>Global Position System</i>
KIN	: <i>Terrain de pins</i>
MAEP	: <i>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</i>
MOD	: <i>Mode d'appropriation</i>
NAP	: <i>Nouvelle Aire Protégée</i>
ONG	: <i>Organisation Non gouvernementale</i>
PAG	: <i>Plan d'Aménagement et de Gestion</i>
PE	: <i>Programme Environnemental</i>
PLOF	: <i>Plan Local d'Occupation Foncière</i>
TNCI	: <i>Tanety destiné à la culture industrielle</i>
TNCR	: <i>Tanety destiné à la culture de rente</i>
TNFCI	: <i>Tanety en forêt NAP pour les cultures industrielles</i>
TNF CR	: <i>Tanety en forêt NAP destiné à la culture de rente</i>
TNFV	: <i>Tanety en forêt NAP destiné à la culture vivrière</i>
TNV	: <i>Tanety destiné à la culture vivrière</i>
REZ	: <i>Résolution des conflits (Instance rencontrée)</i>
SEC	: <i>Sécurisation foncière de préférence</i>
SUP	: <i>Superficie détenue</i>
TYPDR	: <i>Type de droit sur la surface en question</i>
TYPCONF	: <i>Type de conflit sur la surface en question</i>

GLOSSAIRE

- Acte de notoriété : c'est un acte administratif qui permet à une personne d'être reconnue comme étant l'héritier d'une personne décédée.
- Donation : acte administratif permettant d'officialiser un don d'un bien
- Foncier : est défini par Larousse comme étant la propriété foncière et tout ce qui s'y rapporte
- Sécurisation foncière : Recherche d'une coviabilité entre chaque acteur au niveau d'une surface donnée
- Tanety : Versants des collines
- Tanety en forêt : Ce sont les tanety qui se trouvent dans la zone Tampon de la Nouvelle Aire Protégée (Zone d'Occupation Contrôlée)
- Bas fonds en forêt : Ce sont les bas fonds qui se trouvent dans la zone tampon de la Nouvelle Aire Protégée (Zone d'Occupation Contrôlée)

INTRODUCTION

Après cinquante années d'indépendance, Madagascar est toujours considéré comme un pays pauvre. Cette pauvreté s'illustre par une population dont le 3/4 vit en dessous du seuil de pauvreté (PNUD, 2012) et une insatisfaction des besoins primaires caractérisée par l'importation de 10% des besoins en riz qui est l'aliment de base de la population (PAM, 2008). La méconnaissance de l'organisation légale et légitime des droits fonciers contribue à la persistance de cette pauvreté car l'accès à la terre est essentiel pour assurer des moyens de subsistance durable aux ménages vulnérables des régions rurales (FAO, 2003).

Sur le plan international, le monde est conscient de l'importance de l'environnement et de la forêt pour les êtres vivants. L'augmentation des surfaces des Aires Protégées a fait l'objet d'un engagement officiel du gouvernement malgache lors de la conférence de Durban en 2003 et s'inscrit dans les négociations en cours concernant le protocole de Kyoto. La gestion du foncier forestier par l'Etat malgache est mise à rude épreuve du fait non seulement des conflits ayant pour enjeu l'utilisation et la conservation des ressources, engendrant souvent des divergences entre différents acteurs mais aussi de part les conséquences liées à la recherche de surfaces permettant de tripler la couverture nationale des Aires Protégées, envisagée de passer de 1,7 à 6 millions d'hectares. Cette perspective va entraîner la restriction de l'accès à la terre des paysans alors que la pauvreté malgache perdure car le manque de perspicacité sur les solutions à apporter au foncier constitue un des facteurs influant la persistance de la pauvreté rurale (RAKOTOARISOA, 2010).

Par ailleurs, le foncier à Madagascar est caractérisé par un contexte d'insécurité (RANDRIAMAHAFALY, 2008) et pour répondre aux divers problèmes d'insécurité foncière grandissante, une importante réforme a été engagée depuis 2005. Les objectifs de cette réforme consistent à rénover la législation sur le foncier et parallèlement, de décentraliser la gestion foncière en s'appuyant sur la création de guichets fonciers au niveau communal. Cette nouvelle réforme est à prendre en considération en plus des perspectives internationales sur la création de Nouvelles Aires Protégées. Ces faits rendent difficiles l'appréhension de la sécurisation foncière à Madagascar en vue d'un développement permettant de sortir de la pauvreté.

Le choix de la commune rurale de Mandialaza qui figure dans le district de Moramanga se justifie dans la présente étude car la localité est traversée par le corridor forestier

d'Anjozorobe-Angavo. Par ailleurs, la région est aussi cernée par des forêts plantées par la Société FANALAMANGA. Ainsi, la problématique suivante a été soulevée : *Quel type de sécurisation est à mettre en place dans la zone en vue d'obtenir un compromis bien structuré permettant une coviabilité entre la conservation des ressources forestières par l'intégration des Nouvelles Aires Protégées et la présence d'une gestion foncière forestière locale qui satisfasse les besoins de la population riveraine?*

Dans cette optique, les questions de recherche traitées sont les suivantes :

- ✓ *Comment se présente la dépendance de la population par rapport à la forêt et comment conséquemment se régule son accès ?*
- ✓ *Quels sont les tenants et aboutissants de la sécurisation foncière dans la zone ?*

L'objectif global de cette recherche est de déterminer dans le contexte de la mise en place d'une NAP, les opportunités et limites de la sécurisation foncière actuelle dans la gestion des ressources forestières.

De cet objectif global sont définis les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Identifier et apprécier la dépendance aux ressources forestières de la population locale afin de cerner l'importance de cette activité liée à la forêt dans les exploitations agricole, voire forestière ;
- ✓ Appréhender l'état et les enjeux de la sécurisation foncière dans la zone.

Les hypothèses suivantes sont ainsi préconisées pour servir de piste de recherche :

- ✓ La population rurale de la commune de Mandialaza est dépendante des ressources forestières ;
- ✓ La sécurisation foncière est nécessaire pour la gestion rationnelle des ressources forestières de la zone.

Les résultats attendus suivants sont les grandes lignes de cette recherche :

- ✓ Une typologie de la population rurale compte tenue de leur dépendance aux ressources forestières sera établie ;
- ✓ L'Etat de la sécurisation foncière de la commune sera appréhendé.

Ce travail présente trois parties distinctes : (i) la partie matériels et méthodes comprenant une approche par typologie liée à la localisation des terroirs et le mode d'appropriation des terres, ensuite, une approche systémique concernant les instances liées au foncier ; (ii) les résultats portent sur la dépendance en surface de la population et sur le diagnostic de la sécurisation foncière auprès des instances liées au foncier et auprès des ménages ; (iii) les discussions et recommandations sont axées sur chaque type de ménage.

I MATÉRIELS ET MÉTHODES

I.1 Matériels

I.1.1 Justification de la zone d'étude

Ce paragraphe vise à cerner la zone d'étude. Tout d'abord, il est constitué par une carte de localisation, ensuite la position géographique. Ce choix a été fait car la commune de Mandialaza présente deux contextes bien distincts à cerner : d'une part, un foncier forestier concernant les plantations de pins issu du contrat entre la Commune et FANALAMANGA et d'autre part un foncier forestier en référence à son empiètement avec le corridor forestier d'Anjozorobe Angavo destiné à figurer parmi les Nouvelles Aires Protégées. En outre, une nouvelle réforme sur le foncier de 2005 dans le cadre du Programme Environnemental 3 (PE3) entre aussi dans les enjeux alors que la population détient sa propre logique en matière d'appropriation et de sécurisation foncière.

Cette zone a été constituée en Aires Protégées Temporaires par un arrêté Ministériel de l'Environnement et des Forêts du 30 décembre 2005. En tant que tel, le zonage du corridor est divisé en plusieurs statuts que la population n'est pas réellement en mesure de comprendre. La répartition se présente comme suit : « Un noyau dur de 12 900Ha, une zone tampon de 39 300Ha divisée en superficie domaniale, en superficie appartenant à une personne privée, une sous contrat GELOSE, et une superficie domaniale sous location gérance ».

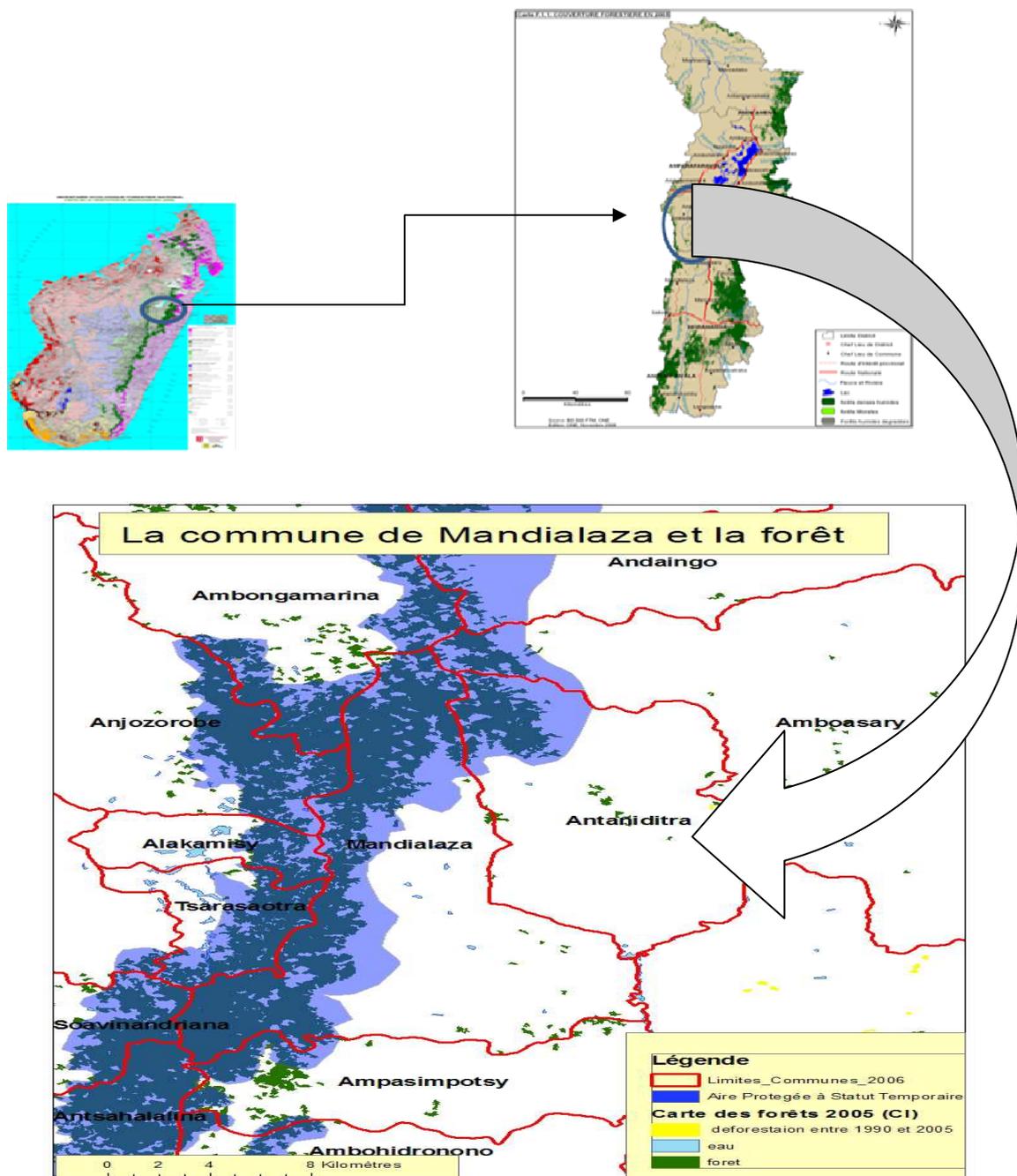
I.1.1.1 Délimitation de la Commune rurale de Mandialaza

Située à une altitude de 936m, la commune rurale de Mandialaza se trouve sur la latitude 48°02' et la longitude -18°60'. Elle est constituée de 9 fokontany, à savoir Mandialaza, Ambohimandroso, Ambongabe, Manakambahiny, Ambongatsimo, Fierenana, Ankokalava, Ambohimirimbe, Antseva. Pour réussir à mieux cerner le contexte des NAP, les fokontany traversés par le corridor ont été prioritaires pour la conduite des enquêtes avec ceux proches des plantations de pins de Fanalamanga.

I.1.1.2 Localisation de la commune de Mandialaza

La commune rurale de Mandialaza présente une délimitation qui s'empiète dans le corridor forestier d'Anjozorobe. La Figure n°1 illustre la localisation de la commune :

Figure n° 1 : Carte de localisation de la commune rurale de Mandialaza



Source : AUBERT S. / Auteur, 2012

I.1.2 Justification du thème

Pour cerner l'étude, il est important de voir et de comprendre les paramètres qui ont entraîné le choix du thème en question. Tout d'abord, Mandialaza est cerné par un pluralisme juridique et politique : en premier le foncier forestier de la NAP, les terrains titrés, le foncier forestier de forêts plantées de FANALAMANGA, et le système local de gestion et de sécurisation

foncier. Ce qui permet de dire que plusieurs acteurs entrent en jeu dans le contexte du foncier forestier de la zone. Par ailleurs, le terme foncier ne peut en aucun cas se séparer du système d'exploitation en milieu rural, il est considéré comme un capital de survie de la population (source de nourriture, argent...); aussi les paysans cherchent à garantir leurs droits par rapport aux autres acteurs qui sont sources de conflits (insécurité) en référence à la tenure des terres. La recherche de sécurisation est primordiale en ce sens que le droit lié au légitime et au légal soit reconnu par tous.

I.2 Méthodes

I.2.1 Phase exploratoire

I.2.1.1 Bibliographie et webographie

Cette étape se base sur la bibliographie et la recherche d'informations sur internet. Afin de cerner les deux hypothèses, la consultation des écrits suivants a été effectuée : les documents de Politique Nationale, les Archives, les ouvrages généraux que ce soit sur internet que dans les centres de documentation.

a) Les documents de la Politique Nationale

Les ouvrages lus concernent la GELOSE, les NAP, les Guichets Fonciers, et les textes concernant la politique de décentralisation de Madagascar. Ils ont été référencés au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, du Ministère de l'Environnement, etc.

b) Les archives

Ces archives concernent l'histoire de l'appropriation des terres aux services des domaines, aux services forestiers. Le Tableau n°1 résume les archives :

Tableau n°1 : Les archives

Intitulé	Type	Lieu d'obtention
PLOF (non disponible)	Fichier numérique	OF, PNF (Antananarivo)
Cadastre et délimitation de la zone ; Texte fonciers	Ouvrage ancien	Domaine et Service topographique (Moramanga)
Livres du délégué de l'Etat ayant autorité dans la commune	Enregistrement des actes sous seing privés concernant les héritages, la tenue des rôles pour le prélèvement de l'impôt foncier	Bureau du délégué de l'Etat et de la commune

Source : Auteur, 2012

c) Les documents généraux

Ce sont les écrits concernés par le foncier, les cultures dans la zone et les NAP. Ces documents peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : Les documents généraux

Intitulé	Type	Lieu d'obtention
Ouvrage sur les NAP	Version fichier et papier	Bibliothèque ESSA ; ONG FANAMBY, CIDST, CITE...
Ouvrage sur le foncier	Version fichier ou papier	PNF, ESSA, ESSA AM, Internet...
Ouvrage sur les produits dans la zone (Monographie d'Ambatondrazaka)	Version fichier ou papier	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche

Source : Auteur, 2012

1.2.1.2 Elaboration des supports de collecte

Pour mener à bien la collecte de données et disposer ainsi d'informations pertinentes, des questionnaires adaptés à chaque type d'acteurs ont été établis. A ce titre, deux types de questionnaires seront élaborés : un guide d'entretien semi-directif destiné aux personnes ressources et une fiche d'enquête adressée aux ménages des fokontany cibles (Cf. Annexe 1).

1.2.2 Phase opérationnelle

Afin de cerner ce paragraphe, les étapes suivantes ont été effectuées :

- ✓ *Collecte de données auprès de la police municipale de la Mandialaza,*
- ✓ *Appréhension des dossiers du délégué de l'Etat en référence au foncier,*
- ✓ *Rassemblement des dossiers fiscaux,*
- ✓ *Entretien et collecte de donnée auprès de la circonscription domaniale et topographique,*
- ✓ *Entretien et collecte d'informations à l'administration forestière,*
- ✓ *Echantillonnage.*

1.2.2.1 Compréhension des dossiers de la police municipale

Un échantillon de 32 dossiers prélevés de manière aléatoire parmi l'ensemble des plaintes déposées auprès du policier municipal de la commune de Mandialaza entre 2001 et 2011 ont été analysés. Par ailleurs, il est à noter que le nombre total des plaintes détenues par la police

municipale a été estimé mais seulement de 2004 à 2011. Ceux de 2001 à 2003 sont restés inconnus à cause de la détérioration des dossiers. Réussir à cerner les plaintes relatives au foncier a été très difficile car il faut que le policier municipal éclaire chaque dossier afin de voir sur quels faits se basent le dossier en question.

En outre, d'après la police municipale, 50% des dossiers de plaintes qu'il a en sa possession concernent des problèmes liés au foncier chaque année.

Le Tableau n°3 montre le pourcentage des dossiers consultés par rapport à l'ensemble des plaintes déposées auprès du policier municipal :

Tableau n°3 : Pourcentage des 32 dossiers par rapport à l'ensemble des plaintes

ANNEES	NOMBRE DE DOSSIER TOTAL	DOSSIERS CONSULTES	%
2004	20	3	15
2005	97	8	8
2006	57	5	9
2007	101	3	3
2008	68	2	3
2009	105	4	4
2010	96	2	2
2011	94	5	5
TOTAL	638	32	5

Source : Auteur, 2012

1.2.2.2 Les livres de recensement des actes authentifiés par le délégué de l'Etat

La consultation des livres du délégué de l'Etat a permis de recenser 51 actes authentifiés concernant le foncier entre 2007 à 2011. Ces actes sont répartis en trois catégories :

- Acte de notoriété : il sert de preuve légale aux yeux de tous, à un ou plusieurs individus pour se faire connaître comme étant l'héritier d'une telle ou d'une telle personne. Pour obtenir cet acte, il faut au moins 4 témoins majeurs possédant une carte d'identité nationale, la signature de ces derniers sur le procès verbal et dans le livre de recensement du Délégué de l'Etat, et le nom complet de la personne qui est source d'héritage ainsi que la date de son décès. Les héritiers peuvent être majeurs ou mineurs, et de sexe masculin ou de sexe féminin.
- Le testament est un document dans lequel sont recueillis tous les souhaits d'un défunt. Il sert à léguer une partie ou l'ensemble de tous les biens immobiliers ou mobiliers à une ou plusieurs personnes jugées par ce dernier comme digne successeur de ces

biens. Ce document a besoin d'au moins deux témoins majeurs possédant une Carte d'Identité Nationale. Le contenu de ce document est tenu secret et sellé dans un enveloppe jusqu'à sa mort.

- La donation est un document qui permet à une personne de donner un bien immobilier à une autre personne. Il est nécessaire d'avoir au moins deux témoins majeurs possédant une carte d'identité nationale.

Par ailleurs, le délégué de l'Etat n'effectue plus d'acte de vente car son prédécesseur a été poursuivi par un particulier sur une affaire de vente de terrain ; ce particulier a considéré comme nul et non avenu l'acte signé par le délégué car il avait cru que le délégué de l'Etat a été de connivence avec son adversaire en certifiant l'acte. Afin d'éviter ce genre de problème, le délégué actuel ne veut plus authentifier d'acte de vente depuis 2008.

1.2.2.3 Les rôles fiscaux de la commune

Les rôles payés en 2006 ont été consultés auprès du trésorier de la commune. Parmi l'ensemble des 3 091 contribuables recensés dans la commune et dont les dossiers ont été disponibles, 200 ont été sélectionnés de manière aléatoire. Il est à noter que les dossiers ne présentent ni la surface détenue par le contribuable ni la manière dont le recensement foncier a été effectué mais uniquement le nombre de parcelles par type de terrain et le montant des impôts y afférents.

Ambohimandroso et Ambohimiaribe n'ont pas été inclus dans l'étude de contribuables car les dossiers n'ont pas été retrouvés.

Les 200 dossiers étudiés constituent 6% des contribuables en considérant pour le calcul que le nombre de dossiers à Ambohimandroso et Ambohimiaribe soit estimé par la moyenne entre les fokontany dont le nombre de contribuables est disponible.

Tableau n°4 : Répartition de contribuable par fokontany

Fokontany	Nombre total	Dossiers étudiés	%
ANTSEVA	338	30	9
MANDIALAZA	419	50	12
AMBONGATSIMO	405	25	6
AMBONGABE	353	25	7
MANAKAMBAHINY	255	25	10
FIERENANA	251	25	10
ANKOKALAVA	383	20	5
AMBOHIMANDROSO	343	0	0
AMBOHIMIARIBE	343	0	0
TOTAL	3091	200	6

Source : Auteur, 2012

L'appréhension de la situation des rôles a été effectuée lors des entretiens auprès du trésorier de la Commune, de la police municipale et du maire.

1.2.2.4 Appréhension des titres dans la zone

Un recensement exhaustif des titres et des demandes de titres foncier auprès de la Circonscription domaniale a été réalisé concernant la commune de Mandialaza. Il a été réalisé de la manière suivante :

- Les numéros de titres ont été relevés sur le plan de repérage de la commune de Mandialaza ;
- Les livres fonciers ont ensuite été consultés afin de relever un certain nombre d'informations systématiques sur l'ensemble des titres ;
- Un plan ozalid du plan de repérage de la commune a été acheté auprès des services des domaines afin de pouvoir récupérer les terrains objets de titres fonciers lors des enquêtes envisagées à Mandialaza.

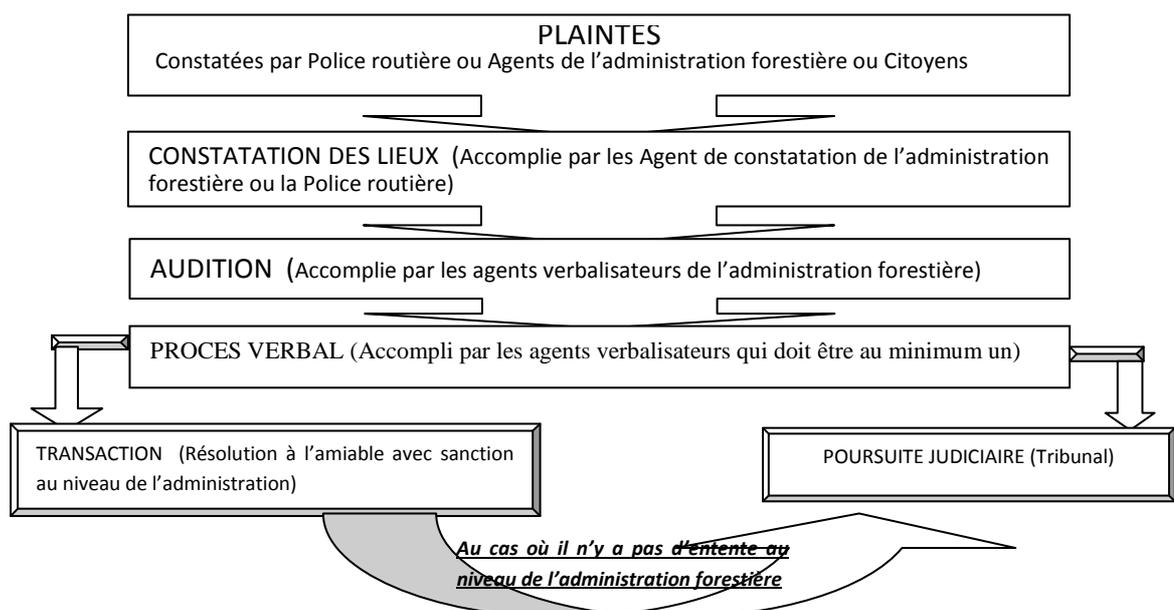
La zone compte 28 terres titrées. Ces titres ont été analysés.

I.2.2.5 Les contentieux au niveau de l'administration forestière

La détermination des contentieux concerne le recensement exhaustif des plaintes déposées à l'administration forestière de Moramanga. Les données obtenues concernent les dossiers de 2008 à 2011. Ces données ont été recueillies auprès du responsable du contentieux de l'administration forestière de Moramanga.

Déterminer un contentieux commence par le constat de la Police routière ou de l'Agent forestier en termes de délit ou irrégularité effectué dans une zone forestière. Ensuite, une constatation des lieux est effectuée par des Agents de l'administration suivie d'enquête ou Audition. Un procès verbal est effectué par les agents verbalisateurs pour chaque plainte. Et il en découle deux résolutions : soit une transaction est faite auprès de l'Administration forestière pour une entente à l'amiable, soit une poursuite judiciaire (TRIBUNAL). La figure n°2 résume les actions à entreprendre :

Figure n° 2 : Circuit des infractions au niveau de l'administration forestière



Source : Administration forestière de Moramanga, 2012

I.2.2.6 Echantillonnage

La commune compte neuf (09) fokontany mais seulement quatre (04) fokontany ont fait l'objet d'une enquête auprès des ménages. Ce choix a été basé sur le constat d'une carte de la zone obtenue auprès de la FTM. L'aboutissement de ce choix a permis l'identification des quatre (04) fokontany ci-après :

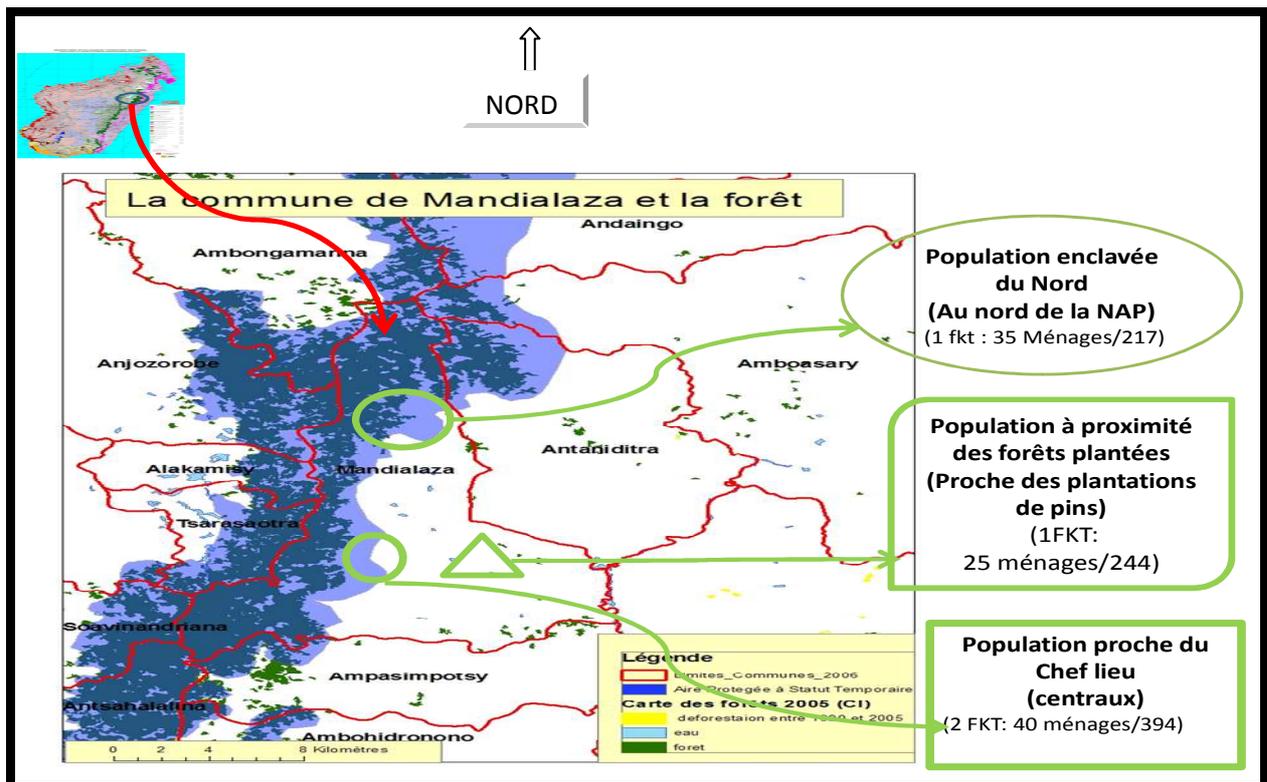
- ✓ Ambohimandroso (fokontany le plus au Nord et le plus concerné par la mise en place de la NAP) ;

- ✓ Fierenana et Mandialaza (fokontany faciles d'accès représentatifs du chef-lieu de commune limitrophe de la NAP) ;
- ✓ Ambohimiarimbe (fokontany qui recense le plus de parcelles faisant l'objet de plantations de pins).

L'enquête effectuée compte 100 ménages ; ils représentent 5,5% du nombre total des ménages de la population.

La figure n°3 illustre la localisation des enquêtes effectuées.

Figure n° 3 : Répartition de l'échantillon accomplie



Source : Auteur

I.2.3 Phase de traitement et d'analyse des données

Cette phase est cernée par la typologie et les démarches spécifiques pour chaque hypothèse. La typologie consiste à partitionner l'échantillon obtenu en groupes homogènes caractérisés par les variables jugées pertinentes issues de l'enquête. Afin de caractériser la population, ces variables sont portées sur le système de production et la tenure des terres. Les variables définies sont l'étage écologique des terres caractérisées par sa surface, sa localisation par rapport à la NAP et le type de culture sur cette surface. En premier lieu, la méthode Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) a été utilisée pour appréhender le nombre de classe à mettre en œuvre dans la population. Ensuite, la méthode de classement par nuée dynamique et un affinage à l'aide de l'Analyse Factorielle Discriminante (AFD) qui reclasse

les individus ont été nécessaires pour établir cette typologie. Les trois localisations caractérisées ci-dessus ont été chacune sujettes à ces traitements :

Tableau n°5 : Répartition des ménages enquêtés

LOCALISATION	MENAGES		MENAGES ENQUETEES	
	Effectif	%	Effectif	%
Individus centraux	394	46	40	40
Individus proches des plantations de pins	244	29	25	25
Individus au Nord de la NAP	217	25	35	35
TOTAL	855	100	100	100

Source : Auteur, 2012

I.2.3.1 Démarche relative à l'Hypothèse 1 : « La population rurale de la commune de Mandialaza est dépendante des ressources forestières »

Cette démarche est caractérisée par les deux approches suivantes : une approche par typologie et une approche par pourcentage.

a) Approche par typologie

Selon la Monographie de la Région Ambatondrazaka, les cultures suivantes se présentent dans le district de moramanga : les cultures vivrières, les cultures industrielles, les cultures de rente et les cultures maraichères. Afin de cerner l'étude en question, les terrains ont été classés sur le type de produit présent sur ce terrain en question. Pour simplifier le travail, les cultures maraichères ont été englobées dans les cultures vivrières. La caractérisation de chaque population se présente comme suit :

➤ **Pour les individus centraux**

Les variables considérés ont été les superficies caractérisées par leur utilisation. Il existe six types de terrain :

- Surface de terre sur bas fonds (BF) ;
- Surface de bas fonds en forêt NAP dans la zone tampon (BFF) ;
- Tanety destiné à la culture vivrière (TNV) ;
- Tanety en forêt NAP dans la zone tampon pour les cultures industrielles (TNFCI) ;
- Terrain de pins (KIN) ;
- Tanety en forêt NAP dans la zone tampon destiné à la culture vivrière (TNFV).

➤ **Pour les individus au Nord de la NAP**

Les variables considérés ont été les superficies caractérisées par leur utilisation. Il existe neuf types de terrain :

- *Surface de terre sur bas fonds (BF),*
- *Surface destinée à une riziculture irriguée en forêt NAP dans la zone tampon (BFF),*
- *Tanety destiné à la culture vivrière (TNV),*
- *Tanety en forêt NAP dans la zone tampon pour les cultures industrielles (TNFCI),*
- *Terrain de pins (KIN),*
- *Tanety en forêt NAP dans la zone tampon destiné à la culture vivrière (TNFV),*
- *Tanety destiné à la culture industrielle (TNCI),*
- *Tanety destiné à la culture de rente (TNCR),*
- *Tanety en forêt NAP dans la zone tampon destiné à la culture de rente (TNFCR).*

➤ **Pour les individus proches des plantations de pins**

La considération des variables suivantes a été effectuée :

- *Bas fonds (BF),*
- *Bas Fonds en forêt NAP dans la zone tampon (BFF),*
- *Tanety destiné à la culture vivrière (TNV),*
- *Tanety pour les cultures industrielles (TNCI),*
- *Terrain de pins (KIN),*
- *Tanety destiné à la culture de rente (TNCR).*

b) Approche par pourcentage

Après la caractérisation par la surface, une statistique descriptive a été effectuée sur les trois types d'individus cités ci-dessus. Chaque élément caractéristique des groupes concernant le foncier a été cerné, ce sont le type de droit de l'individu sur ces terres et le mode d'appropriation. Cette statistique a permis de caractériser la population.

I.2.3.2 Démarche relative à l'Hypothèse 2 : « La sécurisation foncière est nécessaire pour la gestion rationnelle des ressources forestières de la zone »

Cette démarche est concernée par quelques parties qui permettent de cerner la sécurisation foncière de la zone :

- *Les conflits fonciers de la police municipale,*
- *Les dossiers fonciers du délégué de l'Etat,*
- *Les titres fonciers,*
- *Les dossiers fiscaux,*
- *Traitement de l'enquête.*

a) Démarches utilisées pour caractériser les conflits fonciers ayant fait l'objet de plaintes déposées auprès du policier municipal

Les variables suivantes ont été utilisées pour cerner les conflits fonciers avec leur codification :

Tableau n°6 : Codification des variables

A0	NOMBRE DE PLAIGNANT
A1	AGE
A2	SEXE
A3	RESIDENCE
A4	CONTESTATION (Type de conflit)
A5	TYPE DE TERRAIN
A6	STATUT DU TERRAIN
A7	MODALITE DE RESOLUTION DU CONFLIT
A8	CARACTERISTIQUE DE LA PERSONNE MISE EN CAUSE

Source : Auteur, 2012

Ces codifications présentent différentes caractérisations, le Tableau n°7 explique ces caractères :

Tableau n°7 : Explication des codifications

CODE	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8
0	-	inexistant	-	-	-	-	Transféré au tribunal civil de Moramanga	-
1	[18-40[masculin	Mandalaza	héritage	bas fonds	titré	Résolu à l'amiable avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) impliquant un partage du terrain	frère ou sœur
2	[40-60[Féminin	Fierenana	Spoliation et délimitation	tanety	non titre	résolu à l'amiable avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) en faveur du plaignant	Aucun lien de parenté
3	[60-100[Ambongatsimo	vente	baibofo		résolu à l'amiable avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) en défaveur du plaignant	Autre lien de parenté
4	-	-	Ambongabe	-	kininina	-	-	-
5	-	-	Ambohimandroso				-	
6	-	-	Ambohimiarimbe	-	-	-	-	-
7	-	-	Ankokalava	-	-	-	-	-
8	-	-	Antseva	-	-	-	-	-

Source : Auteur, 2012

Comme le nombre de plaignants et leur âge sont les seules variables quantitatives, une caractérisation par Analyse des Correspondances Multiples (ACM) et le test de khi² ont été effectués pour appréhender les conflits. Le lien entre les types de contestation et les autres variables a été effectué ; ensuite, ceux qui ont un lien avec les types de conflit sont illustrés par une caractérisation par ACM.

b) Démarche de caractérisation des dossiers du délégué de l'Etat

Les dossiers du délégué de l'Etat ont été caractérisés selon leur nature : acte de notoriété, testament et donation. Tout d'abord, l'utilisation de la statistique descriptive est de rigueur, la répartition et l'évolution de chaque acte par année ont été accomplies selon leur pourcentage. Ensuite, une caractérisation de chaque acte a été effectuée.

Les variables suivantes ont été considérées :

Tableau n° 8 : Les variables de caractérisation

VARIABLE	LIBELLE	MODALITE	EXPLICATION
Date	Date	-	-
typdoss	Type de dossier	1	Acte de notoriété
		2	Testament
		3	Donation
nbretém	Nombre de témoins	-	-
nbretémmas	Nombre de témoins masculins	-	-
nbretémfém	Nombre de témoins féminins	-	-
Domtem	Caractéristique dominante des témoins	1	Dominance masculine
		2	Dominance féminine
caracbénf	Caractéristique des bénéficiaires	0	Indéterminé (pas mentionné dans le dossier)
		1	Nombre inférieur à 2
		2	Nombre entre 3 et 5
		3	Nombre supérieur à 5
caracdombénf	Caractéristique dominant des bénéficiaires	0	Indéterminé (pas mentionné dans le dossier)
		1	Les Bénéficiaires sont uniquement de sexe masculin
		2	Les Bénéficiaires sont uniquement de sexe féminin
		3	Les Bénéficiaires sont hétérogènes
Sexeprop	Sexe du propriétaire	1	Masculin
		2	Féminin

Source : Auteur, 2012

Après, l'utilisation du test de khi2 est effectuée et l'illustration est mise sous forme de carte issue du traitement des données par ACM. L'étude concerne le lien qui existe entre les trois types d'actes et les variables suivantes :

- **Caracbéf** : Caractéristique des bénéficiaires
- **Caracdombéf** : Caractéristique dominant des bénéficiaires
- **Sexeprop** : Sexe du propriétaire

c) **Démarches effectuées pour cerner l'assiette fiscale de la commune**

Tout d'abord, un diagnostic de la situation des rôles a été effectué suivant les thèmes ci-après :

- ✓ Elaboration des rôles
- ✓ Modalités de prélèvement de l'impôt foncier
- ✓ Répartition des fonds

Les variables ci-après ont été pris pour caractériser les contribuables (*Tableau n°9*)

Tableau n°9 : Les variables des dossiers fiscaux

	VARIABLES
NUM	numéro
IFPB	Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties
BF	possession de bas fonds
NBRBF	nombre de bas fonds
BAIBOHO	possession de baibocho
NBREBAIB	nombre de baibocho
TANETY	possession de tanety
NBRETAN	nombre de tanety
KININA	possession de kininina
NBREKINI	nombre de kininina
IFT	Impôt Foncier sur les Terrains

Source : Auteur, 2012

Ensuite, une typologie a été faite à partir de l'XLSTAT en utilisant sur les variables quantitatives, l'analyse par CAH, suivie de la nuée dynamique (k-means) et enfin un reclassement par AFD. Les contribuables recensés ont été divisés en quatre groupes. Après, un test de corrélation entre chaque type d'impôt (Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties et Impôt Foncier sur les Terrains) et chaque type de terrain a été effectué pour voir quel terrain a plus de corrélation avec les impôts pour chaque groupe. Après une typologie des contribuables, leur possession des types de terrain a été appréhendée pour chaque groupe à l'aide d'une caractérisation par Analyse Factorielle des Correspondance (AFC).

d) Démarches de caractérisation des titres dans la zone

Les variables suivants ont été pris pour cerner les titres fonciers :

Tableau n°10 : Modalités de variables de la zone

VARIABLES	DETAIL DES VARIABLES	MODALITES	
n°instopo	numéro d'inscription au service topographique		T +NUMERO
n°insdom	numéro d'inscription au service des domaines	1	T+NUMERO
		2	R+numero (nouveau numéro lié à la région de Moramanga)
compdomtop	Comparaison entre numéro domaine et topographie	0	changé
		1	inchangé
datobt	Date d'obtention du titre (Jour/mois/année)	0	néant
		1	Avant 1960
		2	Entre 1960 et 1990
		3	Après 1990
nomprop	Nom du propriétaire	1	Néant
		2	Etat malgache
		3	Particulier ou Groupe de particulier
		4	Groupe de particulier avec mutation
		5	Etat malgache mais présence d'un titre provisoire à un particulier
cont	Contenance	1	Néant
		2	Terrain de culture : maïs manioc, banane....
		3	Habitation
		4	Terrain de culture : rizière
		5	Terrain rural
sup	Superficie (en hectares)	1	Petit (Inférieur à 5 hectares)
		2	Moyen (Entre 5 et 15 hectares)
		3	Elevé (supérieur à 15 hectares)

Source : Auteur, 2012

Premièrement, le pourcentage de superficie titrée dans la commune a été effectué. Ensuite, une répartition selon une statistique descriptive par rapport aux différentes variables a été accomplie sauf pour les variables suivantes : « **compdomtop, n°instopo et n°insdom** ».

e) Démarches pour cerner les infractions constatées par l'administration forestière de moramanga

Pour traiter les contentieux, la statistique descriptive a été effectuée concernant le pourcentage de dossier lié à la Commune rurale de Mandialaza par rapport au volume des contentieux. Cette action a permis de voir la caractérisation des délits dans la commune.

f) Traitement des travaux d'enquête

Ce traitement fait suite à la caractérisation par surface. Il consiste à utiliser une statistique descriptive concernant le type de sécurisation, le type de conflit et la résolution de ce conflit sur les surfaces en Bas fonds ou en Tanety ou Kininina de chaque groupe. Le pourcentage obtenu illustre la caractérisation en matière de sécurisation des terres. Chaque groupe issu des populations suivantes a été sujet à ce traitement :

- ✓ Individus centraux,
- ✓ Individus du côté Nord de la NAP,
- ✓ Individus proche des plantations de pins.

I.3 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Le travail d'enquête a présenté les difficultés suivantes :

- L'accès aux paysans vivants près de la NAP a été extrêmement difficile,
- La pluie a duré 4 jours sur 7 au moins toutes les semaines,
- La population et surtout les paysans à proximité de la NAP ont été réticents à collaborer,
- Les zones déjà difficiles d'accès ont été enclavées par les intempéries cycloniques,
- Les réseaux routiers et les moyens de communication ont été détruits pendant une semaine,
- L'Administration foncière a réduit sa contribution par rapport à l'octroi du Plan Local d'occupation Foncière (PLOF) lié au titre selon une consultation uniquement ; le tribunal de première instance de Moramanga a strictement interdit la consultation de leur dossier lié au foncier,

- Les délimitations exactes de la NAP ont été très difficiles à appréhender dû au fait que seule la limite du noyau dur est connue par la population. Ensuite, le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de FANAMBY n'a pas encore été finalisé jusqu'à maintenant.

Les limites de l'étude concernent les aspects suivants :

- Les données sur les terroirs ne sont qu'approximatives du fait de l'usage de la carte de la FTM (Foiben'ny Toe-tsariny tany eto Madagascar) et il a été très difficile pour les paysans de localiser exactement leurs terres ;
- Faute de moyens, l'utilisation de GPS n'a pas été possible ;
- Les terrains liés à l'habitation n'ont pas fait l'objet d'enquête.

I.4 Chronogramme des activités

Avant d'aboutir à ce travail, diverses actions ont été effectuées. Pour ce faire, le Tableau n°11 a été établi pour résumer les activités accomplies.

Tableau n°11 : CHRONOGRAMME

(2012)

ETAPE	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août			
	Semaine				Semaine				Semaine				Semaine				Semaine				Semaine				Semaine							
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phase bibliographique	■				■				■				■				■				■				■							
Protocole de recherche	■				■				■				■				■				■				■							
Phase de descente 1	■				■				■				■				■				■				■							
Traitement	■				■				■				■				■				■				■							
Phase de descente 2	■				■				■				■				■				■				■							
Traitement	■				■				■				■				■				■				■							
Phase de descente 3	■				■				■				■				■				■				■							
Traitement et Rédaction	■				■				■				■				■				■				■							
Correction	■				■				■				■				■				■				■							
Présentation	■				■				■				■				■				■				■							

Source : Auteur, 2012

II RESULTATS

II.1 Tenure et appropriation des terres dans la zone

II.1.1 Tenure et appropriation des terres des individus centraux

II.1.1.1 Caractéristiques du premier groupe des individus centraux

Ce sont les individus autochtones, ils sont cernés par des bezanozano en majorité et des merina (Cf. Annexe 1 /Tableau n°1). Ils se caractérisent par l'utilisation moyenne de 1,37 ha de tanety destinés aux cultures vivrières et 1,04 Ha de surface de bas fonds. Ce sont les grands héritiers sur tanety et sur bas fonds (90%) (94%). Une faible possession de kininina cerne le groupe. Par ailleurs, ces usagers n'ont en majorité que le droit d'usage sur leurs parcelles (64% tanety et 57% bas fonds) (Cf. Figure n°4 et 5).

II.1.1.2 Caractéristiques du deuxième groupe des individus centraux

Ce groupe est caractérisé par les migrants. Ce sont les merina et les betsileo qui dominent dans ce groupe (Cf. Annexe 1 /Tableau n°1). La possession majeure de terrain de kininina caractérise ce groupe par rapport aux autres groupes. En moyenne, ces individus ont à leur disposition 0,5 Ha de terrain de kininina (Cf. figure n°4). Ils sont en majorité achetés (67%) mais une partie est issue d'une défriche (33%). En majorité, les terrains de kininina présentent un droit de vente dans ce groupe. Les tanety sont majorité en forêt et issus d'un défriche (100%) (1Ha). Par ailleurs, les individus de ce groupe ont le droit de vente sur leurs tanety (63%). D'une part, ces dits tanety sont généralement localisés en forêt et d'autre part, ils sont destinés généralement aux cultures vivrières. Ce groupe ne possède pas de bas fonds (Cf. Figure n°4 et n°5).

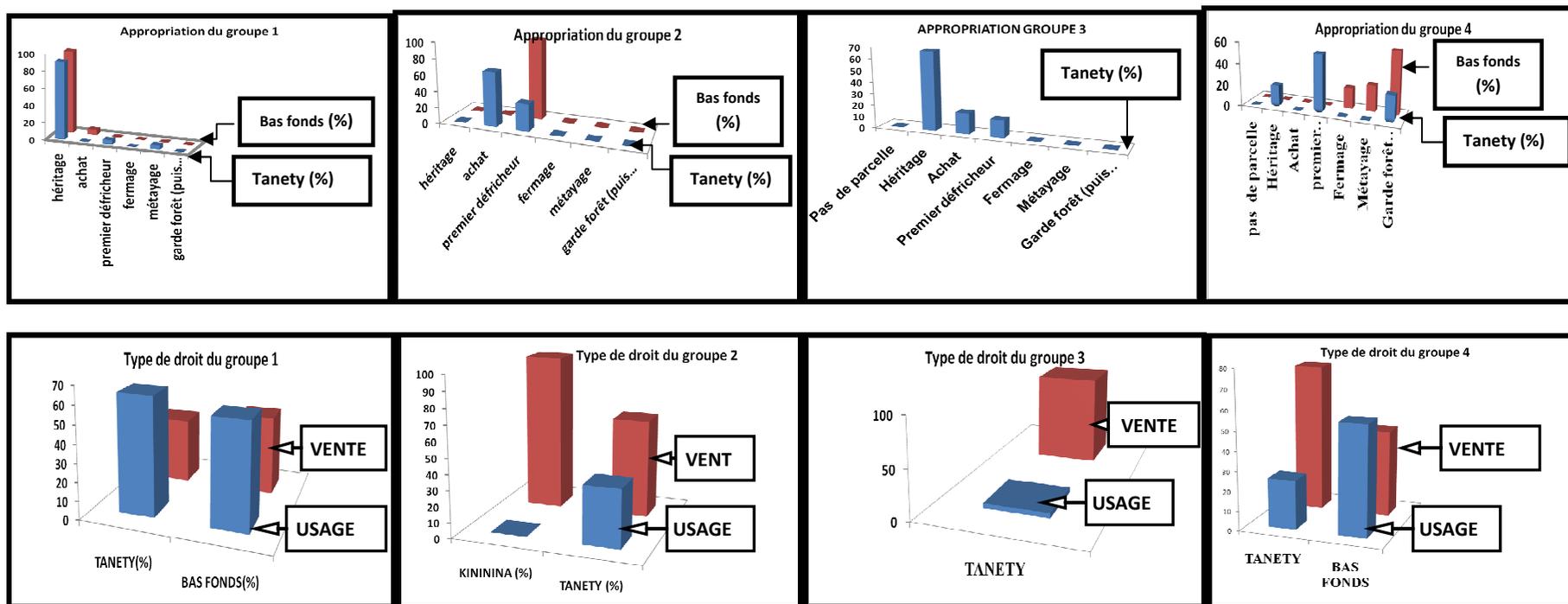
II.1.1.3 Caractéristiques du troisième groupe des individus centraux

C'est un groupe de migrants caractérisé par les betsileo en majorité; ce sont les exploitants d'éthanol artisanal (Cf. Annexe 1/ Tableau n°1). Cet ensemble ne possède pas de bas fonds et de tanety hors de la NAP. Ce sont les exploitations agricoles et grands propriétaires terriens en tanety forestier orientés vers les cultures industrielles (cane à sucre) (alcool artisanal) (Cf. figure n°4). En moyenne, ils ont à leur disposition 2,1 Ha destinés à ces cultures malgré une partie destinée aux cultures vivrières (Cf. figure n°4). Ces terrains sont en majorité hérités (68% des surfaces en possession) et ils ont le droit de vente sur ces terres (95%) (Cf. Figure n°4 et 5).

II.1.1.4 Caractéristiques du quatrième groupe des individus centraux

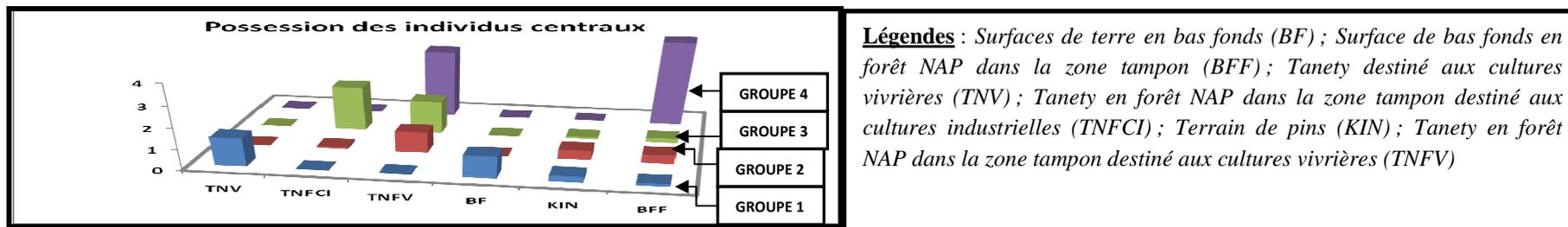
Ce groupe concerne les individus qui vivent au dépend des ressources spatiales en forêt primaire. Ce sont des cultivateurs purement spécialisés en produits vivriers (taviste). Il possède des bas fonds et des tanety en forêt (3.16Ha) (4ha) (Cf. figure n°5). Ce groupe ne possède pas de kininina. La majorité de bas fonds a été octroyée par l'ancien garde forêt suivi d'une défriche (57%) mais la présence de métayage et de fermage renforce la production en riz de ce groupe (Cf. figure n°4). Les tanety ont été obtenus après défrichement. D'après ce groupe, ils ont le droit de vente sur les tanety qu'il exploite (75%), mais en bas fonds c'est la domination du droit d'usage uniquement (56%) (Cf. figure n°4).

Figure n° 4 : Appropriation foncière et type de droit des individus centraux .



Source : Auteur, 2012

Figure n° 5 : Caractéristique de la possession des individus centraux



Source : Auteur, 2012

II.1.2 Tenure et appropriation des terres liés aux individus du Nord

II.1.2.1 *Caractéristiques du premier groupe des individus du Nord*

Ce groupe concerne les individus qui ne vivent pas de la forêt ; ce sont les autochtones de la zone du nord ; ils sont caractérisés par les Merina en majorité (Cf. Annexe 1/Tableau n°2). Leur possession se base sur les bas fonds et tanety en dehors de la NAP. Les bas fonds sont en majorité achetés (69%) mais une partie a été héritée (27%) ; ils détiennent en moyenne 1,4 ha (Cf. Figure n°6 et n°7). Par ailleurs, les tanety présentent trois formes d'appropriation : soit par l'ancien garde forêt (38%), soit issu d'une défriche (23%) soit par métayage (23%) (Cf. Figure n°6). Les surfaces sont destinées à la culture vivrière (2,33ha) et à la culture de rente mais la surface destinée à la rente est assez faible (0,0006ha) (Cf. Figure n°6). La majorité des terres présentent un droit de vente que ce soit en tanety qu'en bas fonds (91%) (65%) (Cf. Figure n°7). Il possède un territoire destiné aux kininina mais il n'est que de l'ordre de 0,22Ha (5% de la surface détenue par le groupe).

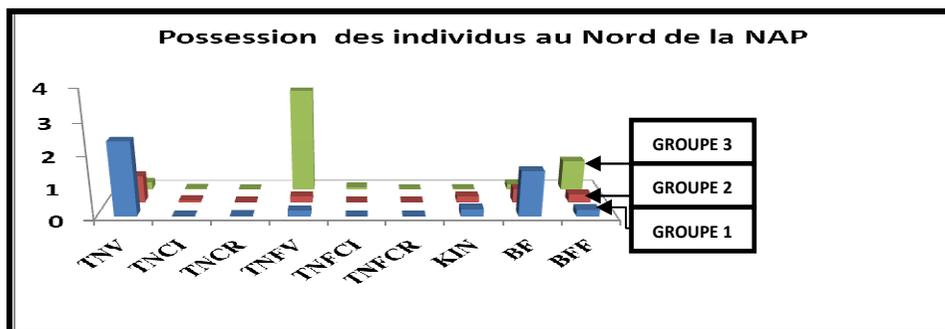
II.1.2.2 *Caractéristiques du deuxième groupe des individus du Nord*

Ce groupe est formé par des autochtones cernés par les Betsimisaraka, Bezanozano et Merina (Cf. Annexe 1/Tableau n°2). Ils présentent une caractérisation sur les tanety destinés aux cultures industrielles (0,04ha) ; néanmoins, il présente une possession de bas fonds de l'ordre de 0,45 Ha (Cf. Figure n°6). Par ailleurs, la proportion territoriale destinée aux cultures vivrières est élevée (43% tanety et 23% bas fonds). Il détient en moyenne 0,17 ha de kininina (Cf. Figure n°6). Ayant en majorité hérités ses bas fonds (77%), ce groupe possède en général des tanety qui sont soit hérités, soit achetés ou soit issus d'un défrichement (28%) (43%) (26%) (Cf. Figure n°7). Ces individus n'ont qu'un droit d'usage sur la majorité de la surface de bas fonds qu'ils ont à leur possession. En outre, les tanety présentent un droit de vente et ils sont de l'ordre 0,85 ha (Cf. Figure n°7).

II.1.2.3 *Caractéristiques du troisième groupe des individus du Nord*

Ce groupe est le plus dépendant par rapport à la NAP ; il est caractérisé en majorité par des migrants (75%) (Cf. Annexe 1/Tableau n°2). Les bas fonds comme les tanety sont en majorité dans la NAP (Cf. Figure n°6). Ils ont en moyenne 0,94ha de bas fonds. Les tanety sont axés sur les cultures vivrières (3,23ha), fortifiés par les cultures de rente et cultures industrielles (0,01et 0,07 ha). La majorité des bas fonds sont soit issus d'une première défriche (41%), soit issus d'un achat (41%). Les tanety sont en majorité issus de défriche (61%) (Cf. Figure n°7). Mais des parcelles héritées sont toujours présentes. Ce groupe affiche une possession de kininina mais de très faible proportion (0,02Ha). Vis-à-vis des bas fonds, le droit de la population varie : soit c'est un droit d'usage, soit c'est un droit de vente. Concernant les tanety, la majorité des terres détenues par ce groupe peut être vendue par ce dernier sans le consentement de qui que ce soit (80%) (Cf. Figure n°7).

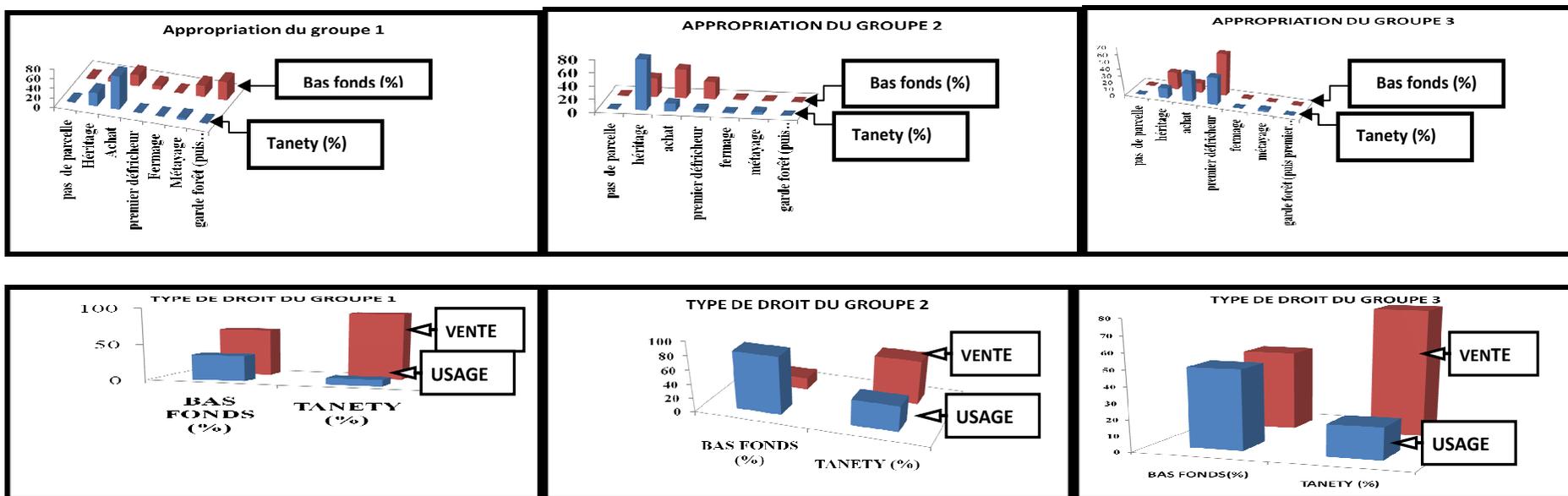
Figure n° 6 : Caractéristiques de la possession de terres des individus au Nord de la NAP



Légendes : Surface de terre sur bas fonds (BF); Surface destinée à une riziculture irriguée en forêt NAP dans la zone tampon (BFF); Tanety destiné à la culture vivrière (TNV); Tanety en forêt NAP dans la zone tampon pour les cultures industrielles (TNFCI); Terrain de pins (KIN); Tanety en forêt NAP dans la zone tampon destiné à la culture vivrière (TNFV); Tanety destiné à la culture industrielle (TNFI); Tanety destiné à la culture de rente (TNCR); Tanety en forêt NAP dans la zone tampon destiné à la culture de rente (TNFCR).

Source : Auteur, 2012

Figure n° 7 : Appropriation foncière et type de droit des individus au Nord de la NAP



Source : Auteur, 2012

II.1.3 Tenure et appropriation des terres liés aux individus proches des plantations de pins

II.1.3.1 Caractéristiques du premier groupe des individus proches des plantations de pins

Ce premier groupe est caractérisé par des autochtones, en majorité cernés par des Bezanozano (Cf. Annexe 1/Tableau n°3). Il présente une caractérisation spécifique selon une possession de bas fonds en forêt (0,02Ha) issue de défriche. Par rapport à la totalité des terrains détenus par ce groupe, une dominance des tanety destinés aux cultures vivrières est constatée (0,86 Ha) ; ces tanety sont en majorité hérités ou achetés (46% et 40%) (Cf. Figure n°8 et n°9). Faisant suite à cela, ils présentent une possession de bas fonds hors de la NAP et des terrains de kininina (de l'ordre de 0,45 Ha et 0,47Ha). Les kininina sont en majorité hérités et achetés, le droit de vente est décelé sur ces terrains là (Cf. Figure n°8 et n°9). Les bas fonds sont en majorité obtenus par héritage (71%), mais une partie a été achetée ou issue d'un défriche ou d'un métayage. Trois formes dominantes d'appropriation de versant de colline cernent ce groupe : l'héritage (35%), l'achat (44%) ou le défriche (21%). Dans la majorité des cas, le groupe détient un droit de vente sur ces terres (Cf. Figure n°8 et n°9).

II.1.3.2 Caractéristiques du deuxième groupe des individus proches des plantations de pins

Ce sont les grands propriétaires terriens héritiers que ce soit en tanety qu'en bas fonds. Ils ont à leur disposition 1,6Ha de bas fonds et 3.25 Ha de tanety. Ce sont les cultivateurs de produits de rente (Café). Ils ont à leur disposition en moyenne 1,25ha de kininina. Ils ont en général le droit de vente sur leur terrain (Cf. Figure n°8 et n°9).

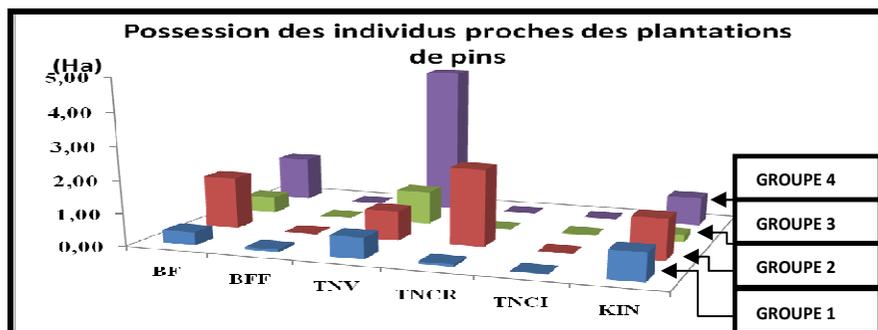
II.1.3.3 Caractéristiques du troisième groupe des individus proches des plantations de pins

Tout comme les groupes 1 et 2, ce groupe est en majorité des autochtones, ils axent leurs produits sur les cultures vivrières. Etant possesseur de tanety en moyenne avec 1ha destinés uniquement pour les cultures vivrières, ce groupe possède des bas fonds occupant une surface moyenne de 0,5ha. La possession de kininina est de l'ordre de 0,21 Ha. La majorité des bas fonds ont été hérités mais les tanety et les terrains de kininina ont été en globalité achetés. Le droit de vente est cerné dans la majorité des terres de ce groupe, mais les bas fonds sont dominé un droit d'usage uniquement (Cf. Figure n°8 et n°9).

II.1.3.4 Caractéristiques du quatrième groupe des individus proches des plantations de pins

Ce groupe concerne les ménages qui détiennent des tanety de grande envergure (4,5ha) et qui ont été hérités. La plupart de ces tanety sont destinés à la culture vivrière. Tout comme les tanety, les bas fonds ont été issus d'un héritage avec une possession de 1,38 Ha. Le droit de vente est dominant sur la quasi-totalité des parcelles de ce groupe (Cf. Figure n°8 et n°9).

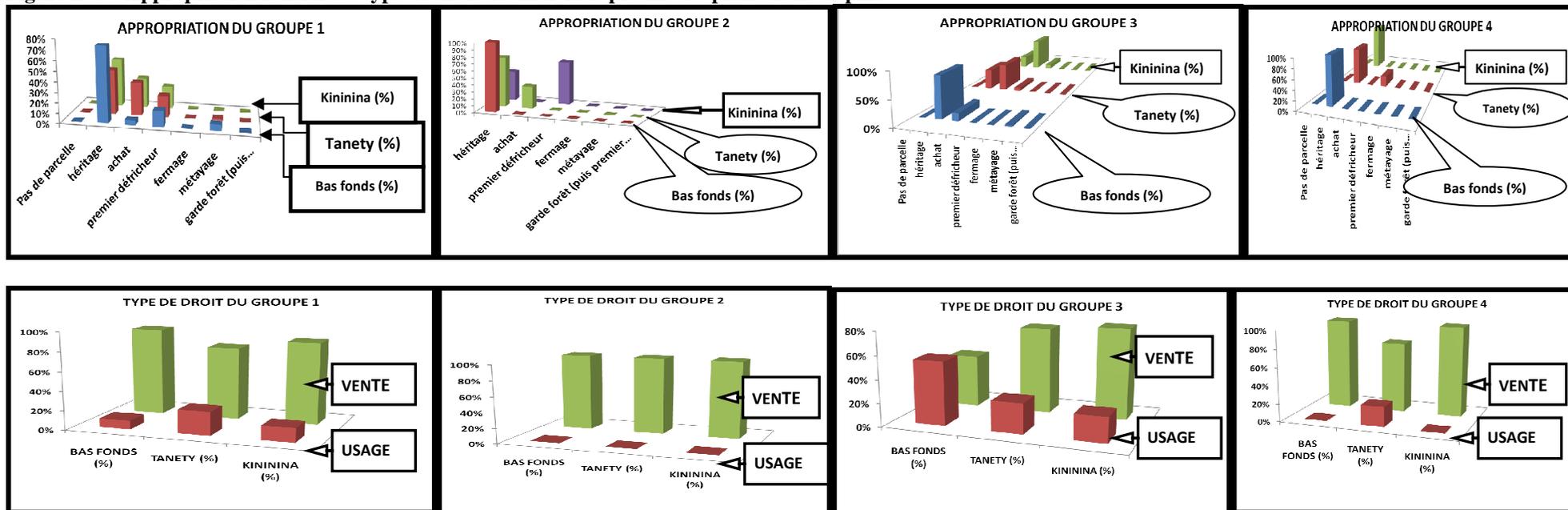
Figure n° 8 : Caractéristique de la possession des terres des individus proches des plantations de pins



Légendes : Bas fonds (BF) ; Bas Fonds en forêt NAP dans la zone tampon (BFF) ; Tanety destiné à la culture vivrière (TNV) ; Tanety pour les cultures industrielles (TNCI) ; Terrain de pins (KIN) ; Tanety destiné à la culture de rente (TNCR).

Source : Auteur, 2012

Figure n° 9 : Appropriation foncière et type de droit des individus proche des plantations de pins



Source : Auteur, 2012

II.2 Etat de la sécurisation foncière dans la zone

Ce deuxième résultat est caractérisé par les volets suivants :

- *Les conflits décelés auprès de la police municipale,*
- *Les dossiers du délégué de l'Etat,*
- *Les dossiers fiscaux,*
- *Les titres fonciers,*
- *Les contentieux au niveau de l'administration forestière,*
- *La sécurisation foncière de personnes enquêtées.*

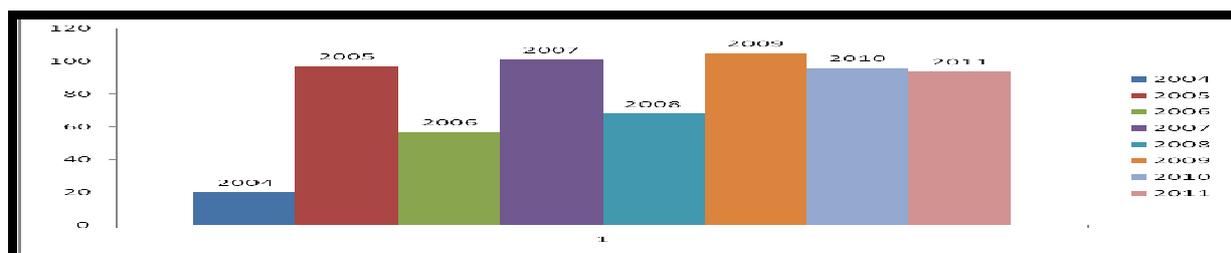
II.2.1 Caractérisation des conflits recensés auprès de la police municipale

II.2.1.1 Caractéristiques communes des conflits

La convocation des protagonistes au niveau de la commune est effectuée pour chaque dossier. Toutes les instances de résolution communale ont été consultées : Ray aman-dreny-Tangalamena-Chef fokontany-Police municipale.

La figure n°10 montre le nombre de plaintes déposées auprès de la police municipale :

Figure n° 10 : Nombre de plaintes déposées auprès de la police municipale



Source : Auteur, 2012

Cette illustration montre d'ores et déjà que de 2009 à 2011, le nombre de plaintes a augmenté et se stabilise au cours des trois dernières années. Et comme le conflit foncier touche 50% des dossiers chaque année, la courbe de tendance liée au foncier est la même¹.

1 : Source : Police municipale

Tableau n°12 : Les variables liées au type de contestation

	CONTESTATION (Type de conflit)
AGE	NON
SEXE	NON
RESIDENCE	NON
TYPE DE TERRAIN	NON
STATUT DU TERRAIN	NON
MODALITE DE RESOLUTION DU CONFLIT	OUI
CARACTERISTIQUE DE LA PERSONNE MISE EN CAUSE	OUI

OUI : correspond à l'existence de lien entre les lignes et les colonnes ; NON : correspond à l'indépendance des lignes et des colonnes

Source : Auteur, 2012

Figure n° 11 : Proportion des conflits décelés au niveau de la police municipale

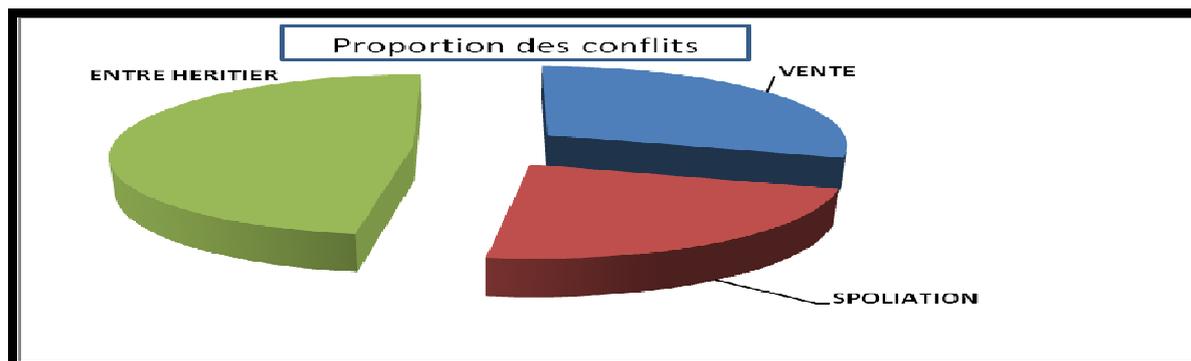
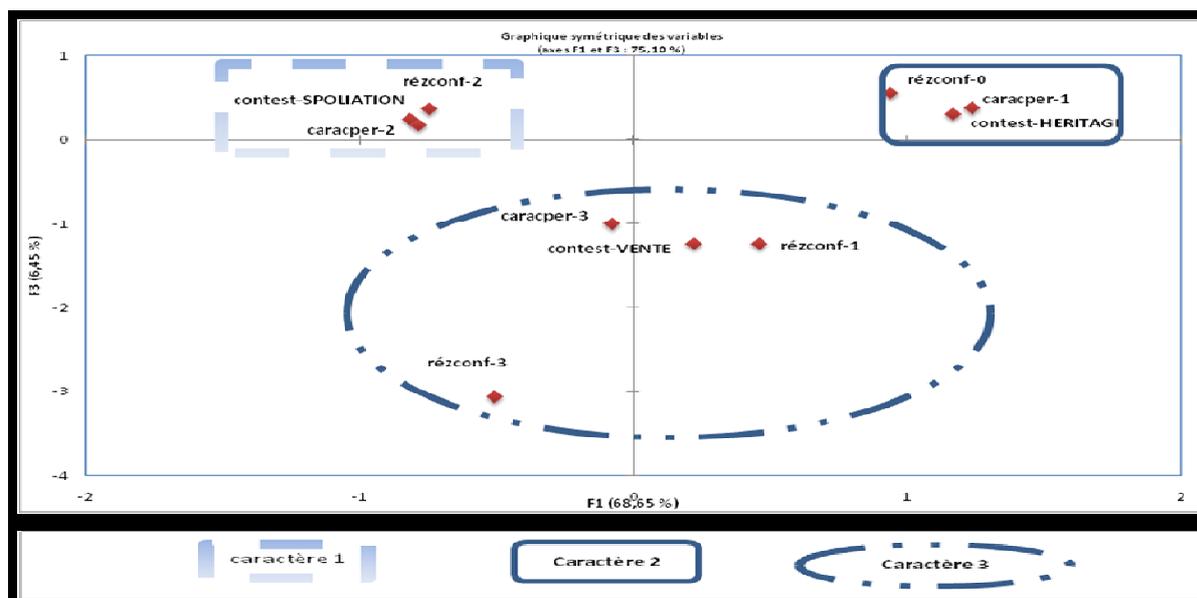


Figure n° 12 : Caractérisation des contestations au sein de la police municipale



Légende :

CODE	Contestation (contest)	Résolution des conflits (rezconf)	Caractéristique de la personne mise en cause (carac per)
0	-	Transféré au tribunal civil de Moramanga	-
1	Héritage	Résolu amiable avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) impliquant un partage du terrain	frère ou sœur
2	Spoliation et délimitation	résolu à miabile avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) en faveur du plaignant	Aucun lien de parenté
3	Vente	résolu amiable avec PV (signé par le policier et le conseil municipal) en défaveur du plaignant	Autre lien de parenté

Tout d'abord, seules les modalités de résolution du conflit et les caractéristiques de la personne mise en cause présentent une existence de liens avec les types de conflit (Cf. Tableau n°12). Ensuite, les conflits d'héritiers sont les plus fréquents dans la zone ; ils sont les plus dominants (Cf. figure n°11). La caractérisation de ces conflits démontre que le conflit lié à l'héritage se présente comme le conflit le plus difficile à maîtriser pour la commune. Si aucun compromis n'est trouvé, la commune laisse les concernés porter le conflit auprès du tribunal de première instance de Moramanga. Quant à la spoliation, la commune arrive très bien à maîtriser les conflits qui s'y rapportent. En général, il est alors donné raison au plaignant. La spoliation est caractérisée par une confrontation entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté. La contestation liée à la vente est en majorité résolue mais la délibération varie : soit le plaignant gagne, soit il perd. Ce dernier type de conflit concerne les personnes qui ont un lien de parenté autre que celui des frères ou sœurs (Cf. figure n°12).

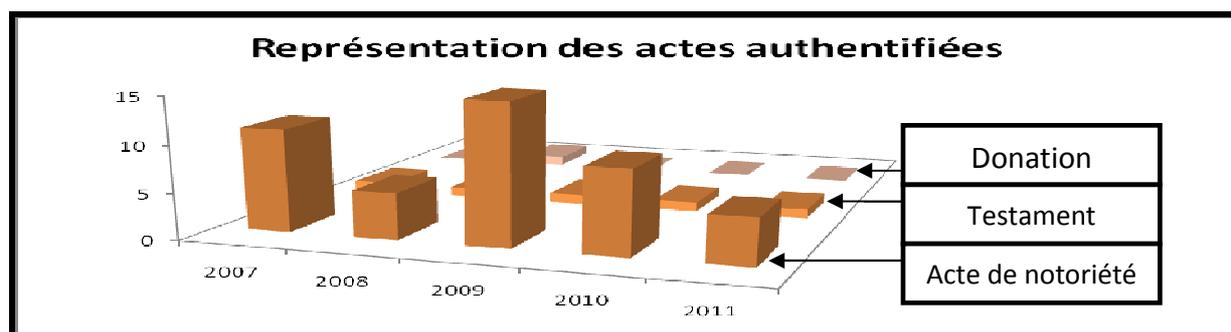
II.2.2 Rôle du délégué de l'Etat dans la sécurisation foncière

La commune de Mandialaza présente 3 types de dossier concernant le foncier :

- Acte de notoriété
- Testament
- Acte de donation

Au cours de 2007 et 2011, le taux de répartition des dossiers se présente comme suit (Cf. figure n°12) :

Figure n° 13 : Evolution des effectifs des actes authentifiés par rapport au nombre total de dossiers liés au foncier



Source : Auteur, 2012

L'acte de notoriété est le plus utilisé par la population dans la commune ; son évolution est marquée par une diminution en 2008 pour ensuite augmenter puis se stabiliser. Le nombre d'actes de notoriété varie de 72% à 94% des dossiers liés au foncier recensés auprès du délégué de l'Etat. La donation est la moins fréquente des actes liés au foncier au niveau du

délégué de l'Etat, la proportion de ces actes varie de 0 à 10%. Au cours de ces cinq années, c'est seulement en 2008 qu'un acte de donation a été effectué. En outre, la sécurisation des droits de succession liée à l'héritage par testament n'attire pas les gens de Mandialaza, elle représente 6% à 17% des dossiers liés au foncier au cours de 2007 à 2011. Elle se caractérise par une évolution assez stable au niveau de la zone considérée. Par ailleurs, le témoignage dans chaque acte lié au foncier au niveau du délégué de l'Etat est caractérisé par la domination du sexe masculin.

Le test de χ^2 a permis d'appréhender les résultats suivants :

Tableau n°13 : Résultat du test de χ^2

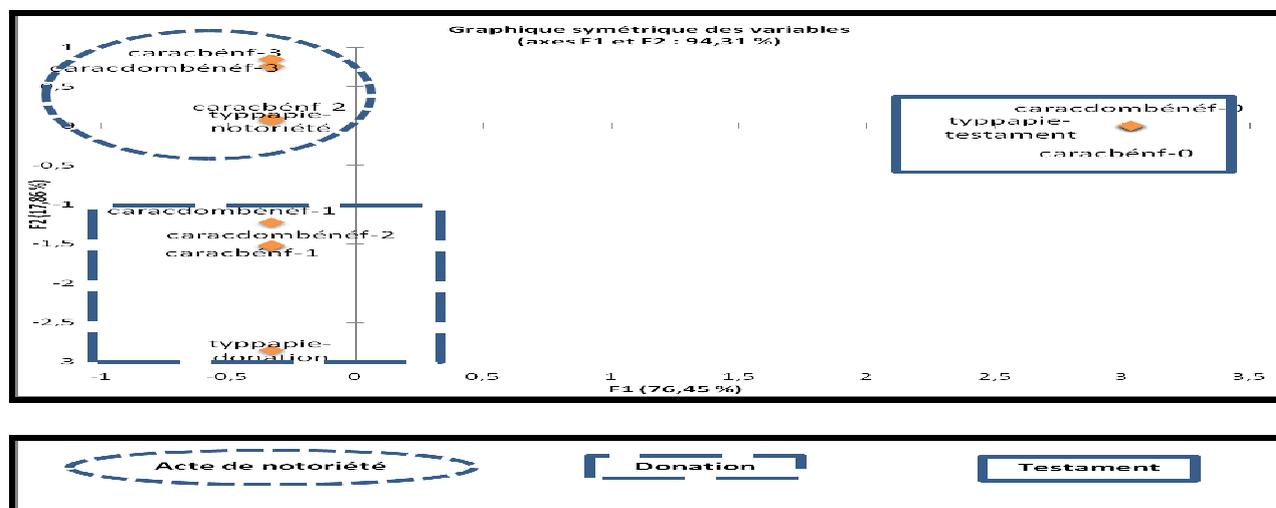
VARIABLE	Libellé	p-value	Résultat du TEST (existence ou non de lien)
caracbéf	Caractéristique des bénéficiaires	< 0,0001	OUI
caracdombéf	Caractéristique dominant des bénéficiaires	< 0,0001	OUI
Sexeprop	Sexe du propriétaire	0,555	NON

Source : Auteur, 2012

Par rapport aux trois types de dossiers la figure n°14 montre que :

- Les bénéficiaires mentionnés dans le testament ne sont pas mentionnés lors de l'authentification de l'acte ;
- La donation est caractérisée par des bénéficiaires dont le nombre est inférieur à 2 ; elle favorise une succession caractérisée par la domination du sexe masculin ;
- L'acte de notoriété est caractérisé par un nombre d'héritiers supérieurs à trois personnes. Et ces héritiers sont de sexe hétérogène. La mention des femmes en tant qu'héritière d'un tel ou tel individu est pratiquée par la commune.

Figure n° 14 : Caractérisation des trois documents au niveau du délégué de l'Etat



Source : Auteur, 2012

II.2.3 Caractéristiques des dossiers fiscaux de la commune

II.2.3.1 *Elaboration des rôles*

La création d'un comité constitué par le président de chaque fokontany et son adjoint ainsi que le trésorier de la commune a été primordiale. Ce comité a pour rôle de coordonner le recensement la possession de chaque ménage. Ce recensement a été effectué par le chef fokontany, quatre quartiers mobiles et le chef de village à l'aide d'une fiche d'enquête qui précise la possession des ménages. La grandeur des terres est estimée par une personne appelée régisseur. La commune a eu besoin de cinq régisseurs pour élaborer les rôles et ces derniers ont du travailler pendant plus de trois mois. Les travaux mis en place ont été recueillis dans des cahiers. Ensuite, le conseil municipal de la commune a délibéré sur le barème associé à chaque type de terrain. Après cette délibération, le résultat avec les travaux de recueil ont été saisis et imprimés à Moramanga avec le numéro des contribuables.

II.2.3.2 *Modalités de prélèvement de l'impôt foncier*

L'impôt est prélevé par les régisseurs ; la rémunération de ces derniers correspond à 10% de la somme remise à la commune. Le régisseur est placé sous l'autorité du chef de fokontany pendant son travail. Notons cependant que, durant les trois dernières années de crise (2009, 2010 et 2011), aucun régisseur n'a été embauché. Cette fonction a été remplie par la police municipale et les chefs fokontany qui ont recueilli les impôts durant une descente pour chaque fokontany. Par ailleurs, il est à noter que depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui, aucun rôle n'a été élaboré.

II.2.3.3 *Répartition des fonds*

Une partie de l'impôt foncier va directement dans la caisse de la commune ; elle est estimée 14%² des revenus issus des impôts. Par ailleurs, un document est remis à la contribution de Moramanga sur la caractérisation des contribuables et les impôts qui ont été prélevés. Il est à noter que le trésorier n'a pas voulu donner les chiffres exacts des revenus obtenus par la commune.

² : Source : Entretien avec Conseiller municipal de Mandialaza en Mars 2012

Par ailleurs, le test de corrélation par rapport à l'impôt se présente comme suit :

Tableau n°14 : Résultat des tests de corrélation

		NBREKINI	NBRETAN	NBREBF	NBREBAIB
IFT	GROUPE 1 (77.00%)	FAIBLE	FORTE	FAIBLE	FAIBLE
	GROUPE 2 (7.00%)	FAIBLE	FORTE	FORTE	FAIBLE
	GROUPE 3 (3.50%)	FORTEMENT NÉGATIVE	FORTE	FORTE	Pas de baiboho
	GROUPE 4 (12.50%)	FORTE	FORTE	FORTE	FAIBLE
IFPB	GROUPE 1 (77.00%)	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
	GROUPE 2 (7.00%)	FAIBLE NEGATIVEMENT	FORTE	FAIBLE NEGATIVEMENT	FAIBLE NEGATIVEMENT
	GROUPE 3 (3.50%)	FAIBLE	FORTE	FAIBLE	Pas de baiboho
	GROUPE 4 (12.50%)	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

Légende : NBREKINI (Nombre de kininina) ; NBRETAN (Nombre de Tanety) ; NBREBF (Nombre de bas fonds) ; NBREBAIB (Nombre de Baiboho) ; IFPB (Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties) ; IFT (Impôt Foncier sur les Terrains)

Source : Auteur, 2012

Tout d'abord, le nombre de tanety montre une forte corrélation avec l'impôt foncier sur les Terrains (IFT) ; il est représenté par la totalité de la population. Ensuite, une forte corrélation est aussi présente entre le nombre de bas fonds et l'IFT mais il ne représente que 27% de la population. Le nombre baiboho détient une très faible corrélation avec ce type d'impôt ; l'ensemble des groupes montre une faible corrélation entre les deux entités. Le groupe 3 est en plus caractérisé par la non possession de baiboho. Le nombre de kininina détient aussi une faible corrélation avec l'impôt en question. Par ailleurs, il est à remarquer que l'IFPB (Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties) présente une faible corrélation avec l'ensemble de terrain en possession des contribuables. Uniquement, 10,5% des contribuables recensés montrent une forte corrélation entre l'IFPB et le nombre de tanety.

II.2.3.4 Typologie des contribuables

La seconde partie suivante illustre la typologie des contribuables selon leurs possessions :

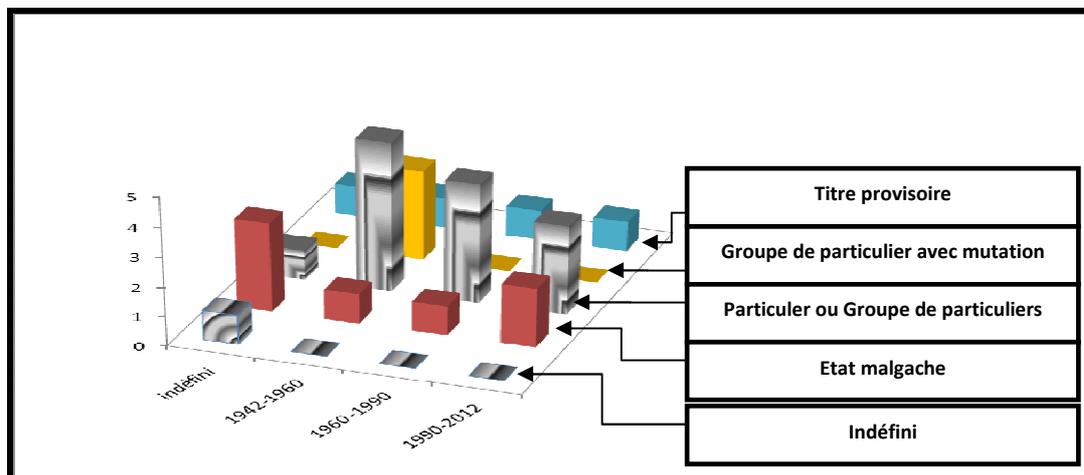
Tableau n° 15 : Caractérisation de la possession de terrain selon les rôles fiscaux

	Nombre	FREQUENCE (%)	Caractérisation
GROUPE 1	154	77	Possession de bas fonds et kininina
GROUPE 2	14	7	Possession de tanety, bas fonds et kininina
GROUPE 3	7	3,5	Possession de tanety, bas fonds et kininina
GROUPE 4	25	12,5	Possession de bas fonds et kininina
TOTAL	200	100	

Source : Auteur, 2012

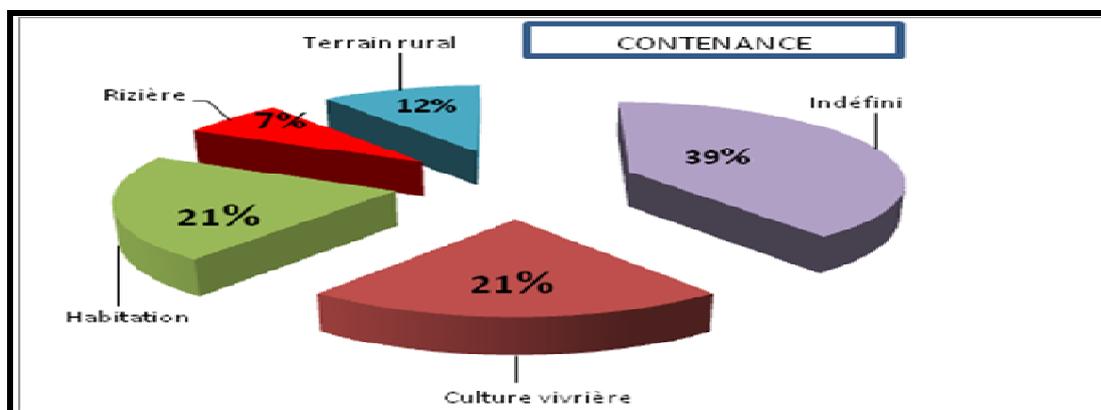
Ce tableau démontre que la majorité des contribuables recensés possède uniquement des bas fonds et des kininina (89,5%) (Groupe 1 et 4). Le reste de la population est caractérisé par la possession de tanety en plus de la possession des deux autres types de terrain (groupe 2 et 3) (10,5%).

Figure n° 15 : Evolution des terrains titrés et de leur statut



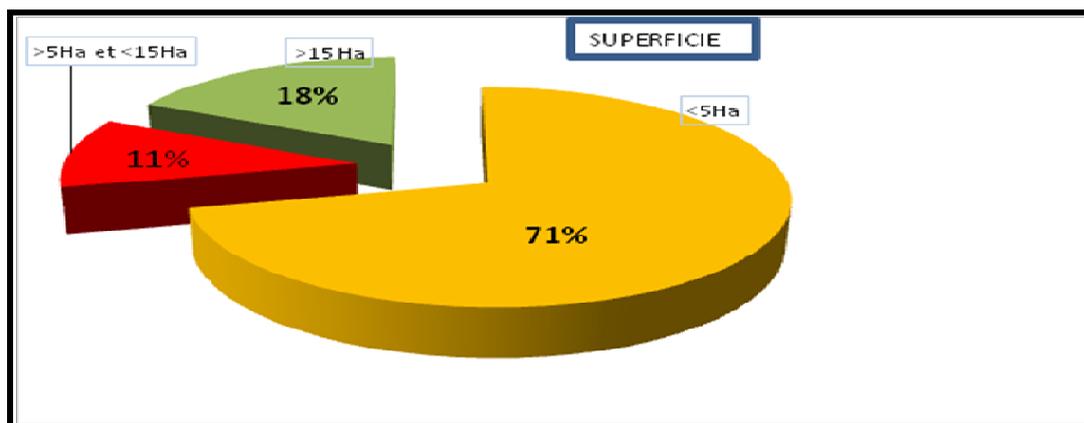
Source : Auteur, 2012

Figure n°16 : Contenance des terrains titrés



Source : Auteur, 2012

Figure n° 17 : Caractéristique de la superficie des terrains titrés



Source : Auteur, 2012

II.2.4 Etat de la sécurisation foncière par le titre dans la commune

Tout d'abord, il est à noter qu'uniquement 3% de la superficie totale de la zone est titré. Par rapport à l'évolution des surfaces et de leurs statuts, les informations suivantes peuvent être décelées :

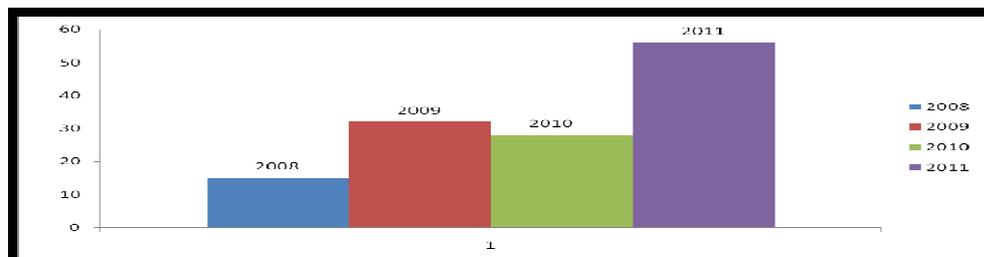
- ✓ Peu de titres ont des dates inconnues du public ; parmi ces titres en question, ceux au nom de l'Etat malgache sont dominants ;
- ✓ Les terrains titrés au nom de particulier ou de groupes de particulier sont les plus nombreux. La plupart ont été octroyés avant 1960. Ensuite, arrivent les terrains titrés au nom de l'Etat malgache et à la fin viennent les terrains titrés au nom de propriétaire indéfinis (inconnus) ;
- ✓ Les mutations d'un groupe de particulier à un autre ont été uniquement présentes avant 1960 ;
- ✓ Le titre au nom l'Etat malgache mais qui présente un titre provisoire au nom de particulier n'a pas évolué (Cf. Figure n°15).

Ensuite, la contenance de ces terrains et leurs superficies permettent de cerner les caractères suivants : Les terrains titrés de la zone sont en majorité inférieurs à 5 Ha et cette majorité est dominée par la contenance destinée par les cultures vivrières et une contenance indéfinie. Une contenance indéfinie signifie une méconnaissance par le service des domaines de l'utilisation du terrain en question (Cf. Figure n°16 et n°17).

II.2.5 Caractérisation des contentieux décelés par l'administration forestière

La figure n°18 montre l'évolution du contentieux dans tout le district de Moramanga auprès de l'administration forestière :

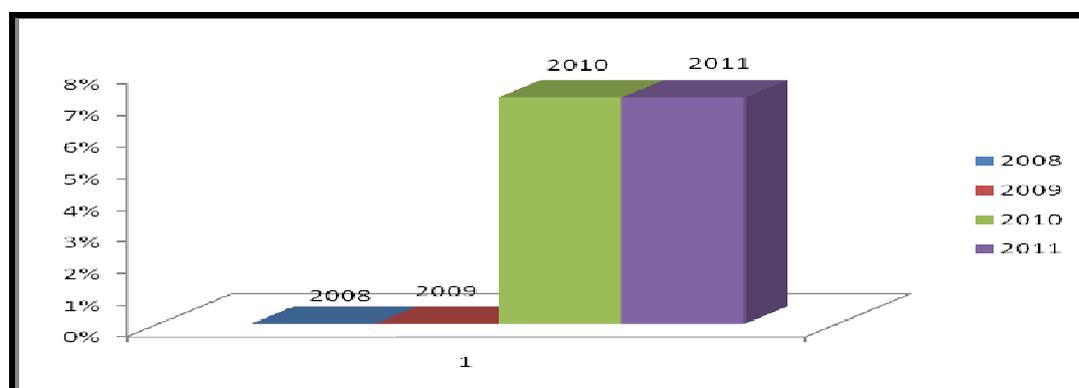
Figure n° 18 : Tendence des contentieux dans le district de Moramanga



Source : Auteur, 2012

Par ailleurs, en 2008 et 2009, aucun délit concernant Mandialaza n'a été recensé mais en 2009 et 2010 et 2011, surtout en cette période d'incertitude et d'insécurité ; et au soi-disant départ de FANAMBY, il a été recensé 7% de délit par rapport au district. En 2010, ce sont deux infractions dues à une exploitation sans autorisation de terrain d'eucalyptus ; la résolution concerne une transaction au niveau de l'administration forestière. En outre, en 2011, les actions ont aussi atteint 7% des délits recensés, les infractions comptent 4 dossiers bien définis (Figure n°19). Les trois dossiers concernent des transports illicites de produits forestiers et de charbons ; ces dossiers ont été résolus au niveau de l'administration, mais l'exploitation illicite de forêt de pins n'a pas été cernée ; le dossier a été appréhendé par le Tribunal de première instance.

Figure n° 19 : Pourcentage du contentieux en référence à la commune de mandialaza



Source : Auteur, 2012

II.2.6 La sécurisation foncière au niveau de la commune

Ce paragraphe recherche à caractériser chaque groupe qui a constitué chaque type d'individus.

II.2.6.1 *Etat de la sécurisation foncière des individus centraux*

a) Caractéristiques du premier groupe des individus centraux

La sécurisation des terres de ce groupe présente une variation des choix sur la sécurisation par rapport à la surface totale détenue. Néanmoins, une domination du rôle (33%) et du Tangalamena (27%) touche les tanety (Cf. Annexe 2/Tableau n°10). Les bas fonds sont éparpillés mais la sécurisation par petit papier (27%) ou par tangalamena (24%) sont les plus fréquents par rapport à l'ensemble (Cf. Annexe 2/Tableau n°10). Dans la plupart des cas, ce groupe n'est pas sujet au conflit : 86% en bas fonds et 100% en tanety (Cf. Annexe 2/Tableau n°11). Malgré ces statistiques, des terroirs présentent des mésententes : un conflit entre héritiers sur les bas fonds a été constaté mais résolu par Tangalamena.

b) Caractéristiques du deuxième groupe des individus centraux

Ce groupe est cerné par une possession conséquente de kininina. Ils sont caractérisés par une sécurisation liée au Tangalamena (67%) ; les tanety sont plus cernés par une sécurisation par petit papier (40%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°16). La majorité des tanety sont sujets à un conflit entre le ménage et FANAMBY ; sa résolution se matérialise par un droit d'usage uniquement du ménage sur ce terrain mais il n'a plus le droit d'extension. Quant au kininina, dans la majorité des cas, il ne présente pas de conflit ; néanmoins, la spoliation est décelée mais résolue au niveau du fokontany (Cf. Annexe 2/Tableau n°17).

c) Caractéristiques du troisième groupe des individus centraux

Ce troisième groupe est caractérisé par une préférence dominée soit par le rôle foncier soit par les petits papiers en matière de sécurisation foncière qui sont respectivement de 47% et de 40% (Cf. Annexe 2/Tableau n°20). Une tendance à ne pas présenter de conflit caractérise la zone sauf une partie des tanety se trouvant dans la zone interdite entraînant un conflit avec FANAMBY (Cf. Annexe 2/Tableau n°21). Une entente a été trouvée : les ménages peuvent utiliser les terres qu'ils ont défrichées sans action d'extension dans la forêt.

d) Caractéristiques du groupe 4 des individus centraux

Pour sécuriser leurs terroirs de bas fonds, la population opte soit pour le titre foncier (47%) soit pour les petits papiers (53%) ; elle envisage même l'immatriculation comme forme de

sécurisation de leur terre (Cf. Annexe 2/Tableau n°24). Ces bas fonds sont en majorité sans aucun conflit mais une partie est plus sujette à un conflit entre héritiers qui a fini au Tribunal de première instance (Cf. Annexe 2/Tableau n°25). Quant au tanety, l'occupation du sol est primée (50%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°24) car les terrains utilisés ne figurent pas encore dans le registre du rôle fiscal ; ils sont sujets à un conflit avec FANAMBY mais un compromis par un droit d'usage uniquement a été accordé pour leur survie sans possibilité d'extension des terrains dans la forêt (Cf. Annexe 2/Tableau n°25).

II.2.6.2 Etat de la sécurisation foncière lié aux individus au nord de la NAP

a) Caractéristique du groupe 1 des individus au Nord de la NAP

Le choix de sécurisation de ce groupe en matière de Bas Fonds est axé sur les petits papiers (81%), des conflits entre héritiers sont cernés sur ces terrains mais la résolution du conflit est effectuée par le service des domaines (Cf. Annexe 2/Tableau n°32). Les tanety sont répartis entre les petits papiers (33%), le rôle (40%) et le Chef coutumier (27%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°32). Les tanety sécurisés par Tangalamena ne sont pas encore dans le registre fiscal. Les terrains sur les versants sont sujets soit à une spoliation, soit à un conflit d'héritage ; le Chef du fokontany et les ray aman-dreny sont les instances rencontrés et ont permis de dissoudre ces divergences foncières (Cf. Annexe 2/Tableau n°33).

b) Caractéristiques du groupe 2 des individus au Nord de la NAP

Ce groupe est cerné par une sécurisation des bas fonds axée sur le rôle fiscal (58%). En outre, les tanety sont en majorité sécurisés par les petits papiers (63%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°36). Les territoires de ce groupe ne présentent pas de conflit en général (84% tanety et 54% bas fonds) mais une partie est en litige avec FANAMBY ; toutefois, un compromis a été trouvé stipulant l'acceptation de l'usage de la surface en question par le paysan mais aucune extension n'est tolérée. Par ailleurs, en plus des litiges avec FANAMBY, les bas fonds sont sujets à des conflits entre héritiers qui ont été difficiles à résoudre même en arrivant à la police municipale et ont abouti au tribunal de Moramanga (Cf. Annexe 2/Tableau n°37).

c) Caractéristiques du groupe 3 des individus au Nord de la NAP

Ce groupe concerne ceux qui ont en majorité une sécurisation soit par petit papier (53%), soit par les Tangalamena (33%) sur leur bas fonds (Cf. Annexe 2/Tableau n°40). La forme de garantie sur tanety varie mais dominée par les trois genres suivants : les petits papiers (33%), le rôle (35%), occupation du sol (25%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°40). En majorité, les conflits ne sont pas présents dans ce groupe (53% en bas fonds et 57% en tanety). Néanmoins, étant

dépendant de la forêt, un conflit avec FANAMBY englobe ces individus par rapport à l'usage de leurs terres. La résolution de ce conflit se caractérise par un droit d'usage uniquement des paysans sans possibilité d'extension en forêt. En outre, la spoliation est résolue par la police municipale (Cf. Annexe 2/Tableau n°41).

II.2.6.3 Etat de la sécurisation foncière lié aux individus proche des plantations de pins

a) Caractéristiques du groupe 1 des individus proches des plantations de pins

En général, ce groupe sécurise ses terres par le biais du rôle fiscal (70% en kininina, 53% en bas fonds et 40% en tanety), une sécurisation par petits papiers existe aussi mais en faible proportion. La majorité des surfaces de ce groupe ne sont sujettes à des conflits ; néanmoins, une part des bas fonds présente des divergences avec FANAMBY mais résolues par un droit d'usage uniquement sans possibilité d'exploitation (Cf. Annexe 2/Tableau n°48 et n°49).

b) Caractéristiques du groupe 2 des individus proches des plantations de pins

Les terrains de ce groupe présentent une sécurisation de ses parcelles par titre foncier en général (67% bas fonds ; 62% tanety ; 40% kininina). Mais les petits papiers et le rôle fiscal concernent les terrains non titrés. Ce groupe n'a rencontré aucun conflit.

c) Caractéristiques du groupe 3 des individus proches des plantations de pins

Ce groupe opte pour une sécurisation répartie : les bas fonds dominés par le rôle fiscal (66%) et les kininina dominés par les petits papiers (67%), les tanety répartis entre petit papier et rôle fiscal (58% et 42%) (Cf. Annexe 2/Tableau n°48). Les conflits sont résolus par les instances communales (ray aman-dreny ou police municipale) (Cf. Annexe 2/Tableau n°49). Les kininina sont sujets à un conflit avec FANALAMANGA qui a été résolu par gain de ce dernier en dépit du paysan (Cf. Annexe 2/Tableau n°49).

d) Caractéristiques du groupe 4 des individus proches des plantations de pins

Ce groupe concerne les individus qui sécurisent leurs tanety par rôle fiscal (100%) ; les bas fonds sont par ailleurs sécurisés par les petits papiers (64%) (Cf. Annexe 2 / Tableau n°60). Les tanety sont sujets à des conflits entre héritiers mais les instances communales (TANGALAMENA et Ray aman-dreny) ont réussi à trouvé un compromis (Cf. Annexe 2/Tableau n°61).

III DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

III.1 Discussions

III.1.1 Logique paysanne et appropriation foncière

III.1.1.1 Logique d'appropriation commune des terres

Les paysans malgaches ont leur approche et mode de vie. Cela dépend entre autres des ressources foncières qu'ils ont à leur disposition. Dans la logique des choses, les paysans prennent possession d'une terre pour satisfaire leurs besoins primaires. Ces besoins sont liés en majorité par une augmentation de la population. Madagascar a une augmentation de 2,8% de la population chaque année (INSTAT), et réussir à satisfaire ces nouvelles bouches à nourrir nécessite de nouveaux territoires, ce qui implique des migrations surtout quand les ressources en bas fonds sont en saturation. Ces comportements démographiques ont des liens forts avec la question foncière (OMRANE ; 2008) et « *leur résultat commun fut généralement l'échec et la création de situations foncières très complexes, souvent quasi insolubles marquées par des conflits entre autochtone et anciens migrants...* » (BERTRAND A. ; 2008). Et par extrapolation, l'espace forestier qui constitue avant tout une réserve foncière objet de convoitises (TSITOHAE R. ; MONTAIGNE P. ; 2008) est de ce fait induit à une appropriation massive par défriche par les migrants. Les forêts malgaches bien que présentant une valeur culturelle hors du commun sont donc soumises actuellement à une forte pression anthropique que les gouvernements successifs ne sont pas parvenus à maîtriser (AUBERT, 1999).

III.1.1.2 Logique d'appropriation des bas fonds

La majorité des bas fonds de la commune est issue d'un héritage ; ce sont les individus autochtones de la zone qui en sont propriétaires (G1 des individus centraux ; G1 des individus au Nord de la NAP, et tous les groupes des individus proches des plantations de pins). La vente comme l'emprunt de bas fonds est rare dans la zone ; la difficulté d'étendre les parcelles irriguées est l'origine de la stagnation de la superficie rizicole nationale et la réduction de la taille des exploitations (DABAT M., RAZAFINDRAIBE R. ; 2008), ce qui entraîne des lésions auprès des migrants car « ... les campagnes malgaches souffrent plus d'une répartition inégale sur les surfaces agricoles que d'une surpopulation » (GASTINEAU B. et RAKOTOSON L. 2008). Au Nord de la NAP, les individus cultivateurs de produit industriel

sont les seuls à posséder des bas fonds parmi les migrants. Par ailleurs, les autres migrants n'ont pas le choix que de se rabattre sur les terrains forestiers.

III.1.1.3 Logique d'appropriation des versants des collines

Tout comme les bas fonds, les autochtones sont les possesseurs des tanety (G1 des individus centraux ; G1 des individus au Nord de la NAP, et tous les groupes des individus proches des plantations de pins) alors que les migrants n'en possèdent pas. Les migrants du nord cultivateurs des produits industriels ont le privilège d'avoir eu des tanety. Le tanety est plus sujet à la vente que le bas fonds. Malgré cela, l'héritage n'est pas vraiment destiné à la vente parce que « *la terre possède une valeur affective car elle appartient au ancêtre (tanindrazana). Cette valeur empêche son aliénation en dehors du groupe* » (TSITOHAE R. ; MONTAIGNE P. ; 2008).

III.1.1.4 Logique d'appropriation des bas fonds en zone tampon

Les migrants sont les plus incités à défricher les bas fonds de la forêt car la majorité n'a pas de terrain destiné à la riziculture irriguée. Pour les individus centraux comme ceux au nord de la NAP, les cultivateurs de produits vivriers sans bas fonds hors de la forêt et sans kininina sont les plus dépendants de la surface destinée au riz irrigué. Pour les individus proches de la NAP, la faible possession de bas fond pousse les individus à défricher les terrains de riziculture en forêt. La recherche de satisfaction des besoins pousse les paysans à défricher.

III.1.1.5 Logique d'appropriation des tanety dans la zone tampon

Tous les migrants ont besoin de tanety en forêt. Mais la possession la plus grande est cernée par rapport aux cultivateurs de produits vivriers. D'autres préfèrent cultiver des cultures industrielles telles que la canne à sucre ou le café qui sont sources de revenu rapide. Les autochtones ne sont pas du tout dépendants de la forêt en matière de tanety forestier.

III.1.1.6 Logique d'appropriation des terrains de kininina

Les autochtones sont en général les détenteurs de kininina, les individus de plantations de pins ont hérité de leur terres ; néanmoins, il y a des achats et des défriches. Le centre est plus concerné par un achat de ces terrains de pins. En outre, les individus du Nord et les migrants du centre ont une superficie infime ou ne possédant pas de terrain de pins. La possession de pins est une part de preuve pour cerner si une famille est autochtone ou non.

III.1.2 La sécurisation foncière et la logique paysanne

III.1.2.1 Les facteurs généraux d'insécurité foncière

L'insécurité foncière est un élément majeur qui fait perdurer la pauvreté. Sans sécurisation foncière, il est difficile de demander au paysan de prendre soin de la terre ou de la mettre en valeur de manière rationnelle (Le ROY et al., 2006). La sécurisation foncière est difficile à appréhender car des facteurs limitants se présentent.

a) Le faible niveau d'instruction

Ce faible niveau de scolarisation entraîne des effets sur la compréhension, les portés et les contenants des contrats en matière foncière et la législation cernée par le droit positif. Ce faible niveau d'instruction est palpable par un taux d'analphabétisation de l'ordre de 30,3% (OCDE ; 2005), ce qui entraîne l'incompréhension dans la politique de l'Etat en matière foncière au niveau local. Ce fait est constaté sur le foncier forestier de la commune de Mandialaza. Les portées du contrat signé par la commune et FANALAMANGA n'ont pas été décelées et ont entraîné des divergences majeures avec les paysans (G1, G4 des individus proches de la plantation de pins) et les représentants (tiers) de FANALAMANGA.

b) La délimitation des terres

La délimitation exacte des terres est vraiment difficile à dicerner car *« l'introduction d'une unité de mesure (délimitation) de ces surfaces n'est pas jugée primordiale par ces communautés. Les limites de chaque parcelle restent flexibles en raison des liens de ou du voisinage qui unissent les membres d'une communauté »* (TSITOHAE R., MONTAIGNE P. ; 2008), alors que divers statuts caractérisent la commune de Mandialaza.

c) Rareté du contrat écrit entre utilisateur des terrains (Source de conflit):

Le contrat verbal est toujours de rigueur en milieu rural surtout entre membres de même famille. Ce fait entraîne une incertitude et des conflits majeurs lorsque les terrains arrivent à la quatrième ou cinquième génération lors de la transmission des héritages.

d) Le pluralisme juridique

Ce pluralisme est difficile à cerner surtout pour les paysans sans instruction bien structurée. L'existence de deux régimes contradictoires est à relever : le régime coutumier qui essaie de garder la lignée de la gestion foncière par une transmission orale des acquis et le régime

domanial hérité de la colonisation qui essaie de préserver ses intérêts (RAKOTOARISOA; 2010).

III.1.2.2 La sécurisation des bas fonds

Au centre de la commune, les bas fonds sont cernés par une sécurisation par petit papier et par les Tangalamanga. Ils sont sujets à un conflit entre héritiers ; le petit papier appuyé par le Tangalamena a permis de résoudre le conflit en question. Cette préférence se base sur le fait que « *les actes sous seing privée peuvent également constituer des preuves si un litige oppose deux particuliers. En tant que tel, si les terres ont été immatriculées au nom d'une personne, l'acte sous seing privée est légal selon les lois en vigueur ; en revanche, si les terres n'ont pas été immatriculées au nom d'une personne, l'acte relève du droit des contrats.... alors la pratique du petit papier constitue un référent substantiel pour l'exercice du contrôle social à l'échelle locale* » (AUBERT S. et al., 2008). Les migrants du Nord s'orientent sur le rôle fiscale comme preuve de leur possession alors que cela fait 4 ans qu'aucun prélèvement fiscal n'a été effectué ; ainsi des conflits entre héritiers ont vu le jour et ont été non maîtrisés par la commune. En outre, les conflits entre héritiers concernent les possesseurs de bas fonds en forêt des individus proches des plantations de pins ; la non résolution de conflit persiste malgré la pratique des petits papiers. Ces autochtones sont sujets à une forme d'appropriation par héritage, mais un droit d'usage est constaté dû au fait que ces terrains appartiennent encore aux parents. Ce système peut engendrer des problèmes entre aînés nécessitant des terrains pour son nouveau ménage et le cadet à la longue car les changements socio-économiques et la réduction des surfaces arables dans les campagnes offrent un modèle aujourd'hui plus diffus de la transmission intergénérationnelle (OMRANE. 2008). A la mort du père, l'entente intrafamiliale peut soit ne pas être considérée, soit léser les générations issues du cadet.

Les propriétaires terriens cultivateurs des produits de rente des individus proches des pins ne présentent aucun conflit ; ces terrains sont titrés. Les autres groupes ne sont pas sujets au conflit en référence au petit papier.

III.1.2.3 La sécurisation des versants des collines

Les conflits sur tanety sont en général résolus par les instances coutumières. Les individus centraux ne sont pas sujets au conflit ; ils sécurisent leurs terres par la combinaison des Tangalamena et le rôle fiscal. Les terrains titrés ne sont pas sujets au conflit pour les grands propriétaires terriens héritiers sauf pour les héritiers des tanety titrés qui présentent un conflit

de spoliation ; la résolution a été effectuée par le fokontany alors que c'est un terrain immatriculé relevant de la compétence du Service des Domaines.

III.1.2.4 La sécurisation des bas fonds en forêt

Au centre de la NAP comme les individus proches des plantations de pins, ces terres sont sécurisées par le rôle fiscal ; au nord, ils sont cernés par la combinaison des TANGALAMENA et petit papier. Les individus centraux sont sujets à des conflits entre héritiers non résolus. Par ailleurs, les individus du nord sont cernés par un conflit entre avec FANAMBY. Le problème concerne entre autre l'indéfinition exacte de la limite respective de la NAP car le PAG n'est pas encore opérationnel.

III.1.2.5 La sécurisation des tanety en forêt

Les conflits liés à ces terres sont uniquement de l'ordre de la NAP. Il s'agit de conflits entre FANAMBY et le paysan que ce soit au centre ou Nord de la NAP. Sa résolution a été cernée à un usage uniquement de la population sans possibilité d'extension. L'importance de la PAG est ici mise à l'épreuve surtout sur l'évolution des besoins primaires de ces individus et du système de production. Le droit positif est entré en vigueur pour s'imposer à la vie de la population alors que la forêt est considérée comme un héritage des ancêtres (GULLMAN et NICOT, 1997).

III.1.2.6 La sécurisation des plantations de Kininina

Deux types de conflit ont été décelés : au centre, celui lié à une spoliation sur un terrain sécurisé par le petit papier, et les autres avec des tiers ayant un contrat avec Fanalamanga au niveau des individus proches des plantations de pins. Face au droit positif, le légitime cerné par le système du « kibo iray »³ englobant le système foncier coutumier des paysans ne fait pas le poids sur les forêts plantées de Fanalamanga ; l'abandon pur et simple par le paysan du territoire en conflit conduit à la recherche de sécurisation du foncier des terrains de kininina.

III.1.3 Possibilité de dégradation des ressources hydrologiques

Madagascar fait partie des zones de biodiversité des plus importantes (Myers et al., 2000) et en tant que telles, des ressources hydrologiques importantes sont donc présentes dans l'île

³ : Système de groupe qui cerne ceux qui sont issus de la même mère

pour assurer cette biodiversité. Sauf que l'activité de l'homme vise à réduire cette ressource, les individus au Nord de la NAP (G2, G3) et ceux au centre (G2, G3, G4) présentent des ménages qui vivent des ressources foncières de la forêt axées sur du Tavy en cultures vivrières ou en cultures industrielles (cultures pérennes). Des bas fonds en forêt sont aussi cernés et l'irrigation irréfléchie de ces terres peut entraîner la réduction des ressources hydriques des bas fonds des grands héritiers autochtones. A cela s'ajoutent les dégâts liés au Tavy qui sont palpables par 21% des nappes phréatiques qui peuvent être réduits par rapport à 14% de tavy (FOFIFA ; 1997). Et par extrapolation, les opportunités liées aux Services Environnementaux peuvent être être amoindris.

III.1.4 Perspectives de la nouvelle réforme foncière

Tout d'abord, les bas fonds sont en majorité touchés par une sécurisation foncière liée au petit papier ou au rôle fiscal ou au Tangamena ; ils sont considérés comme les propriétés privées non titrés et ils peuvent être sujets à la certification. Uniquement les grands propriétaires héritiers cultivateurs de produit de rente ne sont pas sujets à cette action par la présence de l'immatriculation. Ensuite, les tanety de tous les individus de la NAP peuvent être sujets à la certification, sauf pour les terrains titrés des individus des plantations de pins. Pour les bas fonds et les tanety en forêt, la loi sur le code de l'Aires Protégées stipule la non considération de la certification dans ces espaces alors que le corridor forestier d'Anjozorobe Angavo est de catégorie 5, c'est-à-dire qu'il prend en compte la possession de personnes qui vivent dans la NAP. Les terrains de kininina titrés aux individus proches des plantations de pins ne peuvent être sujets à la réforme foncière, excepté les autres terrains considérés comme les propriétés privées non titrées des autres groupes. En outre, le constat de l'inexistence du choix de la certification foncière comme sécurisation foncière montre que la majorité n'a pas entendu parler de la nouvelle réforme foncière ou préfère carrément la régulation locale.

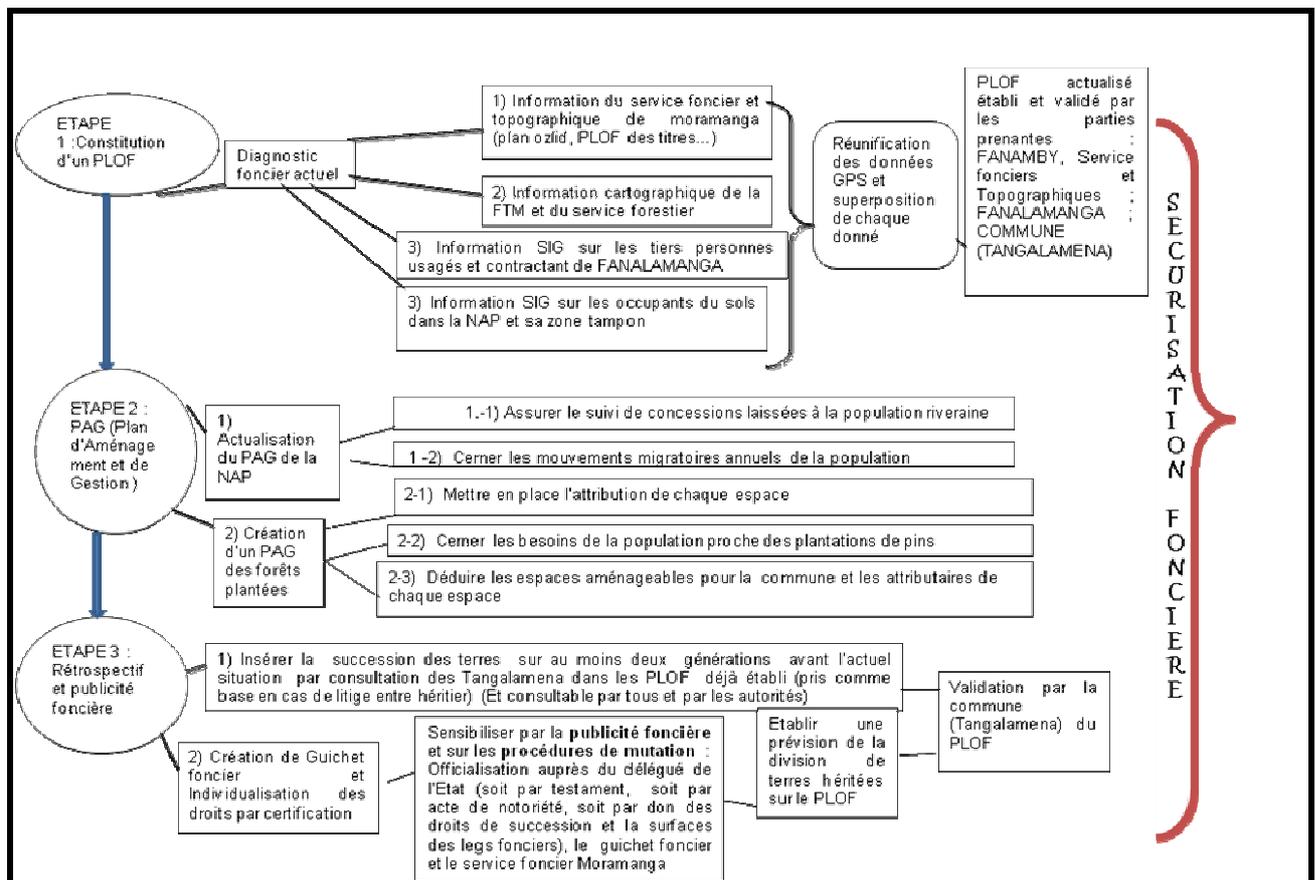
III.2 Recommandations

Avant de cerner les recommandations, les récapitulatifs suivantes s'avèrent nécessaires :

- Le choix des paysans varie sur la sécurisation de leur terre ;
- Les terrains en forêt NAP sont sources de conflits avec FANAMBY mais une résolution est cernée par un droit d'usage sans possibilité d'extension ;
- Les différents acteurs de la sécurisation foncière manquent de coordination ;
- La gestion de l'héritage foncier et des ressources ligneuses des plantations de pins manquent de définition.

La figure n°20 illustre la proposition de sécurisation foncière en question et les détails sont présentés dans chaque rubrique qui suit.

Figure n° 20 : Proposition de sécurisation foncière



Source : Auteur, 2012

III.2.1 Délimiter chaque terroir par élaboration de PLOF

L'obtention de la délimitation actuelle de chaque terroir nécessite la superposition des données en référence au foncier et ainsi de les assembler sous forme de Plan Local

d'Occupation Foncière (PLOF). Pour ce faire, il est nécessaire de faire un Diagnostic foncier actuel. Tout d'abord, il faut réunir les informations du service topographique et domanial (Plan ozalid, titre...) et les mettre sous forme de carte ; ensuite, il faut établir un PLOF que ce soit dans ou en dehors de la NAP par consultation de tous les Tangalamena. Par le biais d'un GPS, les informations issues de la consultation des Tangalamena doivent être mises sous forme de carte. En outre, l'administration forestière et la FTM doivent mettre en place les délimitations de forêts plantées par FANALAMANGA. Chaque information doit être superposée et réunie sous forme de PLOF. Ce PLOF global doit être validé par chaque partie prenante : FANAMBY, l'Administration Forestière et foncière, FANALAMANGA, les TANGALAMENA. Par ailleurs, l'élaboration des PLOF est vraiment exorbitante, surtout quand des prestataires internationaux comme GOOGLE sont consultés pour obtention des images satellites de qualité et actualisées. Pour ce faire, le gouvernement malgache doit faire appel à une aide intergouvernementale pour obtenir ces images. Une autre alternative peut se faire au moyen d'une collaboration avec la FTM pour l'obtention d'image orthophoto actualisée qui sera un outil de calque pour l'élaboration du PLOF.

III.2.2 Actualiser le Plan d'aménagement et de Gestion (PAG) de la NAP

Cette actualisation est cernée par les instances suivantes : FANAMBY et la Commune. Tout d'abord, une collaboration étroite doit être mise en place par la commune et FANAMBY pour cerner l'activité migratoire. Dans le PAG, une prévision territoriale de ces migrations doit être faite en plus de l'évolution de la population. En outre, le suivi de terres octroyées à la population doit être effectué par FANAMBY. Par ailleurs, FANAMBY doit aussi effectuer des séances de formations pour les paysans usagers des forêts sur la préservation des ressources hydrologiques du Corridor.

III.2.3 Créer un PAG pour les forêts plantées de pins de FANALAMANGA

Dans cette optique, il faut que l'Administration forestière et FANALAMANGA collaborent pour créer un PAG concernant les forêts plantées de pins. Par le biais de ce plan, les besoins territoriaux de la population peuvent être cernés. Ainsi, les espaces aménageables pour la commune ainsi que pour les tierces personnes contractantes de FANALAMANGA peuvent ne pas être touchés par le PAG.

III.2.4 Créer un Guichet foncier, effectuer un rétrospectif foncier et promouvoir la publicité foncière (Promotion de l'enregistrement coordonné des mutations)

La création de guichet foncier est nécessaire pour stocker le PLOF global de la zone ainsi que les transactions et transmissions futures de terres. Par ailleurs, un rétrospectif foncier effectué par les agents de ce guichet foncier doit être fait sur le PLOF afin de cerner l'évolution de l'héritage dans la zone. Ce rétrospectif est pris comme base en cas de litige entre héritiers ; ensuite, il doit être au moins établi sur deux générations avant la situation actuelle. Pour ce faire, la consultation des TANGALAMENA est primordiale. En outre, il est important d'officialiser les actions sur le foncier ; les circuits de vente, la transmission d'héritage par le délégué de l'Etat ou autre instance, l'appropriation foncière en sont les principales bases. Pour ce faire, il consiste à promouvoir une publicité foncière dans la commune, mais pas uniquement sur les propriétés immatriculées mais surtout sur les propriétés privées non titrés. Le but est d'instaurer un équilibre foncier.

III.2.5 Amélioration des Services fonciers

En premier lieu, les livres fonciers et les plans ozalid ou autres supports se sont détériorés au fil du temps ; il est nécessaire qu'une rénovation de ces supports fonciers soit effectuée. Par ailleurs, les renseignements sur les titres fonciers montrent l'existence de terrain titrés ayant des dates ou propriétaires indéfinis ou omis. Ces problèmes doivent être résolus par l'Etat malgache par le biais de l'administration afin d'éviter les incertitudes juridiques sources de conflit foncier.

III.2.6 Renforcement des constats de délit de l'administration forestière

Ce constat de délit est difficile à effectuer car les infractions ne sont connues et ne restent qu'au niveau local. Il est important de mettre en place un poste de gendarmerie dans la commune afin d'éviter les abus effectués par les exploitants illicites ainsi que les problèmes d'insécurité.

III.2.7 Rétablissement des rôles fiscaux

L'impôt est source de revenu pour la commune, mais la collecte est difficile à mettre en place. Il faut effectuer une collecte globale en collaboration avec chaque chef fokontany à qui l'attribution va être déléguée.

III.2.8 Recommandations se rapportant à chaque groupe

III.2.8.1 Proposition de sécurisation des bas-fonds

Les propositions ci-après concernent les individus centraux. La combinaison du petit papier et le Tangalamena n'est pas sans risque de conflit entre héritiers ; la sécurisation des bas fonds doit opter pour un arrangement en interne introduisant le petit papier comme preuve écrite et le tangalamena comme témoin en cas de litige entre héritiers.

Concernant les individus au Nord de la NAP, les migrants du Nord nécessitent un rétablissement du rôle fiscal car les terrains à sécurisation par rôle sont sujets à des conflits entre héritiers. La commune doit donc rétablir le rôle fiscal selon une collaboration avec chaque chef fokontany.

Pour les individus proches des plantations de pins, et pour les possesseurs de bas fonds en NAP, la considération d'un rétrospectif foncier doit être effectuée par les Tangalamena et exposé à l'ensemble de la famille ; ensuite, la recherche d'entente intra familiale est primordiale selon une répartition équitable des terrains. D'autre part, les services effectués par le délégué de l'Etat (acte de notoriété, testament, donation) doivent être pris en compte lors du partage des surfaces. Pour les grands propriétaires terriens titrés héritiers et cultivateurs de produit de rente, une publicité foncière de ces terrains immatriculés doit être primée au niveau des services domaniaux.

III.2.8.2 Proposition de sécurisation des versants des collines

Pour les individus centraux, l'importance de la régulation sociale est primée mais elle est combinée par l'existence de preuve écrite cernée par le rôle fiscal. L'entrée en matière des papiers communaux doit être prise en compte pour la résolution des conflits. Par ailleurs, pour les individus proches des plantations de pins, les grands propriétaires terriens titrés doivent faire appel au service des domaines en cas de litiges et y effectuer une publicité foncière.

III.2.8.3 Proposition de sécurisation des bas fonds en zone tampon

Tout d'abord, les individus du centre de la commune ont besoin d'un arrangement bien spécifique entre héritiers ; cet arrangement doit être cerné par le Tangalamena selon une réunion de chaque chef de ménage. Par ailleurs, il est nécessaire de faire un rétrospectif foncier et sensibiliser la publicité foncière au niveau de ces surfaces qui vont actualiser le PLOF du guichet foncier. Par ailleurs, il est à noter que le guichet foncier figure encore dans les perspectives de FANAMBY.

Ensuite, pour les individus du nord, la délimitation de la NAP reste encore à cerner. La délimitation de la NAP est difficile pour ces paysans ; aussi, FANAMBY doit faire connaître ces délimitations par rapport à la population et effectuer des concessions en faveur de ces usagers des terres.

III.2.8.4 Proposition de sécurisation des tanety en zone tampon

Au nord comme au centre, l'extension des terres est prohibée par FANAMBY mais l'usage est accepté. FANAMBY doit chercher à compenser cette non extensibilité soit par un PAG adéquat pour la zone, soit un renforcement de capacité les produits générateurs de revenu. Pour les individus centraux, la promotion de la production d'éthanol doit être cernée par FANAMBY (Recherche de débouchés). Les producteurs vivriers sont plus dépendants d'un PAG adéquat. Pour les individus du Nord, les producteurs de cultures industriels (tabac et arachide) ont aussi besoin de débouchés pour leurs produits.

III.2.8.5 Proposition de sécurisation des plantations de pins

Cette sécurisation concerne en premier lieu les individus proches des plantations de pins. Un PAG élaboré par FANALAMANGA et l'Administration forestière est nécessaire pour faciliter la compréhension du foncier forestier des plantations de pins. Par ailleurs, pour les individus centraux, l'entrée en matière du petit papier dans la régulation sociale est primordiale : il sert de preuve concernant la possession de la population. L'inexistence ou la très faible surface de pin dans le Nord entraîne l'inexistence de proposition de sécurisation dans cette partie.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, le foncier forestier de la NAP et le foncier forestier des forêts plantées ont été développés en vue de cerner en premier lieu la dépendance de la population par rapport à la forêt ; ensuite, un diagnostic de la sécurisation foncière dans les deux cas a été appréhendé pour aboutir à des propositions de sécurisation.

La première hypothèse a eu comme objet de vérifier si la population est dépendante de la forêt ou non. En effet, les individus qui n'ont pas de bas fonds (migrants) n'ont pas eu le choix que de faire des défriches en référence au tavy pour s'approprier des terres (individus centraux et individus au nord de la NAP). Par ailleurs, les individus proches des pins ne sont pas dépendants de la NAP en général.

Ensuite, les résultats ont vérifié que la sécurisation foncière est nécessaire que ce soit en NAP qu'en forêt plantée car l'inexistence de coordination entre acteurs de la sécurisation a été décelée. En plus des difficultés des instances coutumières à résoudre les conflits liés à l'héritage, les individus proches de la NAP comme des plantations de pins sont confrontés à des litiges par rapport au représentant ou tiers de chaque entité responsable des deux types de foncier forestier.

En bref, la population n'est pas au courant de nouvelles perspectives liées au foncier ; la réforme n'est pas considérée ou inconnue comme système de sécurisation des terres par les paysans. Les problèmes cernés se basent sur le pluralisme juridique inconnu du public et la difficulté à cerner les conflits entre héritier. L'importance de la sécurisation foncière est donc prônée dans la zone. Par ailleurs, l'entrée en matière du légitime et du légal est cernée par la certification ; elle a pour but d'être une preuve tangible et légale aux yeux de tous pour éviter les conflits surtout ceux liés à l'héritage. La publicité foncière est primordiale que ce soit sur les terrains immatriculés ou sur les terrains privés non titrés. La question foncière n'est pas uniquement et exclusivement de l'ordre du juridique, mais surtout lié au droit de la pratique.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE

AUBERT S., KARPE P., RAZAFIARISON S. RALAMBOMANANA K., RANAIVOSON A., DELCOURT C., FABRE C., BERTRAND A., 2008, « Pluralisme juridique et sécurisation foncière dans la commune cadastrée : le cas de Miadanandriana » in Sandron F. Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, CITE/KARTHALA, Antananarivo, pp195-208.

OMRANE, M. 2008, « Accès à la terre dans la commune rurale d'Ampitatafika » in Sandron F. Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, CITE/KARTHALA, Antananarivo, pp184-194.

BERTRAND A., 2008, « Foncier rural et migrant » in Sandron F. Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, CITE/KARTHALA, Antananarivo, pp124-145

DABAT M., RAZAFINDRAIBE R. ; 2008, « Des terres, des hommes et du riz : accès au capital foncier et performance économique » in Sandron F. Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, CITE/KARTHALA, Antananarivo, pp81-105.

GASTINEAU B. et RAKOTOSON L., 2008, « Population et espace rural » in Sandron F. Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, CITE/KARTHALA, Antananarivo, pp149-163.

LE ROY E., BERTRAND A., MONTAIGNE P., 2006, « Gestion locale des ressources renouvelables et sécurisation foncière à Madagascar » in Bertrand A., Montagne P., Karsenty A. (eds.), L'Etat de la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar, Harmattan, pp 368-396.

LE ROY, E, 1991. in LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P, L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse de décision et de gestion foncière, Paris: Karthala, p.13

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

FOFIFA, 1997, « Un système agro-écologique dominé par le Tavy : La région de Beforona Falaise Est de Madagascar », N°6, centgre pourle développement et l'environnement, Cahiers de recherche de projet Terre tany, 153p.

MYERS N., MITTERMEIER R., MITTERMEIER C.G. et al, 2000, « Biodiversity hot spots for conservation priorities » Nature 403, pp.237-253.

REYNAUD J.D., 1997, « Les règles du jeu l'action collective et la régulation sociale ».8p.

RAPPORTS, MEMOIRES ET THESES

AUBERT S., 1999, « Gestion patrimoniale et viabilité des politiques forestières à Madagascar, Vers le droit à l'environnement ? » Thèse de doctorat, 456p

BARRIERE O., 1996 « Gestion des ressources naturelles renouvelables et Conservation des ecosystemes au sahel: le foncier-environnement », 39p.

RANDRIAMAHAFALY L., 2008 « Le droit coutumier au centre de la sécurisation foncière en zone rurale. Cas de la commune rurale de Vohilenga District de Fenerive- Est, Région d'Analanjorofo », 42p. + Annexes.

RAKOTOARISOA, C. Stratégie de développement durable par le foncier sur les hautes terres centrales de Madagascar³ ; Thèse de Doctorat, Département Agro-Management, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Antananarivo (2010) 258p.

RAZAFIARIJAONA J., 2007, « Mécanisme de cadrage juridique des politiques de conservation et de valorisation de la biodiversité pour le développement local : Cas du corridor forestier Fandriana Marolambo », Thèse de Doctorat, Département Agro-Management, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Antananarivo, 250p.

OCDE, 2005 « Perspectives économiques en Afrique », 13p.

MAEP, 2003, « PRD : Plan Régional de Développement d'Ambatondrazaka ».

PAM, Novembre 2008 « Madagascar – Situation de la sécurité alimentaire : analyse des besoins Antananarivo, Antsirana, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Toliara », 63p.

FAO, « Régime foncier et le développement rural », 2003, 62p.

TRAVAUX CITES PAR DES AUTEURS

GULMANN N., NICOT N., 1997, Conditions et moyens de participation locale à la gestion des ressources naturelles renouvelables sur la zone du PCDI Marojejy-Anjaharibe patrimoniale, cité par RAVELOMANANTSOA Z., 2004.

REFERENCE JURIDIQUE

Loi n° 90-033, du 21 décembre 1990, portant Charte de l'Environnement malagasy (*J.O. n° 2035 du 24.12.90, p. 2540*), modifiée par la loi n° 97-012, du 6 juin 1997, (*J.O. du 09.06.97, p. 1171, Edition spéciale et n° 2584 du 12.07.99, p. 1479*).

Loi n° 96-025, du 30 septembre 1996, dite loi GELOSE, relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables, (*J.O.R.M., n°2390, du 14octobre 1996, p. à 2385*).

Loi n° 2001-005, du 25 juillet 2001, portant code de gestion des aires protégées, promulguée le 05 février 2005

Loi n°2005-019 du 17 Octobre 2005 fixant les principes régissant les différents statuts des terres
Loi n° 2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée

WEBGRAPHIE

<http://www.snu.org/madagascar.htm> ; 05 Août, 2012

<http://www.snu.org/madagascar.htm> ; 05 Août, 2012. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), 2012. « A propos de Madagascar » [En ligne].

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE-FICHE D'ENQUETE SYNTHETIQUE ET CARACTERISATION DES GROUPES.....	1
ANNEXE II : TYPOLOGIE DE LA POPULATION.....	3
ANNEXE III : TRAITEMENT DES DOSSIERS RELATIFS AU FONCIER.....	20
ANNEXE IV : NOTION ET CONTEXTE LIE AU FONCIER.....	24
ANNEXE V : CONTRAT AVEC FANALAMANGA ET LA COMMUNE.....	26

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

TABLEAU N° 1 : CARACTERISATION DES INDIVIDUS CENTRAUX.....	1
TABLEAU N° 2 : CARACTERISATION DES INDIVIDUS AU NORD DE LA NAP.....	2
TABLEAU N° 3 : CARACTERISATION DES INDIVIDUS PROCHES DES PLANTATIONS DE PINS.....	2
TABLEAU N° 4 : REPARTITION DES INDIVIDUS CENTRAUX.....	3
TABLEAU N° 5 : MATRICE DE CONFUSION POUR L'ECHANTILLON D'ESTIMATION.....	4
TABLEAU N° 6 : MATRICE MOYEN/CLASSE.....	4
TABLEAU N° 7 : MATRICE POURCENTAGE (%).....	4
TABLEAU N° 8 : CARACTERISTIQUE DES GROUPES.....	5
TABLEAU N° 9 : POURCENTAGE EN D'APPROPRIATION FONCIERE.....	5
TABLEAU N° 10 : POURCENTAGE LIE AU TYPE DE DROIT.....	5
TABLEAU N° 11 : POURCENTAGE LIE A LA SECURISATION.....	5
TABLEAU N° 12 : POURCENTAGE LIE AU CONFLIT.....	6
TABLEAU N° 13 : POURCENTAGE LIE A LA RESOLUTION DE CONFLIT.....	6
TABLEAU N° 14 : POURCENTAGE EN D'APPROPRIATION FONCIERE.....	6
TABLEAU N° 15 : TYPE DE DROIT SUR LES TERRAINS DE KINININA.....	6
TABLEAU N° 16 : REPARTITION CONCERNANT LA SECURISATION FONCIERE.....	6
TABLEAU N° 17 : REPARTITION CONCERNANT LES TYPES DE CONFLIT ET RESOLUTION.....	7
TABLEAU N° 18 : APPROPRIATION DANS LE GROUPE 3.....	7
TABLEAU N° 19 : TYPE DE DROIT SUR LES TERRES.....	7
TABLEAU N° 20 : REPARTITION DE LA SECURISATION FONCIERE DU GROUPE 3.....	7
TABLEAU N° 21 : REPARTITION EN MATIERE DE CONFLIT ET RESOLUTION.....	7
TABLEAU N° 22 : APPROPRIATION DES TERRAINS DANS LE GROUPE 4.....	8
TABLEAU N° 23 : TYPE DE DROIT SUR LES TERRAINS.....	8
TABLEAU N° 24 : TYPE DE SECURISATION DES TERROIRS DU GROUPE 4.....	8
TABLEAU N° 25 : TYPE DE CONFLIT ET RESOLUTION.....	8
TABLEAU N° 26 : FREQUENCE DE REPARTITION PAR GROUPE.....	9
TABLEAU N° 27 : MATRICE DE CONFUSION POUR L'ECHANTILLON D'ESTIMATION.....	9
TABLEAU N° 28 : MATRICE CLASSE/MOYENNE.....	10
TABLEAU N° 29 : MATRICE DE POURCENTAGE.....	10
TABLEAU N° 30 : POURCENTAGE EN APPROPRIATION.....	10
TABLEAU N° 31 : TYPE DE DROIT.....	11
TABLEAU N° 32 : SECURISATION DES TERRES.....	11

TABLEAU N° 33 : LES CONFLITS ET LEUR RESOLUTION	11
TABLEAU N° 34 : APPROPRIATION DES TERRES DANS LA ZONE	11
TABLEAU N° 35 : TYPE DE DROIT SUR CHAQUE ETAGE ECOLOGIQUE	12
TABLEAU N° 36 : SECURISATION DES TERRES	12
TABLEAU N° 37 : CONFLITS ET RESOLUTION	12
TABLEAU N° 38 : APPROPRIATION DES TERRES	12
TABLEAU N° 39 : TYPE DE DROIT SUR LES TERRES	13
TABLEAU N° 40 : SECURISATION DES TERRES	13
TABLEAU N° 41 : TYPE DE CONFLIT ET RESOLUTION	13
TABLEAU N° 42 : MATRICE DE CONFUSION POUR L'ECHANTILLON D'ESTIMATION (SOURCE : AUTEUR, 2012).....	14
TABLEAU N° 43 : POURCENTAGE DE CHAQUE GROUPE (SOURCE : AUTEUR, 2012)	14
TABLEAU N° 44 : TRAITEMENT DE LA CARACTERISATION DES INDIVIDUS PROCHE DES PINS.....	15
TABLEAU N° 45 : POURCENTAGE PAR GROUPE DES REPARTITIONS DES TERRES	15
TABLEAU N° 46 : APPROPRIATION FONCIERE	16
TABLEAU N° 47 : TYPE DE DROIT	16
TABLEAU N° 48 : TYPE DE SECURISATION	16
TABLEAU N° 49 : TYPE DE CONFLIT ET RESOLUTION	16
TABLEAU N° 50 : APPROPRIATION DES TERRES	17
TABLEAU N° 51 : TYPE DE DROIT	17
TABLEAU N° 52 : TYPE DE SECURISATION	17
TABLEAU N° 53 : TYPE DE CONFLIT ET RESOLUTION	17
TABLEAU N° 54 : APPROPRIATION DES TERRES	18
TABLEAU N° 55 : TYPE DE DROIT	18
TABLEAU N° 56 : TYPE DE SECURISATION	18
TABLEAU N° 57 : TYPE DE CONFLITS ET RESOLUTION	18
TABLEAU N° 58 : APPROPRIATION DES TERRES	19
TABLEAU N° 59 : TYPE DE DROIT	19
TABLEAU N° 60 : TYPE DE SECURISATION	19
TABLEAU N° 61 : TYPE DE CONFLIT ET RESOLUTION	19
TABLEAU N° 62 : RESULTAT DES LIENS ENTRE LES TYPES DE CONFLITS ET LES AUTRES VARIABLES	20
TABLEAU N° 63 : EVOLUTION DES PAPIERS LIES AU FONCIER (SOURCE : AUTEUR, 2012)	20
TABLEAU N° 64 : MATRICE DE CONFUSION POUR L'ECHANTILLON DES ROLES FISCAUX	21
TABLEAU N° 65 : RESULTAT DES TESTS DE CORRELATION ENTRE LE NOMBRE DE TERRAIN ET LE TYPE D'IMPOT.....	22

LISTE DES FIGURES EN ANNEXES

FIGURE 1 : RESULTAT CAH.....	3
FIGURE 2 : RESULTAT LIES PAR AFD	3
FIGURE 3 : TRAITEMENT PAR CAH	9
FIGURE 4 : REPARTITION DES INDIVIDUS AU NORD DE LA NAP.....	9
FIGURE 5 : TRAITEMENT PAR CAH	14
FIGURE 6 : RESULTAT AFD.....	14
FIGURE 7 : REPARTITION DES GROUPES LIES AUX ROLES FISCAUX	21

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE-FICHE D'ENQUETE SYNTHETIQUE ET CARACTERISATION DES GROUPES

1. QUESTIONNAIRE ET FICHE D'ENQUETE

- CARACTERISTIQUE DU MENAGE : taille du ménage, origine du ménage, nombre d'actif et répartition en âge des membres de la famille, ethnies
- FACTEUR DE PRODUCTION :
 - ✓ Terre : Superficie, spéculation sur le terrain (riz irrigué,...) (quantité...), localisation des parcelles (Distance par rapport à la NAP : en zone tampon ou non), mode d'appropriation (héritage, achat...), type de droit (usage ou peu vendre), type de sécurisation foncière (petits papiers, rôle...), type de conflit (entre héritier, vente ...), résolution (chef coutumier, police municipal..).
 - ✓ Récolte en forêt : bois de chauffe, bois de construction
 - ✓ CAPITAL : matériels agricoles détenus
 - ✓ Connaissance de la certification
 - ✓ ELEVAGE : bovin, porcin
- AUTRE ACTIVITE

2. ANNEXE LIE A LA CARACTERISATION DES INDIVIDUS

Tableau n° 1 : Caractérisation des individus centraux

GROUPE	INDIVIDU CENTRAUX			
	G 1	G 2	G 3	G 4
ORIGINE	Majorité	Majorité Migrant (10/15)	Majorité Migrant (3/5)	Majorité Migrant (3/4)
ETHNIE	majorité	Merina ; (5/15) ;	betsileo (3/5)	betsileo (2/4)
LOCALISATION DE L'HABITATION PAR RAPPORT AU NAP (EN MINUTE)	47	20	6	9
TOTAL FAMILLE	5	6	8	6
BOVIN	1	2	2	3
VOLAILE	1	2	2	4
PORCIN	0	0	0	0
BECHE	4	3	3	4
CHARRUE	0	0	0	0
HERSE	0	0	0	0
SARCLEUSE	0	0	0	0
CARACTERISTIQUES	Grand héritier sur tanety et sur bas fonds	Grand détenteur de terrain de kininina	grand propriétaire terrien en forêt et exploitant d'éthanol	Grand cultivateur de produits vivriers en forêt

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 2 : Caractérisation des individus au Nord de la NAP

	INDIVIDU AU NORD DE LA NAP		
	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
origine	autochtone (8/9)	autochtone (8/9)	migrant (6/8)
ethnie	merina (7/9)	Betsimisaraka (7/18) et merina (7/18) Bezanozano (4/18)	merina (3/8) bastimisaraka (3/8) bezanozano (2/8)
total famille	6	6	6
disforha	65	73	37
nbbêche	3	2	3
nbcharru	0	5	4
nbhers	1	0	1
nbsarcl	1	3	3
bovin	2	0	0
volaille	4	0	0
porcin	1	0	0
Caractéristiques	Héritiers acheteurs	cultivateurs industriel en forêt	Cultivateurs de produits vivriers en forêt

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 3 : Caractérisation des individus proches des plantations de pins

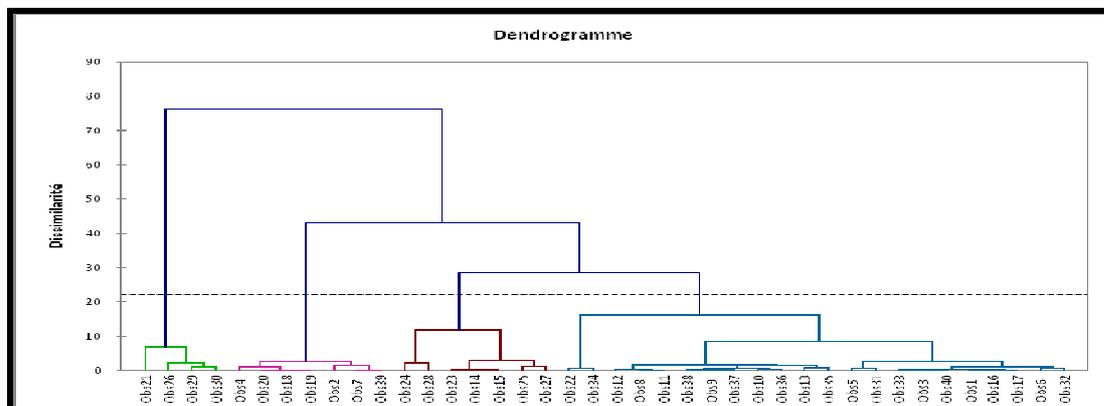
	INDIVIDU PROCHE DES PLANTATIONS DE PINS			
	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
origine	Autochtone (8/8)	AUTOCHTONE	AUTOCHTONE	AUTOCHTONE
ethnie	bezanozano (8/8)	MERINA (1/2) Bezanozano (1/2)	BEZANOZANO (10/11) et MERINA (1/11)	BEZANOZANO (2/2)
total famille	6	2	5	6
disforha	112	75	104	75
nbbêche	2	6	3	5
nbcharru	0	0	1	2
nbhers	0	1	1	1
nbsarcl	0	1	1	1
bovin	1	0	1	3
volaille	7	3	2	5
porcin	1	0	0	1
Caractéristiques	Possesseur des bas fonds en zone tampon	Grands propriétaires terriens héritiers et cultivateurs de produits de rente	Grands héritiers des domaines titrés	Grands héritiers des tanety titrés

Source : Auteur, 2012

ANNEXE II : Typologie de la population

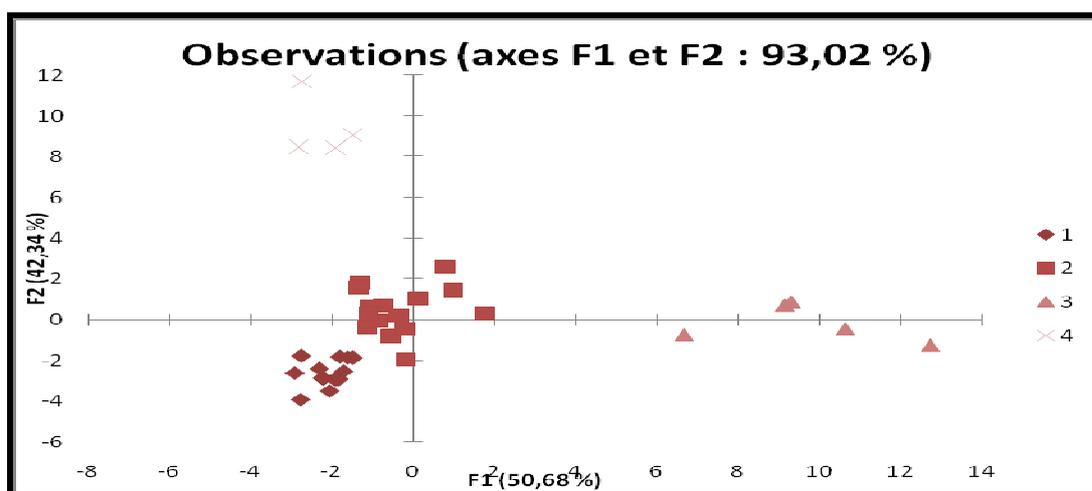
➤ ANNEXE LIE AU TRAITEMENT DES INDIVIDUS CENTRAUX

Figure 1 : résultat CAH



Source : Auteur, 2012

Figure 2 : Résultat liés par AFD



Source : Auteur, 2012

Tableau n° 4 : Répartition des individus centraux

GROUPE	Nombre	%
Groupe 1	16	40
Groupe 2	15	38
Groupe 3	5	12
Groupe 4	4	10
TOTAL	40	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 5 : Matrice de confusion pour l'échantillon d'estimation

de \ Vers	1	2	3	4	Total	%
GROUPE 1	16	0	0	0	16	100
GROUPE 2	0	15	0	0	15	100
GROUPE 3	0	0	5	0	5	100
GROUPE 4	0	0	0	4	4	100
Total	16	15	5	4	40	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 6 : Matrice moyen/classe

Classe \ Variable	TNV	TNFCI	TNFV	BF	KIN	BFF
GROUPE 1	1,365625	0	0	1,040625	0,28125	0,11875
GROUPE 2	0,06666667	0,13	1,03066667	0,03333333	0,5	0,43333333
GROUPE 3	0	2,1	1,55	0	0,1	0,2
GROUPE 4	0	0	3,1625	0	0	4

Puis, une soustraction de chaque variable est effectuée avec le minimum de sa ligne

Matrice issu de la soustraction

Classe \ Variable	TNV	TNFCI	TNFV	BF	KIN	BFF	TOTAL
GROUPE 1	1,37	0,00	0,00	1,04	0,28	0,12	2,81
GROUPE 2	0,03	0,10	1,00	0,00	0,47	0,40	2
GROUPE 3	0,00	2,10	1,55	0,00	0,10	0,20	3,95
GROUPE 4	0,00	0,00	3,16	0,00	0,00	4,00	7,16

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 7 : Matrice pourcentage (%)

Classe \ Variable	TNV	TNFCI	TNFV	BF	KIN	BFF
GROUPE 1	98	0	0	100	33	3
GROUPE 2	2	4	17	0	55	8
GROUPE 3	0	96	27	0	12	4
GROUPE 4	0	0	55	0	0	85

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 8 : Caractéristique des groupes

	origine	Localisation de l'habitation	total famille	bovin	volaille	porcin	bêche	Charrue	herse	sarclouse	ethnie
GROUPE 1	Majorité autochtone (14/15)	47	5	1	1	0	4	0	0	0	majorité bezanozano (10/15) et merina
GROUPE 2	Majorité Migrant (10/15)	20	6	2	2	0	3	0	0	0	merine-bezanozano et betsileo
GROUPE 3	Majorité Migrant (3/5)	6	8	2	2	0	3	0	0	0	betsileo (3/5) bezanozano (2/5)
GROUPE 4	Majorité Migrant (3/4)	9	6	3	4	0	4	0	0	0	betsileo (2/4) ; Bezanozano (2/4)

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 1**Tableau n° 9 : Pourcentage en d'appropriation foncière**

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	(%)	SURFACE (Ha)	(%)
héritage	1,04	90	1,44	94
achat	0,00	0	0,09	6
premier défricheur	0,06	5	0,00	0
fermage	0,00	0	0,00	0
métayage	0,06	5	0,00	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0	0,00	0
TOTAL	1,16	100	1,54	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 10 : Pourcentage lié au type de droit

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	(%)	SURFACE (Ha)	(%)
DROIT D'USAGE	1,29	64	0,73	57
DROIT DE VENTE	0,74	36	0,55	43
TOTAL	2,03	100	1,28	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 11 : Pourcentage lié à la sécurisation

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,27	27	0,15	10
Titre foncier	0,09	9	0,24	16
Rôle	0,16	16	0,49	33
occupation du sol	0,06	6	0,21	14
certification	0,10	10	0,00	0
Tangalamena	0,24	24	0,40	27
cadastré	0,08	8	0,00	0
TOTAL	1,00	100	1,49	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 12 : Pourcentage lié au conflit

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
inexistant	0.96	86	0.54	0
entre héritier	0.16	14	0.00	0
Spoliation	0.00	0	0.00	0
Fanamby en zone interditee	0.00	0	0.00	0
conflit avec fanalamanga	0.00	0	0.00	0
TOTAL	1.12	100	0.00	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 13 : Pourcentage lié à la résolution de conflit

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE	%
INEXISTANT	0.87	86	1.49	100
chef coutumier	0.06	6	0	0
FKT	0.00	0	0	0
Délégué de l'Etat	0.00	0	0	0
rav amandreny	0.08	8	0	0
domaine	0.00	0	0	0
ong (usage seulement sans daugmentaion de la surface du terrain	0.00	0	0	0
tribunal	0.00	0	0	0
plocie municipale	0.00	0	0	0
Amiable avec gain de fananlamanga	0.00	0	0	0
TOTAL	1.01	100	0	100

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 2

Tableau n° 14 : Pourcentage en d'appropriation foncière

	KINININA		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
héritage	0,00	0	0,00	0
achat	0,27	67	0,00	0
premier défricheur	0,13	33	0,50	100
fermage	0,00	0	0,00	0
métayage	0,00	0	0,00	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0	0,00	0
TOTAL	0,40	100	0,50	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 15 : Type de droit sur les terrains de kininina

	KINININA		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0.00	0	0.45	37
DROIT DE VENTE	0.50	100	0.78	63
TOTAL	0.50	100	1.23	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 16 : Répartition concernant la sécurisation foncière

	TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0	0	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,43	40	0,03	11
Titre foncier	0,00	0	0,00	0
Rôle	0,21	19	0,07	22
occupation du sol	0,10	9	0,00	0
certification	0,20	18	0,00	0
Tangalamena	0,15	14	0,20	67
cadastré	0,00	0	0,00	0
TOTAL	1,09	100	0,30	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 17 : Répartition concernant les types de conflit et résolution

	TANETY		KINININA		Résolution	Résolution
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%		
inexistant	0,61	45	0,27	89		
entre héritier	0,00	0	0,00	0		
Spoliation	0,00	0	0,03	11		Amiable
Fanamby en zone interdite	0,73	55	0,00	0	Fokontany	
conflit avec fanalamanga	0,00	0	0,00	0		
TOTAL	1,34	100	0,30	100		

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 3

Tableau n° 18 : Appropriation dans le groupe 3

	TANETY	
	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0
Héritage	2,3	68
Achat	0,6	18
Premier défricheur	0,5	15
Fermage	0	0
Métayage	0	0
Garde forêt (puis premier défricheur)	0	0
TOTAL	3,4	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 19 : Type de droit sur les terres

	TANETY	
	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0,20	5
VENTE	3,50	95
total	3,70	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 20 : Répartition de la sécurisation foncière du groupe 3

	TANETY	
	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0
Petit panier effectué par les autorités locales	1,45	40
Titre foncier	0	0
Rôle	1,7	47
occupation du sol	0,5	14
Certification	0	0
Tangalamena	0	0
Cadastré	0	0
TOTAL	3,65	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 21 : Répartition en matière de conflit et résolution

	TANETY		Résolution
	SURFACE (Ha)	%	
inexistant	3	74	
entre héritier	0	0	
Spoliation	0	0	
Fanamby en zone interditee	1,06	26	Amiable ONG (sans
conflit avec fanalamanga	0	0	
total	4,06	100	

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 4

Tableau n° 22 : Appropriation des terrains dans le groupe 4

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0	0	0	0
Héritage	0,625	21	0	0
Achat	0	0	0	0
premier défricheur :	1,625	54	0	0
Fermage	0	0	1	19
Métayage	0	0	1,25	24
Garde forêt (puis premier défricheur)	0,75	25	3	57
TOTAL	3	100	5,25	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 23 : Type de droit sur les terrains

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0,75	25	2,25	56
VENTE	2,25	75	1,75	44
TOTAL	3	100	4	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 24 : Type de sécurisation des terroirs du groupe 4

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0	0	0	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,5	17	2	53
Titre foncier	0	0	1,75	47
Rôle	1	33	0	0
occupation du sol	1,5	50	0	0
Certification	0	0	0	0
Tangalamena	0	0	0	0
Cadastré	0	0	0	0
TOTAL	3	100	3,75	100

Source : Auteur, 2012

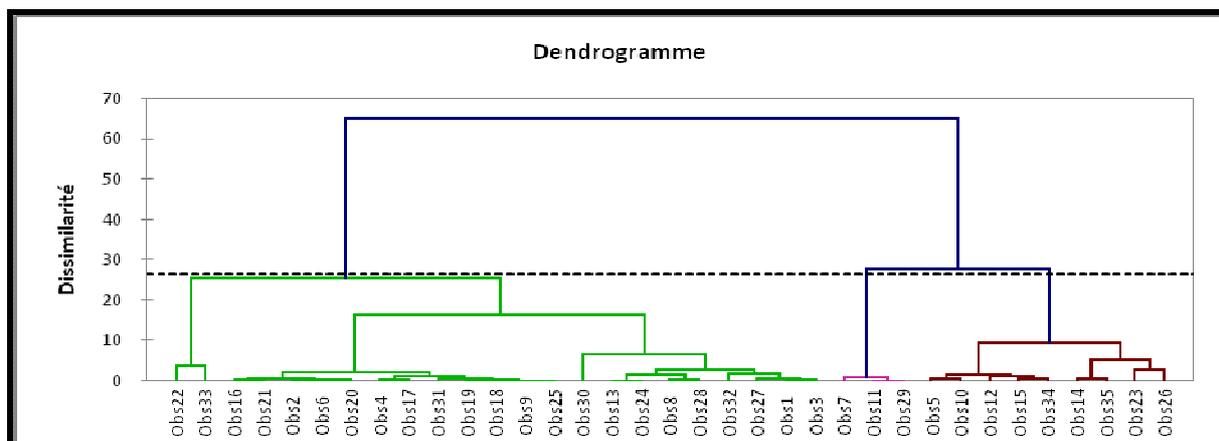
Tableau n° 25 : Type de conflit et résolution

	TANETY		Résolution	BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	%		SURFACE (Ha)	%
Inexistant de conflit	2	67		3	75
entre héritier	0	0		1	25
Spoliation	0	0		0	0
Fanamby en zone interdite	1	33	Amiable	0	0
conflit avec fanalamanga	0	0		0	0
TOTAL	3	100		4	100

Source : Auteur, 2012

➤ ANNEXE LIE AUX INDIVIDUS SE TROUVANT AU NORD DE LA NAP

Figure 3 : Traitement par CAH



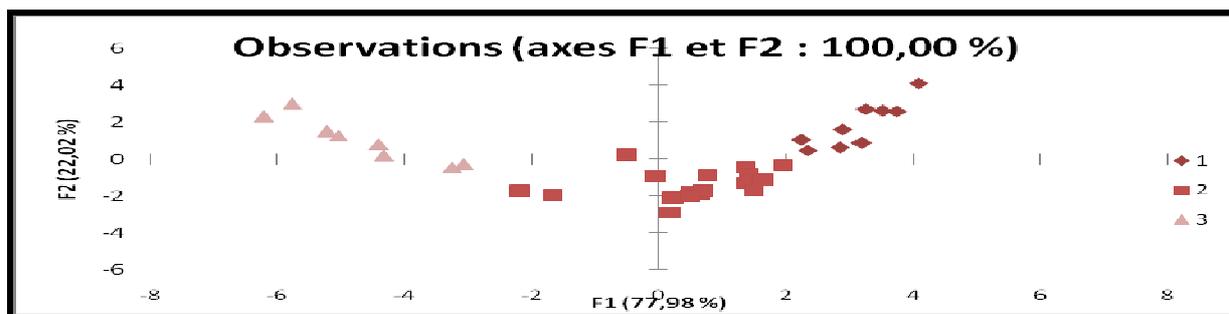
Source : Auteur, 2012

Tableau n° 26 : fréquence de répartition par groupe

Variable	Effectifs	%
GROUPE 1	9	25
GROUPE 2	18	52
GROUPE 3	8	23

Source : Auteur, 2012

Figure 4 : Répartition des individus au nord de la NAP



Source : Auteur, 2012

Tableau n° 27 : Matrice de confusion pour l'échantillon d'estimation

de \ Vers	1	2	3	Total	%
1	9	0	0	9	100
2	0	18	0	18	100
3	0	0	8	8	100
Total	9	18	8	35	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 28 : Matrice classe/moyenne

Classe \ Variable	TNV	TNCI	TNCR	TNFV	TNFCI	TNFCR	KIN	BF	BFF
GRUPE 1	2,33	0	0,01	0,16	0	0	0,22	1,42	0,19
GRUPE 2	0,85	0,04	0,0005	0,2	0	0	0,17	0,45	0,25
GRUPE 3	0,22	0,02	0	3,23	0,07	0,01	0,02	0,16	0,94

Puis, une soustraction de chaque variable est effectuée avec le minimum de sa ligne

Classe \ Variable	TNV	TNCI	TNCR	TNFV	TNFCI	TNFCR	KIN	BF	BFF
GRUPE 1	2,33	0	0,01	0,16	0	0	0,22	1,42	0,19
GRUPE 2	0,85	0,04	0,0005	0,2	0	0	0,17	0,45	0,25
GRUPE 3	0,22	0,02	0	3,23	0,07	0,01	0,02	0,16	0,94
TOTAL	3,4	0,06	0,0105	3,59	0,07	0,01	0,41	2,03	1,38

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 29 : Matrice de pourcentage

	GRUPE 1 (%)	GRUPE 2 (%)	GRUPE 3 (%)
TNV	68	25	7
TNCI	0	64	36
TNCR	95	5	0
TNFV	5	5	90
TNFCI	0	0	100
TNFCR	0	0	100
KIN	53	42	4
BF	70	22	8
BFF	14	18	68

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 1

Tableau n° 30 : Pourcentage en appropriation

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
Héritage	0,37	27	0,20	8
Achat	0,94	69	0,60	23
premier défricheur	0,00	0	0,20	8
Fermage	0,00	0	0,00	0
Métayage	0,06	4	0,60	23
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0	1,00	38
TOTAL	1,37	100	2,60	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 31 : Type de droit

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0,59	35	0,22	9
VENTE	1,07	65	2,22	91
TOTAL	1,66	100	2,44	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 32 : sécurisation des terres

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
Petit papier effectué par les autorités locales	1,17	81	0,83	33
Titre foncier	0,00	0	0,00	0
Rôle	0,06	4	1,00	40
occupation du sol	0,02	2	0,00	0
Certification	0,11	8	0,00	0
Tangalamena	0,08	6	0,67	27
Cadastré	0,00	0	0,00	
TOTAL	1,45	100	2,50	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 33 : Les conflits et leur résolution

	BAS FONDS			TANETY		
	SURFACE	%	RESOLUTION BAS	SURFACE	%	RESOLUTION
inexistant	1,39	93		2,17	89	
entre	0,11	7	domaine	0,06	2	ray aman-dreny
Spoliation	0,00	0		0,22	9	Fokontany
Fanamby	0,00	0		0,00	0	
conflit	0,00	0		0,00	0	
TOTAL	1,50	100		2,44	100	

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 2

Tableau n° 34 : Appropriation des terres dans la zone

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
héritage	0,42	77	0,32	28
achat	0,07	12	0,49	43
premier défricheur	0,03	5	0,29	26
fermage	0,01	2	0,03	2
métayage	0,02	4	0,01	1
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0	0,00	0
TOTAL	0,55	100	1,14	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 35 : Type de droit sur chaque étage écologique

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0,47	83	0,42	37
VENTE	0,09	17	0,72	63
TOTAL	0,57	100	1,14	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 36 : Sécurisation des terres

	TANETY		BAS FONDS	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,72	63	0,10	19
Titre foncier	0,00	0	0,00	0
Rôle	0,06	5	0,29	58
Occupation du sol	0,14	12	0,03	5
Certification	0,00	0	0,00	0
Tangalamena	0,22	20	0,08	16
Cadastré	0,00	0	0,01	1
TOTAL	1,14	100	0,51	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 37 : conflits et résolution

	BAS FONDS			TANETY		
	SURFACE (Ha)	%	RESOLUTION BAS	SURFACE	%	RESOLUTIONNN
inexistant	0,37	54		0,96	84	
entre héritier	0,13	19	Tribunal ou police	0,00	0	
Spoliation	0,00	0		0,00	0	
Fanamby en zone interditee	0,14	20	Amiable ONG	0,18	16	Amiable ONG
conflit avec Fanalamanga	0,04	7		0,00	0	
TOTAL	0,68	100		1,14	100	

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 3

Tableau n° 38 : Appropriation des terres

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
héritage	0,16	15	0,88	25
achat	0,44	41	0,50	14
premier défricheur	0,44	41	2,19	61
fermage	0,00	0	0,00	0
métayage	0,03	3	0,00	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0%	0,00	0
TOTAL	1,07	100	3,56	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 39 : Type de droit sur les terres

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
USAGE	0,53	50	0,50	20
VENTE	0,54	50	2,06	80
TOTAL	1,07	100	2,56	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 40 : Sécurisation des terres

	BAS FONDS		TANETY	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0,00	0	0,00	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,56	53	1,13	33
Titre foncier	0,00	0	0,00	0
Rôle	0,13	12	1,19	35
occupation du sol	0,03	3	0,88	25
certification	0,00	0	0,00	0
Tangalamena	0,35	33	0,25	7
cadastré	0,00	0	0,00	0
TOTAL	1,07	100	3,44	100

Source : Auteur, 2012

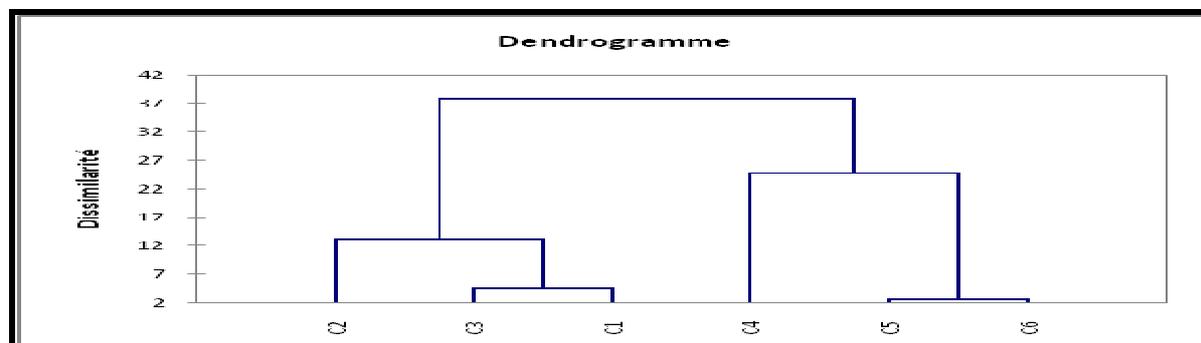
Tableau n° 41 : Type de conflit et résolution

	BAS FONDS			TANETY		
	SURFACE	%	Résolution	SURFACE	%	Résolution
inexistant	0,57	53		1,88	57	
entre héritier	0,00	0		0,00	0	
Spoliation	0,00	0		0,50	15	Police
Fanamby en zone	0,50	47	ONG	0,94	28	ONG Amiable
conflit avec	0,00	0		0,00	0	
TOTAL	1,07	100		3,31	100	

Source : Auteur, 2012

➤ ANNEXE LIE AUX INDIVIDUS PROCHES DES PLANTATIONS DE PINS

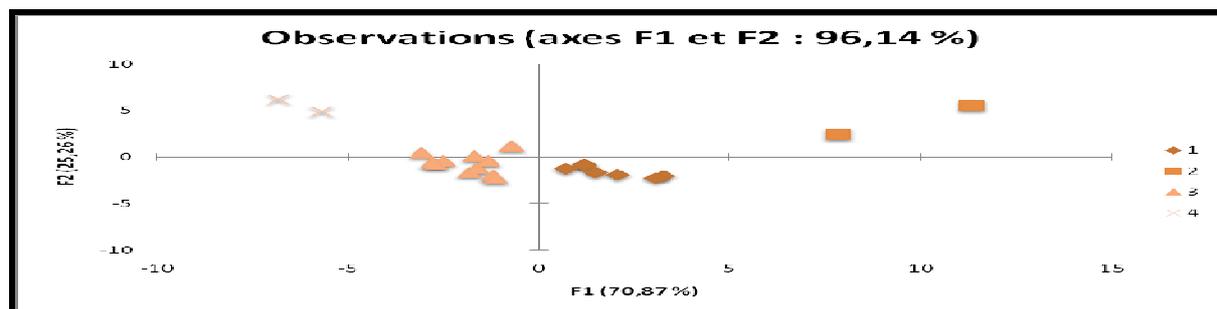
Figure 5 : Traitement par CAH



Source : Auteur, 2012

Ce dendrogramme présente 6 Groupes mais le groupe ayant un seul individu ne peut être considéré comme caractéristique d'une typologie aussi ces individus vont être éliminés du traitement. Les observations 18 et 20 des individus proches des plantations de pins ont été éliminées pour la suite du traitement.

Figure 6 : Résultat AFD



Source : Auteur, 2012

Tableau n° 42 : Matrice de confusion pour l'échantillon d'estimation (Source : Auteur, 2012)

de \ Vers	1	2	3	4	Total	%
1	8	0	0	0	8	100
2	0	2	0	0	2	100
3	0	0	11	0	11	100
4	0	0	0	2	2	100
Total	8	2	11	2	23	100

Tableau n° 43 : Pourcentage de chaque groupe (Source : Auteur, 2012)

	NOMBRE	%
GRUPE 1	8	35
GRUPE 2	2	9
GRUPE 3	11	48
GRUPE 4	2	9
TOTAL	23	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 44 : Traitement de la caractérisation des individus proche des pins

Moyennes par classe :

Classe \	BF	BFF	TNV	TNCR	TNCI	KIN
GROUPE 1	0,40125	0,08125	0,64125	0,068125	0,01125	0,84375
GROUPE 2	1,6	0	0,9	2,35	0	1,25
GROUPE 3	0,501818182	0	1,025	0,00272727	0,01454545	0,21
GROUPE 4	1,375	0	4,5	0	0	0,875

Puis, une soustraction de chaque variable est effectuée avec le minimum de sa ligne

Classe \	BF	BFF	TNV	TNCR	TNCI	KIN
GROUPE 1	0,39	0,07	0,63	0,056875	0	0,8325
GROUPE 2	1,6	0	0,9	2,35	0	1,25
GROUPE 3	0,501818182	0	1,025	0,00272727	0,01454545	0,21
GROUPE 4	1,375	0	4,5	0	0	0,875
TOTAL	3,866818182	0,07	7,055	2,40960227	0,01454545	3,1675

Classe \	BF	BFF	TNV	TNCR	TNCI	KIN
GROUPE 1	0,39	0,07	0,63	0,056875	0	0,8325
GROUPE 2	1,6	0	0,9	2,35	0	1,25
GROUPE 3	0,501818182	0	1,025	0,00272727	0,01454545	0,21
GROUPE 4	1,375	0	4,5	0	0	0,875
TOTAL	3,866818182	0,07	7,055	2,40960227	0,01454545	3,1675

Pourcentage (%)

Classe \	BF	BFF	TNV	TNCR	TNCI	KIN
GROUPE 1	10	100	9	2	0	26
GROUPE 2	41	0	13	98	0	39
GROUPE 3	13	0	15	0	100	7
GROUPE 4	36	0	64	0	0	28

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 45 : Pourcentage par groupe des répartitions des terres

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
BF	24	26	20	7
BFF	2	0	0	0
TNV	46	15	67	25
TNCR	2	39	0	0
TNCI	1	0	0	0
KIN	25	20	13	68
TOTAL	100	100	100	100

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 1

Tableau n° 46 : Appropriation foncière

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0
héritage	0,26	74	0,26	44	0,41	48
achat	0,02	5	0,20	33	0,25	30
premier défricheur	0,06	16	0,13	21	0,19	22
fermage	0,00	0	0,00	0	0,00	0
métayage	0,02	6	0,01	1	0,00	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0,00	0	0,00	0	0,00	0
TOTAL	0,36	100	0,59	100	0,84	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 47 : Type de droit

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
PAS DE PARCELLE	0,00	0	0,00	0	0,00	0
usage	0,04	9	1,17	25	0,13	15
DROIT DE VENTE	0,37	91	3,58	75	0,72	85
TOTAL	0,40	100	4,75	100	0,84	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 48 : Type de sécurisation

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE	%
Pas de parcelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Petit panier effectué par les autorités locales	0,05	12	0,13	23	0,19	22
Titre foncier	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Rôle	0,22	53	0,24	40	0,59	70
occupation du sol	0,00	0	0,00	0	0,00	0
certification	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Tangalamena	0,15	35	0,22	37	0,06	7
cadastré	0,00	0	0,00	0	0,00	0
TOTAL	0,42	100	0,59	100	0,84	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 49 : Type de conflit et résolution

	BAS FONDS			TANETY			KINININA		
	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution
inexistant	0,34	73		0,72	100		0,84	100	
entre héritier	0,13	27		0,00	0		0,00	0	
Spoliation	0,00	0		0,00	0		0,00	0	
Fanamby en zone	0,00	0	Usage seulement	0,00	0		0,00	0	
conflit avec	0,00	0		0,00	0		0,00	0	
TOTAL	0,46	100		0,72	100		0,84	100	

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 2

Tableau n° 50 : Appropriation des terres

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
héritage	1,6	100	2,25	69,23	50	40
achat	0	0	1	30,77	0	0
premier défricheur	0	0	0	0	75	60
fermage	0	0	0	0	0	0
métayage	0	0	0	0	0	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1,6	100	3,25	100	1,25	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 51 : type de droit

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
PAS DE PARCELLE	0	0	0	0	0	0
USAGE	0	0	0	0	0	0
DROIT DE VENTE	1,6	100	3,25	100	2	100
TOTAL	1,6	100	3,25	100	2	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 52 : Type de sécurisation

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,5	33	0	0	0	0
Titre foncier	1	67	2	62	0,5	40
Rôle	0	0	1,25	38	0,75	60
occupation du sol	0	0	0	0	0	0
certification	0	0	0	0	0	0
Tangalamena	0	0	0	0	0	0
cadastré	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1,5	100	3,25	100	1,25	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 53 : Type de conflit et résolution

	BAS FONDS			TANETY			KINININA		
	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution
inexistant	1,6	100		3,25	100		1,25	1	
entre héritier	0	0		0	0		0	0	
Spoliation	0	0		0	0		0	0	
Fanamby en zone interdite	0	0		0	0		0	0	
conflit avec fanalamanga	0	0		0	0		0	0	
TOTAL	1,6	100		3,25	1		1,25	1	

Source : Auteur, 2012

✓ Groupe 3

Tableau n° 54 : Appropriation des terres

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
héritage	0,412	82	0,45	41	0,052	25
achat	0,075	15	0,59	53	0,14	67
premier défricheur	0	0	0,07	6	0,018	9
fermage	0	0	0	0	0	0
métayage	0,015	3	0	0	0	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0,502	100	1,11	100	0,21	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 55 : Type de droit

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
PAS DE PARCELLE	0	0	0	0	0	0
USAGE	0,27	54,71	0,268	25,76	0,05	21,64
DROIT DE VENTE	0,23	45,29	0,772	74,24	0,181	78,36
TOTAL	0,50	100	1,040	100	0,231	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 56 : Type de sécurisation

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,159	32	0,4375	42	0,14	67
Titre foncier	0	0	0	0	0	0
Rôle	0,329	66	0,6	58	0,0682	32
occupation du sol	0	0	0	0	0	0
certification	0	0	0	0	0	0
Tangalamena	0,014	3	0	0	0,0018	1
cadastré	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0,502	100	1,0375	100	0,21	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 57 : type de conflits et résolution

	BAS FONDS			TANETY			KINININA		
	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution
inexistant	0,479	95,47		0,91	87,34		0,16	78,35	
entre héritier	0,022	4,53	Ray aman-dreny	0,02	1,75	Police municipale	0	0	
Spoliation	0	0		0,11	0,11	ray aman-dreny	0	0	
Fanamby en zone interdite	0	0		0	0		0	0	
conflit avec fanalamanga	0	0		0	0		0,05	21,64	Gain de fanalamanga
TOTAL	0,501	1		1,04	1		0,21	1	

Source : Auteur, 2012

✓ **Groupe 4****Tableau n° 58 : Appropriation des terres**

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
Pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
héritage	1,375	100	3,5	78	0,875	100
achat	0	0	0	0	0	0
premier défricheur	0	0	1	22	0	0
fermage	0	0	0	0	0	0
métayage	0	0	0	0	0	0
garde forêt (puis premier défricheur)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1,375	100	4,5	100	0,875	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 59 : Type de droit

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
PAS DE PARCELLE	0	0	0	0	0	0
USAGE	0	0	1	22	0	0
DROIT DE VENTE	1,375	100	3,5	78	0,875	100
TOTAL	1,375	100	4,5	100	0,875	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 60 : Type de sécurisation

	BAS FONDS		TANETY		KINININA	
	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%	SURFACE (Ha)	%
pas de parcelle	0	0	0	0	0	0
Petit papier effectué par les autorités locales	0,875	64	0	0	0	0
Titre foncier	0	0	0	0	0	0
Rôle	0,5	36	4,5	100	0,875	100
occupation du sol	0	0	0	0	0	0
certification	0	0	0	0	0	0
Tangalamena	0	0	0	0	0	0
cadastré	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1,375	100	4,5	100	0,875	100

Source : Auteur, 2012

Tableau n° 61 : Type de conflit et résolution

	BAS FONDS			TANETY			KINININA		
	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution	SURFACE (Ha)	%	Résolution
inexistant	1,375	100%		1	22%		0,875	100%	
entre héritier	0	0%		3,5	78%	Chef coutumier et ray amandreny	0	0%	
Spoliation	0	0%		0	0%		0	0%	
Fanamby en zone interdite	0	0%		0	0%		0	0%	
conflit avec fanalamanga	0	0%		0	0%		0	0%	
TOTAL	1,375	100%		4,5	100%		0,875	100%	

Source : Auteur, 2012

ANNEXE III : TRAITEMENT DES DOSSIERS RELATIFS AU FONCIER

1. ANNEXE LIE AUX CONFLITS DE LA POLICE MUNICIPALE

Lien entre constatation et resolution

Tableau n° 62 : Résultat des liens entre les types de conflits et les autres variables

	RESOLUTION	TYPE DE TERRAIN	CARACTERISTIQUE PERSONNE MIS EN CAUSE	STATUT	RESIDENCE	SEXE	AGE
Khi ² (Valeur observée)	15,1505231	0,582	20,195	4,574	11,684	1,173	1,092
Khi ² (Valeur critique)	12,5915872	9,488	9,488	5,991	26,296	5,991	9,488
DDL	6	4	4	2	16	2	4
p-value	0,01911774	0,965	0,000	0,102	0,765	0,556	0,896
alpha	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Existence de lien	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON

Source : Auteur, 2012

2. ANNEXE LIES AUX DOSSIERS DU DELEGUE DE L'ETAT

- ✓ Evolution du nombre de papier au sein du délégué de l'Etat

Tableau n° 63 : Evolution des papiers liés au foncier (source : Auteur, 2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
ACTE DE NOTORIETE	11	5	15	9	5	45
TESTAMENT	1	1	1	1	1	5
DONATION	0	1	0	0	0	1
TOTAL	12	7	16	10	6	51

Source : Auteur, 2012

- ✓ Présentation des Tests de khi²

Test entre type de papier et caractéristique bénéficiaire

Test d'indépendance entre les lignes et les colonnes (typpapier / caracbéf) :

Khi ² (Valeur observée)	53,877
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	< 0,0001
alpha	0,05

Test entre type de papier et âge du propriétaire ou le source de l'héritage

Test d'indépendance entre les lignes et les colonnes (typpapier / sexeprop) :

Khi ² (Valeur observée)	1,179
Khi ² (Valeur critique)	5,991
DDL	2
p-value	0,555
alpha	0,05

Test entre type de papier et caractéristique de la domination au niveau des bénéficiaires

Test d'indépendance entre les lignes et les colonnes (typpapier / caracdombénéf) :

Khi ² (Valeur observée)	53,877
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	< 0,0001
alpha	0,05

Source : Auteur, 2012

3. ANNEXE LIÉ AUX DOSSIERS FISCAUX

- ✓ Annexe lié à la classification des dossiers fiscaux par AFD

Figure 7 : Répartition des groupes liés aux rôles fiscaux



Source : Auteur, 2012

Tableau n° 64 : Matrice de confusion pour l'échantillon des rôles fiscaux

Matrice de confusion pour l'échantillon d'estimation :						
	1	2	3	4	Total	%
de \ Vers						
1	154	0	0	0	154	100
2	0	14	0	0	14	100
3	0	0	7	0	7	100
4	0	0	0	25	25	100
Total	154	14	7	25	200	100

Source : Auteur, 2012

✓ Annexe liée au test de corrélation

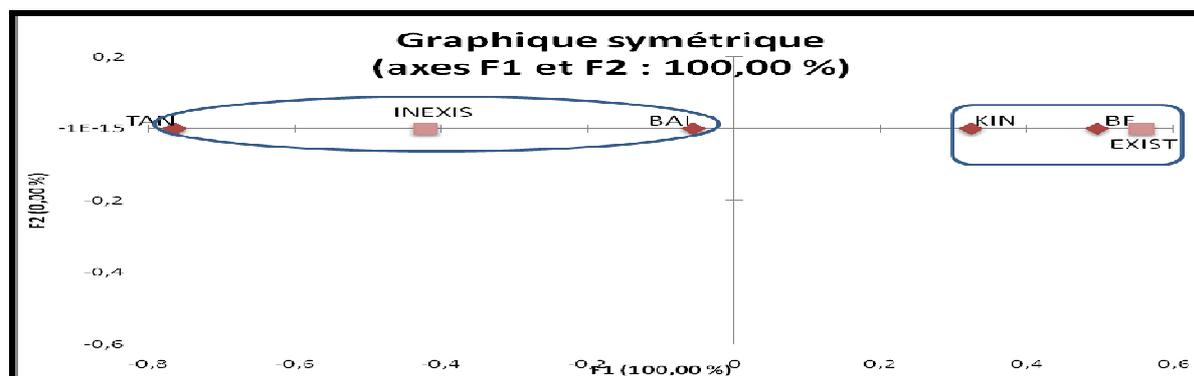
Tableau n° 65 : Résultat des tests de corrélation entre les nombre de terrain et les type d'impôt

	Variables	NBREKINI	NBRETAN	NBREBF	NBREBAIB
GROUPE 1 (77.00%)					
	IFT	0.302	0.609	0.475	-0.058
	TYPE CORRELATION	FAIBLE	FORTE	FAIBLE	FAIBLE
	IFPB	0.030	0.151	0.173	0.049
	TYPE CORRELATION	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
GROUPE 2 (7.00%)					
	IFT	0.404	0.744	0.618	0.304
	TYPE CORRELATION	FAIBLE	FORTE	FORTE	FAIBLE
	IFPB	-0.411	0.590	-0.188	-0.377
	TYPE CORRELATION	FAIBLE NEGATIVEMENT	FORTE	FAIBLE NEGATIVEMENT	FAIBLE NEGATIVEMENT
GROUPE 3 (3.50%)					
	IFT	-0.608	0.960	0.966	Pas de baibo
	TYPE CORRELATION		FORTE	FORTE	
	IFPB	0.289	0.942	-0.039	Pas de baibo
	TYPE CORRELATION	FAIBLE	FORTE	FAIBLE	
GROUPE 4 (12.50%)					
	IFT	0.662	0.744	0.663	0.181
	TYPE CORRELATION	FORTE	FORTE	FORTE	FAIBLE
	IFPB	0.146	0.028	0.205	0.067
	TYPE CORRELATION	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

Source : Auteur, 2012

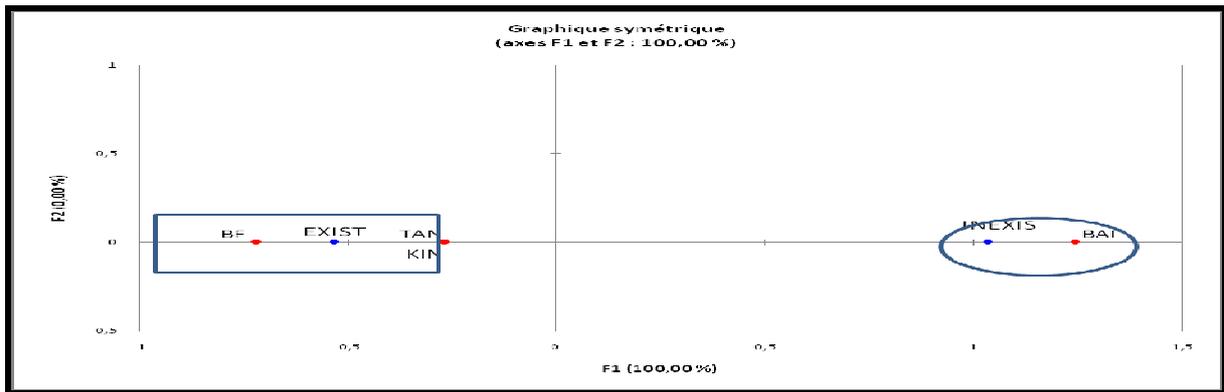
✓ Annexe lies à la carcterisation des contribuables selon l'AFC

Caractérisation du groupe 1



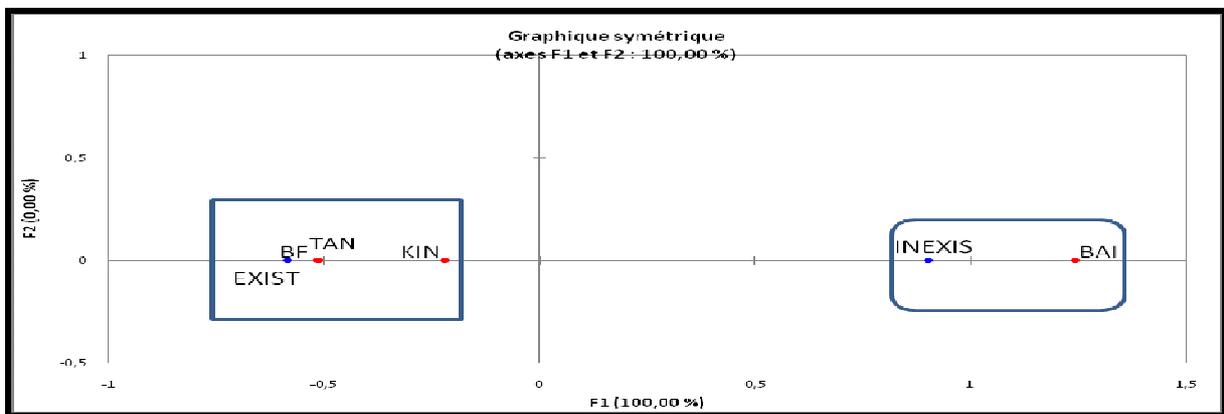
Source : Auteur, 2012

Caractérisation du groupe 2



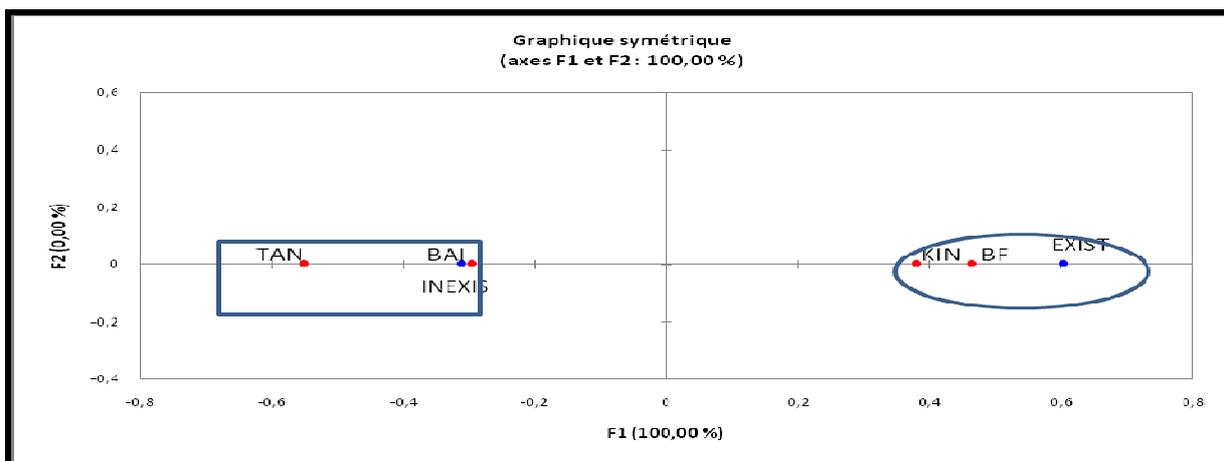
Source : Auteur, 2012

Caractérisation du groupe 3



Source : Auteur, 2012

Caractérisation du groupe 4



Source : Auteur, 2012

ANNEXE IV : NOTION ET CONTEXTE LIE AU FONCIER

1. Définition foncier :

Selon Larousse, le foncier concerne la propriété foncière et tout ce qui s'y rapporte. Le foncier désigne alors l'ensemble particulier des rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial (le ROY, 1991)

2. Définition de quelques termes liés au foncier (in Thésaurus multilinguistique [www.fao.org])

✓ Une **réforme foncière** modifie la nature des titres et des droits détenus sur l'**espace**. Elle pose donc toujours le problème de la nature des droits sur la terre, et par opposition à la **réforme agraire**, ne vise pas une **redistribution des terres**, mais plutôt une exploitation meilleure de celles-ci sans modifier la titularisation de leur **propriétaire**

✓ Un **régime foncier** est un ensemble de dispositions régissant les relations qu'entretiennent entre eux les individus et les groupes en ce qui concerne le statut et l'**usage** de la terre. Les règles relatives au **régime** du sol composent des systèmes de bénéfices et d'obligations d'une grande diversité dans le temps et dans l'**espace**.

✓ Régularisation **foncière** est une procédure ayant pour objet de rétablir des **droits fonciers** jusqu'alors exercés sans justification **légale** ou de localiser des droits sur des **immeubles** jusqu'alors mal identifiés (occupations sans titre, rétablissement de limites après des faits de guerre). La régularisation **foncière** consiste en la légalisation du statut des **occupants** illégaux d'un terrain, en leur donnant le droit d'accéder à la **propriété privée** du sol.

✓ La **saturation foncière** se rapporte à une situation dans laquelle la demande de la terre excède la disponibilité, la zone cultivable ayant été entièrement utilisée. La terre en **jachère** pendant de courtes périodes est considérée comme entièrement employée.

✓ On peut néanmoins définir la **sécurisation foncière** comme le processus par lequel les **droits fonciers** sont reconnus et garantis. De ce fait, ces derniers ne peuvent être contestés ou remis en cause de façon inopinée. Ce processus implique donc que des règles de gestion **foncières appropriées** et légitimes soient mises en place et reconnues par tous

3. Le foncier-Environnement

Les rapports foncier-environnementaux sont les rapports entretenus entre les hommes, qu'ils soient exploitants ou usagers, dans un contexte agricole, pastoral, halieutique, forestier, cynégétique ou de conservation des écosystèmes, à propos de la gestion, de l'exploitation, du prélèvement des ressources naturelles renouvelables et de la préservation de la biodiversité. Le foncier-environnement exprime ainsi, à travers les paysages, la relation homme/nature en tant que reflet d'une conception du monde dépendante de l'ordre écologique établi (BARRIERE O., 1996). Par ailleurs, Il existe un point à ajouter qui se matérialise par l'espace : le concepte foncier-environnement invoque la question de rapport entre les communautés de base et l'espace, et ceux entre l'espace anthropisé et les écosystèmes naturelles et la biodiversité (RAZAFIARIJAONA, 2007).

4. La maîtrise foncière, l'environnement

Le concept de « maîtrise foncière » a été élaboré par Etienne LE ROY. Il désigne toutes les formes d'appropriation, des pouvoirs de gestion, de contrôle social sur les terres, en incluant les formes d'origine coutumière ou contractuelle, sans se limiter aux formes de la propriété privée du droit officiel. Par ailleurs, selon REYNAUD, la régulation sociale a pour objet l'activité de création, de mise en oeuvre, de maintien et de disparition des règles sociales.

5. Théorie de la régulation foncière (In REYNAUD, 1997)

La théorie de la régulation sociale distingue et relie entre elles 3 dimensions analytiques principales :

- ✓ *L'acteur*. C'est à dire l'individu qui peut effectuer une action.
- ✓ *Les règles*. Ce sont des principes organisateurs opérant dans le champ symbolique et qui régulent les interactions sociales. Elles sont liées à un *projet* d'action commun et en ce sens, elles fournissent les bases à l'organisation de la vie sociale.
- ✓ *L'action collective*, c'est à dire l'action commune qui engage les acteurs dans un projet.

6. La sécurisation foncière forestière

Par extrapolation, ces deux théories combinées avec l'environnement nous conduit à cerner la gouvernance des ressources foncière forestière d'une autre manière : mise en place de la sécurisation foncière forestière qui tient donc à considérer les garantis des droits fonciers et la conservation des ressources.

ANNEXE V : CONTRAT AVEC FANALAMANGA ET LA COMMUNE

FITANANA AN-TSORATRA NY FANARITANA NY KIJANA
 SY TANIMBOLIM-POKONOLONA ETO AMIN'NY
 FIRAISAMPOKONTANY MANDIALAZA, Fivondronampokontany
 MORAMANGA

ANDROANY FITO OCTOBRE VALO-POLO SY SIVIN-JATO SY ARIVO di
 nivory sy nandeha teny an-toerana ny COMMISSION PROVINCIALE NY FANALAMANGA
 RITANA NY KIJANA SY TANIMBOLIM-POKONOLONA eto amin'ny Fivondronampokontany
 Moramanga :

Andriamatoa isany :

- RANDRIANARIVONY Dauphin, Filohan'ny Komity Mpanatanteraky ny Fivondronampokontany Moramanga
- LEMARAINA, Filoha-Lefitry ny K.M. ny Fivondronampokontany Moramanga
- RANDRIAMAHALEO Jean de Dieu, Filohan'ny K.M. ny Firaisampokontany MANDIALAZA
- RAMAKAVELO Seth, Directeur de Plantations FANALAMANGA
- RAKOTO Victorien, Chef de DEPARTEMENT SUD, FANALAMANGA
- TSIKIZAHA Albert, Chef de Division Departement SUD
- RAZAFINDRADONA Claude, Section de Section ANTANETIBE, FANALAMANGA
- RAMAROSON Evariste, Agent Chargé de la Reconnaissance, Service des EAUX ET FORETS ANTANANARIVO

dia nifanaraka fa :

1°- Ny tany efa voavoly hazo (pins) an'ny FANALAMANGA andrefan'ny lalana (Route d'Interet Provincial manomboka eo amin'ny fihaonan'ny ranon' i Sahara sy ny lalan'i Mandialaza, manaraka io lalana io mianatsimo hatree amin'ny fihaonany amin'ny ranon'i Sahanjonjana dia tsy ho volena hazo intsony amin'ny fambolena manaraka (2è evolution), Ambongabe, Ambohitravoko, Betafo, Ambongatsimo, Amboasarikely, Mandialaza, Antseva, Antsinanambohitra, Ampasipotsy)

1°- Ny tany efa voavoly hazo (pins) an'ny FANALAMANGA andrefan'ny lalana (Route d'Interet Provincial manomboka eo amin'ny fihaonan'ny ranon' i Sahara sy ny lalan'i Mandialaza, manaraka io lalana io mianatsimo hatree amin'ny fihaonany amin'ny ranon'i Sahanjonjana dia tsy ho volena hazo intsony amin'ny fambolena manaraka (2è evolution), Ambongabe, Ambohitravoko, Betafo, Ambongatsimo, Amboasarikely, Mandialaza, Antseva, Antsinanambohitra, Ampasipotsy)

2°- Ny faritra hafa efa tsy novolena ^{pins} ka napetraka teo aloha na antainanana andrefan'io lalana io dia tsy ho kasihina intsony .

3°- Ao antsinanan'Antaniditra dia misy faritra efa vita ^{pins} 3/ solage dia nifanarahana fa mbola ho volena aràtsy ny ilany andrefan'ny ranon' Ampanavohana izay tany azo volen-kanina .

4°- Eo am-pita atsimon'i Mahadera hatree amin'ny faritrin'ny reniranon' Sahara izay efa misy volihazo pins dia tsy hovy volena hazo intsony amin'ny fihodinanana manaraka (2 è evolution) Ny sisa efa tsy voavoly dia efa tsy ho kasihina koa .

5°- Ny faritra ~~efa voavoly hazo (pins) an'ny FANALAMANGA andrefan'ny lalana (Route d'Interet Provincial manomboka eo amin'ny fihaonan'ny ranon' i Sahara sy ny lalan'i Mandialaza, manaraka io lalana io mianatsimo hatree amin'ny fihaonany amin'ny ranon'i Sahanjonjana dia tsy ho volena hazo intsony amin'ny fambolena manaraka (2è evolution), Ambongabe, Ambohitravoko, Betafo, Ambongatsimo, Amboasarikely, Mandialaza, Antseva, Antsinanambohitra, Ampasipotsy)~~ efa napetraka tsy ho volena teo aloha nefa voavoly hazo pins tamin'ny taom-pamokarana 1978/1979/1980 eo amin'ny faritr'Ambohimiarimbe, Ambinanindrano ary Antanibetsy dia tsy hiverenana ho volen-kazo pins intsony amin'ny fihodinanana manaraka (2 è evolution) .

Ekena sy iarahana manao sonia :

NY FILOHAN' NY KOMITY
 Mpanatanteraka ny Firaisampokontany

NY FIVONDROANAMPOKONTANY MORAMANGA

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	
RESUME.....	
ABSTRACT	
SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES GRAPHE, FIGURES, SCHEMAS	II
LISTE DES ABREVIATIONS.....	III
GLOSSAIRE.....	IV
INTRODUCTION.....	1
I MATERIELS ET METHODES	4
I.1 MATERIELS.....	4
<i>I.1.1 Justification de la zone d'étude.....</i>	<i>4</i>
I.1.1.1 Délimitation de la Commune rurale de Mandialaza	4
I.1.1.2 Localisation de la commune de Mandialaza.....	4
<i>I.1.2 Justification du thème.....</i>	<i>5</i>
I.2 METHODES	6
<i>I.2.1 Phase exploratoire</i>	<i>6</i>
I.2.1.1 Bibliographie et webographie.....	6
I.2.1.2 Elaboration des supports de collecte.....	7
<i>I.2.2 Phase opérationnelle.....</i>	<i>7</i>
I.2.2.1 Compréhension des dossiers de la police municipale	7
I.2.2.2 Les livres de recensement des actes authentifiés par le délégué de l'Etat.....	8
I.2.2.3 Les rôles fiscaux de la commune.....	9
I.2.2.4 Appréhension des titres dans la zone.....	10
I.2.2.5 Les contentieux au niveau de l'administration forestière.....	11

I.2.2.6	Echantillonnage	11
I.2.3	<i>Phase de traitement et d'analyse des données</i>	12
I.2.3.1	Démarche relative à l'Hypothèse 1 : « La population rurale de la commune de Mandialaza est dépendante des ressources forestières »	13
I.2.3.2	Démarche relative à l'Hypothèse 2 : « La sécurisation foncière est nécessaire pour la gestion rationnelle des ressources forestières de la zone »	14
I.3	DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE	19
I.4	CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	20
II	RESULTATS	21
II.1	TENURE ET APPROPRIATION DES TERRES DANS LA ZONE	21
II.1.1	<i>Tenure et appropriation des terres des individus centraux</i>	21
II.1.1.1	Caractéristiques du premier groupe des individus centraux	21
II.1.1.2	Caractéristiques du deuxième groupe des individus centraux	21
II.1.1.3	Caractéristiques du troisième groupe des individus centraux	21
II.1.1.4	Caractéristiques du quatrième groupe des individus centraux	21
II.1.2	<i>Tenure et appropriation des terres liés aux individus du Nord</i>	23
II.1.2.1	Caractéristiques du premier groupe des individus du Nord	23
II.1.2.2	Caractéristiques du deuxième groupe des individus du Nord	23
II.1.2.3	Caractéristiques du troisième groupe des individus du Nord	23
II.1.3	<i>Tenure et appropriation des terres liés aux individus proches des plantations de pins</i>	25
II.1.3.1	Caractéristiques du premier groupe des individus proches des plantations de pins	25
II.1.3.2	Caractéristiques du deuxième groupe des individus proches des plantations de pins	25
II.1.3.3	Caractéristiques du troisième groupe des individus proches des plantations de pins	25
II.1.3.4	Caractéristiques du quatrième groupe des individus proches des plantations de pins	25
II.2	ÉTAT DE LA SECURISATION FONCIERE DANS LA ZONE	27
II.2.1	<i>Caractérisation des conflits recensés auprès de la police municipale</i>	27
II.2.1.1	Caractéristiques communes des conflits	27
II.2.1.2	Caractéristiques des contestations	28
II.2.2	<i>Rôle du délégué de l'Etat dans la sécurisation foncière</i>	29

II.2.3	<i>Caractéristiques des dossiers fiscaux de la commune</i>	31
II.2.3.1	Elaboration des rôles	31
II.2.3.2	Modalités de prélèvement de l'impôt foncier	31
II.2.3.3	Répartition des fonds.....	31
II.2.3.4	Typologie des contribuables.....	32
SOURCE : AUTEUR, 2012		33
II.2.4	<i>Etat de la sécurisation foncière par le titre dans la commune</i>	34
II.2.5	<i>Caractérisation des contentieux décelés par l'administration forestière</i>	35
II.2.6	<i>La sécurisation foncière au niveau de la commune</i>	36
II.2.6.1	Etat de la sécurisation foncière des individus centraux.....	36
II.2.6.2	Etat de la sécurisation foncière lié aux individus au nord de la NAP	37
II.2.6.3	Etat de la sécurisation foncière lié aux individus proche des plantations de pins	38
III	DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS	39
III.1	DISCUSSIONS	39
III.1.1	<i>Logique paysanne et appropriation foncière</i>	39
III.1.1.1	Logique d'appropriation commune des terres	39
III.1.1.2	Logique d'appropriation des bas fonds.....	39
III.1.1.3	Logique d'appropriation des versants des collines	40
III.1.1.4	Logique d'appropriation des bas fonds en zone tampon.....	40
III.1.1.5	Logique d'appropriation des tanety dans la zone tampon.....	40
III.1.1.6	Logique d'appropriation des terrains de kininina	40
III.1.2	<i>La sécurisation foncière et la logique paysanne</i>	41
III.1.2.1	Les facteurs généraux d'insécurité foncière	41
III.1.2.2	La sécurisation des bas fonds	42
III.1.2.3	La sécurisation des versants des collines	42
III.1.2.4	La sécurisation des bas fonds en forêt	43
III.1.2.5	La sécurisation des tanety en forêt.....	43
III.1.2.6	La sécurisation des plantations de Kininina.....	43
III.1.3	<i>Possibilité de dégradation des ressources hydrologiques</i>	43
III.1.4	<i>Perspectives de la nouvelle réforme foncière</i>	44

III.2 RECOMMANDATIONS	45
III.2.1 Délimiter chaque terroir par élaboration de PLOF.....	45
III.2.2 Actualiser le Plan d'aménagement et de Gestion (PAG) de la NAP.....	46
III.2.3 Créer un PAG pour les forêts plantées de pins de FANALAMANGA	46
III.2.4 Créer un Guichet foncier, effectuer un rétrospectif foncier et promouvoir la publicité foncière (Promotion de l'enregistrement coordonné des mutations).....	47
III.2.5 Amélioration des Services fonciers	47
III.2.6 Renforcement des constats de délit de l'administration forestière	47
III.2.7 Rétablissement des rôles fiscaux.....	48
III.2.8 Recommandations se rapportant à chaque groupe	48
III.2.8.1 Proposition de sécurisation des bas-fonds	48
III.2.8.2 Proposition de sécurisation des versants des collines	48
III.2.8.3 Proposition de sécurisation des bas fonds en zone tampon.....	49
III.2.8.4 Proposition de sécurisation des tanety en zone tampon	49
III.2.8.5 Proposition de sécurisation des plantations de pins	49
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	53